

**Zeitschrift:** Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge  
**Herausgeber:** Comité International de la Croix-Rouge  
**Band:** - (1993)  
  
**Rubrik:** Afrique

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

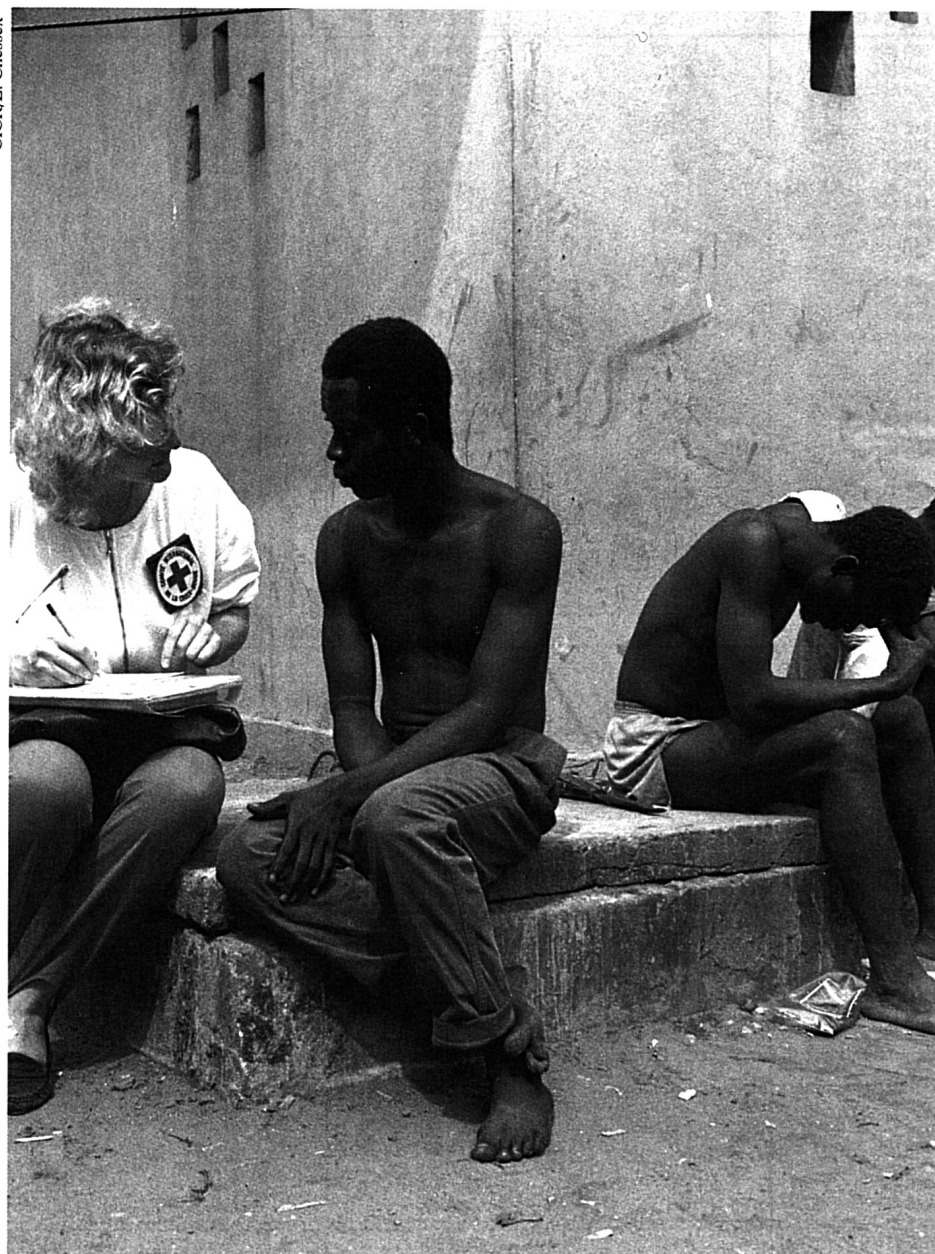
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.05.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Une déléguée du CICR s'entretient sans témoin avec des détenus au Libéria.

## Afrique centrale et occidentale

### Délégations CICR :

Libéria, Mali

### Délégations régionales CICR :

Abidjan, Dakar, Kinshasa, Lagos, Yaoundé

## Afrique australe

### Délégations CICR :

Afrique du Sud, Angola, Mozambique

### Délégation régionale CICR :

Harare

## Afrique orientale

### Délégations CICR :

Burundi, Ethiopie, Ouganda, Rwanda, Somalie, Soudan

### Délégation régionale CICR :

Nairobi

## Personnel :

Expatriés CICR\* : 316

Sociétés nationales\* : 67

Employés locaux\*\* : 1 902

## Dépenses totales :

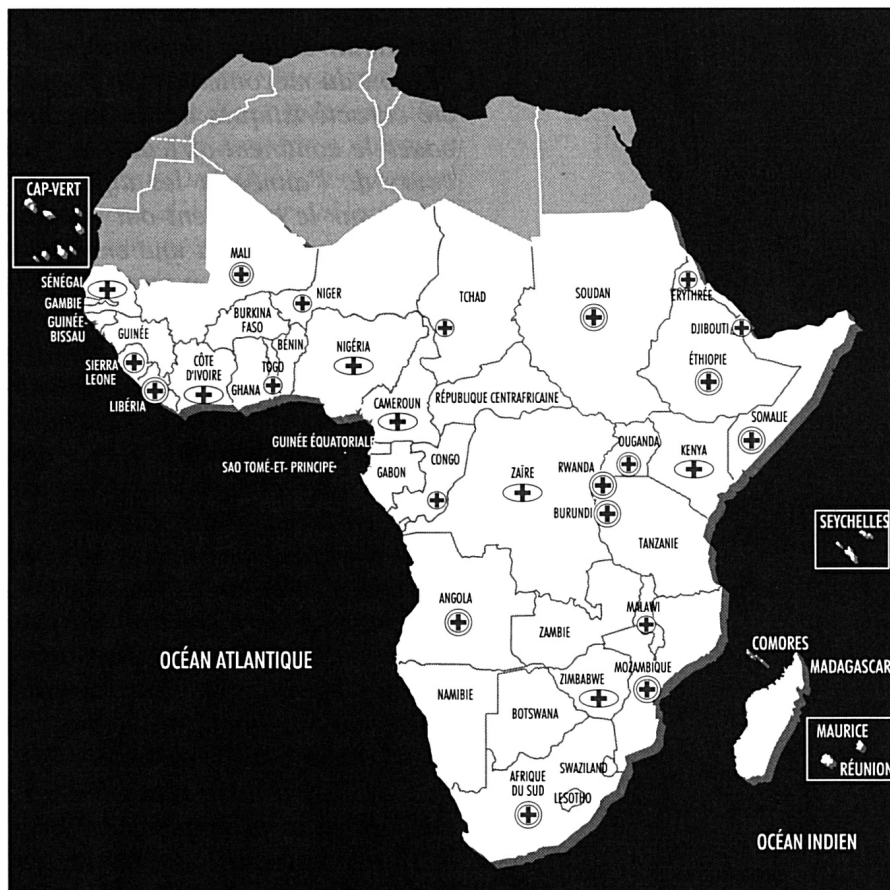
CHF 365 004 365

## Répartition des dépenses : CHF

Protection/Agence de recherches :	28 019 413
Secours matériels :	251 478 952
Assistance médicale :	28 386 823
Coopération avec les Sociétés nationales :	7 239 720
Diffusion :	3 943 724
Support opérationnel :	30 728 233
Participation aux frais généraux :	15 207 500

\* effectifs calculés sur une moyenne annuelle

\*\* sous contrat CICR, au 31 décembre 1993



⊕ Délégation régionale CICR   ⊕ Délégation CICR   ⊕ Sous-délégation / bureau CICR

CICR / RA 12.93

# AFRIQUE

*L'année 1993 a été marquée par l'émergence de nouveaux besoins humanitaires dans plusieurs pays africains. De violents combats et l'explosion du mécontentement populaire, dans de nombreuses régions, ont été caractéristiques des changements politiques qui ont continué de secouer le continent africain. La paix n'a régné que dans peu de pays au cours de l'année et les différents conflits et troubles internes qui ont éclaté sur le continent ont conduit le CICR à s'engager dans des activités humanitaires d'une envergure sans précédent. En 1993, le budget total pour l'Afrique a atteint le chiffre record de près de 500 millions de francs suisses.*

*Au début de l'année, le conflit en Angola s'est brutalement aggravé. S'il restait quelques espoirs de voir s'instaurer une paix durable, ceux-ci ont été alors anéantis, le pays se trouvant une fois encore pris dans l'engrenage d'une véritable guerre civile. Ce n'est que vers la fin de l'année que le CICR a été en mesure de mettre en place ses programmes d'assistance en faveur des populations civiles auxquelles les autres organisations n'avaient pas accès. Les opérations du CICR au Libéria se sont déroulées selon un schéma très semblable puisque, là encore, ce n'est que dans les derniers mois de 1993 que l'institution a été en mesure de lancer un programme d'assistance en faveur des populations civiles prises au piège dans les zones de conflit. L'action du CICR a également été limitée au Soudan jusqu'au mois de mai 1993, bien que la situation dans le sud du pays fût alarmante.*

*Le CICR a donc rencontré au moment du lancement de ses actions des difficultés principalement liées à des contraintes d'ordre logistique et à l'impossibilité d'obtenir en temps voulu les autorisations nécessaires auprès des parties au conflit concernées. L'institution a par ailleurs été contrainte de suspendre temporairement ses activités dans un certain nombre de régions en raison de la précarité des conditions de sécurité. Cela a été notamment le cas en Angola, au Rwanda, au Sénégal, en Sierra Leone et en Somalie. Ni la prudence et la rigueur avec lesquelles le CICR planifie son action dans les situations de conflit, ni la poursuite inlassable des négociations avec toutes les parties en présence, ni l'adoption d'importantes mesures de sécurité n'ont pu empêcher son personnel d'être victime d'attaques fréquentes et souvent violentes. Deux expatriés et sept employés locaux du CICR ont perdu la vie dans l'accomplissement de leur mission, lors d'incidents de sécurité survenus en Afrique en 1993. L'importance de l'action menée par le CICR dans le domaine de la diffusion est donc apparue encore plus clairement.*

*D'ambitieux programmes de diffusion — constituant l'une des activités prioritaires des sept délégations régionales du CICR en Afrique —*

*ont été mis sur pied en 1993 sur l'ensemble du continent. Les principaux publics visés par ces programmes étaient non seulement les forces armées et autres combattants, mais aussi des cercles beaucoup plus larges, parmi lesquels figuraient notamment des milieux académiques, les écoliers, les Sociétés nationales et la presse. Un concept nouveau a été introduit au Burundi et au Rwanda en réunissant différents groupes sociaux pour rechercher ensemble la manière d'élaborer un code de conduite humanitaire universel auquel chacun pourrait se conformer. Les résultats obtenus grâce à cette formule locale pourraient bien jouer un rôle important sur la détermination de l'action future du CICR dans le domaine de la diffusion .*

*Malgré les problèmes humanitaires toujours croissants que l'Afrique a connus en 1993, un certain nombre de changements positifs sont intervenus et ont modifié la vie de millions d'Africains. C'est ainsi qu'en Afrique du Sud, les derniers vestiges de l'apartheid sont tombés et que la nation a eu le regard tourné vers les élections libres prévues pour 1994. Au Mozambique, la paix conclue en 1992 a tenu tout au long de 1993, malgré les retards intervenus dans la démobilisation des combattants du FRELIMO et de la RENAMO. En Somalie, grâce aux nombreuses organisations qui fournissent des vivres aux populations affamées, la situation de famine généralisée a pu être jugulée. Toutefois, même dans les pays où la paix succédait progressivement à la guerre, le CICR a continué à jouer un rôle important et ce, par le biais de visites aux détenus, de programmes de rééducation orthopédique, d'un vaste réseau de services de recherches de personnes et de maintien des liens entre membres de familles dispersées, ainsi que grâce à l'action engagée pour former les Sociétés nationales, afin que celles-ci soient prêtes à intervenir à l'avenir dans les situations d'urgence.*

# Afrique occidentale et centrale

## LIBÉRIA

Dans les premiers mois de 1993, les activités humanitaires entreprises par le CICR en faveur des victimes du conflit armé du Libéria ont été fortement entravées, principalement par la dégradation croissante des conditions de sécurité dans l'ensemble du pays. En octobre 1992, la montée de la violence et des sentiments xénophobes avait contraint le CICR à retirer son personnel de la zone contrôlée par le NPFL\*.

Les combats opposant le NPFL aux forces de l'ECOMOG\*, de l'ULIMO\* et des forces armées du Libéria se sont poursuivis tout au long du premier semestre de 1993, jusqu'à la signature, le 25 juillet à Cotonou, d'un neuvième accord de paix entre le NPFL, le gouvernement provisoire d'unité nationale et l'ULIMO. L'accord de paix prévoyait

notamment, pour les organisations humanitaires, l'autorisation d'accéder aux populations civiles par des voies directes, des contrôles de routine des convois devant être effectués par une commission conjointe de surveillance du cessez-le-feu afin de vérifier que l'embargo sur les armes était bien respecté. Malgré les efforts réitérés du CICR visant à obtenir des garanties de sécurité et les autorisations nécessaires de la part de toutes les parties afin que l'institution soit en mesure de remplir son mandat, les opérations dans les zones rurales du Libéria ont été bloquées jusqu'en octobre.

La délégation régionale d'Abidjan a organisé un certain nombre de missions à Gbarnga, où se trouve le siège du NPFL, afin de discuter de la possi-

\* National Patriotic Front of Liberia (Front national patriotique du Libéria).

Economic Community Monitoring Group/Groupe d'observation de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest.

United Liberation Movement of Liberia for Democracy.



⊕ Délégation CICR

⊕⊙ Sous-délégation CICR

+ Bureau CICR

CICR/RA 12.93

### EN 1993, LE CICR A :

- effectué 212 visites dans 17 lieux de détention où 1 160 détenus ont été vus, dont 1 065 ont été enregistrés pour la première fois;
- distribué à plus de 100 000 civils affectés par le conflit un total de plus de 1 000 tonnes de secours de première nécessité;
- assuré l'approvisionnement en eau potable de communautés affectées par le conflit.

bilité de visiter les détenus en mains du NPFL et de reprendre immédiatement l'action de secours d'urgence. Au cours de ces missions à Gbarnga et dans le centre du Libéria, les délégués du CICR ont vu, le long des routes, des communautés entières vivant dans des conditions épouvantables. Plusieurs milliers de personnes déplacées et de résidents se sont trouvés pratiquement coupés du reste du monde avec un besoin urgent d'assistance.

Même après la signature de l'accord de Cotonou, seul un accès limité a été octroyé au CICR pendant plusieurs mois, l'ECOMOG et les Nations Unies insistant sur la nécessité d'attendre la création d'un corridor humanitaire reliant Monrovia à Gbarnga.

Le feu vert qu'attendait le CICR pour déployer son action ne dépendait donc pas seulement de l'accord du NPFL. De fait, des efforts importants à l'échelon diplomatique ont eu lieu au cours de l'année afin de convaincre l'ECOMOG et les Nations Unies que l'action humanitaire du CICR devrait pouvoir commencer sur le champ et être menée conformément aux critères habituels de l'institution.

Finalement, en novembre, le CICR a été en mesure de commencer une action d'assistance en faveur de quelque 65 000 personnes vivant dans des conditions atroces dans la région entre Totota et Weala, le long de la route qui mène de Gbarnga à Kakata.

A la fin de l'année, deux nouveaux groupes armés se trouvaient engagés dans les opérations militaires, le *Liberian Peace Council* dans le sud-est du pays et les *Lofa Defence Forces* dans le comté septentrional de Lofa. Dans ces deux régions, les combats ont engendré des problèmes humanitaires supplémentaires. Au Lofa, le comportement nerveux et agressif des combattants de l'ULIMO qui en a résulté a contraint les organismes d'assistance travaillant dans cette région à se retirer.

Dans la région de Monrovia, le CICR a poursuivi son action tout au long de l'année, visitant des détenus, apportant son soutien aux établissements médicaux et au service d'ambulance de la Société nationale, fournissant des vivres et des secours non alimentaires aux personnes déplacées et coordonnant une campagne de grande envergure destinée à obtenir le respect du droit international humanitaire et de l'emblème de la croix rouge. Pendant la plus grande partie de l'année, l'accès du CICR à la partie du pays contrôlée par le NPFL étant limité, c'est au travers de la section de Gbarnga de la Croix-Rouge du Libéria que l'institution a apporté son soutien aux structures médicales locales.

## Activités en faveur des détenus

Au fil des mois, les personnes soupçonnées d'être des combattants du NPFL ont été incarcérées dans des lieux de détention et des prisons militai-

res. Les délégués du CICR ont obtenu l'accès à l'ensemble des prisonniers détenus par l'ECOMOG, par les forces armées du Libéria et par l'ULIMO. Ils ont également supervisé les libérations de détenus et ont fourni aux personnes en détention une assistance non alimentaire de base, ainsi que des soins médicaux chaque fois que cela est apparu nécessaire.

Tout au long de l'année, le CICR a visité régulièrement l'ensemble des lieux de détention et des centres «d'interrogatoire et de tri» situés à Monrovia et dans les comtés de Montserrado, Margibi, Grand Bassa, Bomi et Lofa. Deux prisons militaires du comté de Lofa ont également été visitées. Au total, 212 visites ont été effectuées, au cours desquelles sur les 1 160 détenus qui ont été vus, 1 065 ont été enregistrés pour la première fois.

Onze détenus aux mains du NPFL, incarcérés dans deux lieux de détention différents, ont été visités par le CICR pour la première fois en septembre. Les visites se sont déroulées conformément aux critères habituels de l'institution.

## Assistance en faveur de la population civile

C'est à Monrovia et dans sa région que s'est essentiellement déroulée l'action de secours du CICR au Libéria pendant la plus grande partie de l'année, car les zones rurales du pays sont restées inaccessibles. La plupart des personnes assistées étaient des déplacés vivant dans des camps autour de la capitale. Le CICR leur a distribué des secours de première nécessité – vêtements, couvertures, savons et seaux. En collaboration avec la Croix-Rouge du Libéria dans la zone tenue par le NPFL, le CICR a également réussi à faire parvenir des secours non alimentaires à quelque 3 500 personnes déplacées vivant dans les zones rurales du pays. Un nouveau programme de secours de grande envergure lancé au mois de novembre a permis d'atteindre, dans une première phase, quelque 65 000 civils affectés par le conflit. Au total, le CICR a distribué en 1993 plus de mille tonnes de secours alimentaires et non alimentaires au Libéria.

## Activités médicales et dans le domaine de l'assainissement

Parmi les activités médicales du CICR a figuré notamment l'examen à intervalles réguliers des soins médicaux dispensés dans les infirmeries des prisons et dans les hôpitaux où des détenus étaient en traitement. Des médicaments et du matériel médical ont été fournis en fonction des besoins et du savon et des couvertures ont été distribués aux détenus.

Le service de santé, au Libéria, a continué à être gravement perturbé par l'instabilité prévalant dans le pays. Le CICR a réussi à apporter son soutien régulier aux six dispensaires administrés par la Société nationale dans les régions rurales du pays, ainsi qu'à d'autres établissements médicaux ayant besoin d'aide, grâce à la collaboration de la section de Gbarnga de la Croix-Rouge du Libéria.

Le service d'ambulance de la Société nationale, qui intervient à la fois à Monrovia et dans le Libéria rural, a continué à bénéficier du soutien du CICR tout au long de l'année.

Dans les premiers mois de l'année, l'approvisionnement en eau a continué à constituer un problème majeur à Monrovia. Les puits et les forages mis en place par le CICR ont encore dû être entretenus; en outre, au cours de l'année, de nouveaux puits ont été creusés, d'anciens puits ont été remis en état, de nouvelles pompes ont été installées et de nouvelles latrines ont été construites. Le CICR a mis fin en juillet au programme d'approvisionnement en eau par camions-citernes qu'il avait mis sur pied à Monrovia, la phase d'urgence étant terminée et d'autres organismes ayant pris le relais.

## Agence de recherches

Au début de l'année, la délégation a lancé un nouveau programme d'échange de messages Croix-Rouge, permettant aux Libériens – personnes déplacées ou résidents – vivant à Monrovia de faire parvenir des nouvelles aux membres de leur famille se trouvant à l'étranger, principalement en Côte d'Ivoire, en Guinée et aux Etats-Unis.

## Diffusion

Une fois de plus, parvenir à faire passer le message du CICR auprès des nombreuses parties engagées dans le conflit du Libéria est apparu comme une tâche particulièrement difficile. Lors des négociations visant à obtenir l'accès aux régions rurales du Libéria, le CICR a souligné la spécificité de son mandat. Un programme intensif de diffusion destiné à l'ensemble des forces engagées dans le conflit a été mené à bien, notamment par le biais d'une campagne lancée à la radio, dans la presse, ainsi que par voie d'affiches, visant à encourager le respect du droit international humanitaire. Réalisées conjointement avec la Société nationale, les activités de diffusion ont été déployées à l'intention de toute une gamme de publics-cibles. Des efforts spéciaux ont été faits pour atteindre les combattants tenant les nombreux postes de contrôle situés sur l'ensemble du territoire libérien.

## MALI

En 1993, les tensions entre les séparatistes touareg et les autorités gouvernementales ont progressivement perdu de leur intensité au fil des mois. Le CICR est resté régulièrement en contact tout au long de l'année avec l'ensemble des mouvements touareg et les autorités locales, afin de pouvoir effectuer des missions par voie de terre et, ainsi, exécuter son mandat d'intermédiaire neutre et impartial en visitant des prisonniers, collectant et distribuant des messages Croix-Rouge, évacuant des blessés et faisant en sorte que diverses communautés isolées bénéficient de soins médicaux. Dès le mois de mai, toutes les parties au conflit armé interne ont officiellement accepté la totalité d'un «pacte national». Les conditions de sécurité se sont ainsi améliorées dans l'est du pays et le processus visant à assurer l'intégration de 600 anciens combattants des mouvements rebelles dans les rangs des forces armées maliennes était presque terminé à la fin juin.

Au cours du premier semestre de 1993, le CICR a été victime d'actes de violence imputés à des bandits à Gao et à Ras El Ma, où un poste médical du CICR a été détruit. Les attaques contre des locaux du CICR ont entravé les efforts entrepris par la délégation afin d'instaurer des rapports de confiance entre toutes les communautés; elles ont en outre contraint le CICR à réduire ses activités médicales dans des régions éloignées.

Au cours du second semestre, le CICR a été à nouveau victime d'actes de banditisme et un certain nombre de ses véhicules ont été volés dans les régions de Tombouctou et de Gao.

L'armée nationale et les mouvements touareg ont finalement été en mesure de juguler la violence et, à la fin de l'année, les organisations humanitaires s'apprêtaient à reprendre leurs activités dans le nord du Mali. Le CICR a donc décidé qu'il n'était plus nécessaire de maintenir une présence permanente dans le nord du pays et a fermé sa délégation de Bamako le 21 décembre. Dès lors, la responsabilité de surveiller l'évolution de la situation au Mali, de déployer des activités en faveur des détenus, de réaliser un programme de diffusion et d'améliorer la collaboration avec la Croix-Rouge malienne a été confiée à la délégation régionale de Dakar.

### Activités en faveur de la population civile

Grâce à sa présence permanente à Gao et Tombouctou et aux quatre bureaux ouverts dans des régions éloignées, le CICR s'est efforcé d'instaurer des rapports de confiance, tant entre les différentes communautés qu'entre les mouvements d'opposition et les autorités gouvernementales. Certains rapports faisant état de violations graves des principes humanitaires fondamentaux se sont révélés justifiés: afin d'éviter que de tels incidents ne se

reproduisent, le CICR a effectué verbalement ou par écrit des démarches auprès de toutes les parties impliquées. Dans plusieurs cas, le CICR a demandé aux autorités ou à d'autres organes (la Commission de cessez-le-feu, notamment) de prendre des mesures afin d'assurer la sécurité des civils qui étaient constamment victimes d'attaques. Ces demandes ont été souvent acceptées et suivies d'effet.

Le CICR a également apporté son concours aux familles qui n'avaient aucun autre moyen de rester en contact du fait de la perturbation des communications provoquées par les troubles. La plus grande partie de l'action de l'Agence de recherches a consisté dans l'échange de messages Croix-Rouge entre des personnes vivant dans le nord du Mali et des Touaregs réfugiés en Mauritanie. Les activités de l'Agence de recherches ont été interrompues à la fin du premier semestre, la transmission des nouvelles par les voies normales entre le Mali et la Mauritanie étant redevenue possible.

### Activités médicales

Le CICR a apporté son soutien à 11 postes de santé isolés du nord du pays: des médicaments (provenant soit du ministère de la Santé, soit du CICR) ont été acheminés par avion ou par la route sous la protection de l'emblème de la croix rouge. Grâce à la présence du CICR, il a été possible de rouvrir un poste de santé gouvernemental dans le nord du Mali, à proximité du lac Faguibine, facilitant ainsi l'accès de la population locale aux soins médicaux.

Le CICR a évacué par avion sur des hôpitaux de Gao ou Bamako une douzaine de combattants et de civils grièvement blessés. Des ateliers médicaux ont été organisés à Bamako en avril et en mai, afin de former 23 secouristes de la Société nationale originaires de régions éloignées. Afin de faciliter leur action sur le terrain, tous les participants ont reçu un stock de secours médicaux équivalant à trois mois d'activité.

### Activités en faveur des détenus

Diverses catégories de détenus ont été visitées au cours de l'année. Il s'agissait de dignitaires de l'ancien gouvernement, dont l'ancien président Moussa Traoré et son épouse, des membres de l'armée accusés d'avoir participé à la tentative de coup d'Etat de juillet 1991 et de Touaregs détenus en relation avec la rébellion lancée dans le nord du pays. Une assistance médicale et matérielle a été fournie par le CICR aux détenus, en fonction des besoins constatés. Des rapports résumant les observations et les recommandations du CICR ont été remis aux autorités. Une personne détenue par les rebelles a également été visitée par le CICR.

## NIGER

La rébellion touareg a continué à constituer une source de tension au Niger au cours des six premiers mois de 1993. Après une période de réflexion, le gouvernement nigérien a donné au CICR l'autorisation de visiter les rebelles touareg, ainsi que leurs sympathisants incarcérés dans quatre lieux de détention relevant du ministère de la Justice. Une infirmière du CICR a accompagné les délégués lors de ces visites qui ont permis de voir 61 détenus et à l'occasion desquelles une quantité limitée de secours matériels a été distribuée.

En mars, le CICR a reçu une liste de 46 fonctionnaires détenus par le mouvement insurrectionnel touareg FLAA\*. Malgré de nombreuses tentatives, le délégué basé à Niamey n'a pas réussi à obtenir l'accès à ces détenus. Début avril, le CICR a ouvert un bureau à Niamey afin de disposer d'une présence permanente dans le pays et de pouvoir ainsi être mieux en mesure de suivre l'évolution de la situation. Le CICR a également gardé une antenne à Agadez, dans le nord du pays. La délégation a contacté les autorités à plusieurs reprises afin d'obtenir l'autorisation d'effectuer une évaluation sur le terrain dans la région de l'Air, qui était restée inaccessible aux organisations humanitaires depuis plus d'un an. Les autorisations nécessaires n'ont pas été obtenues.

Le 11 avril, le FLAA a libéré 26 détenus.

Fin 1993, le CICR a fermé ses bureaux au Niger, la délégation régionale d'Abidjan reprenant la responsabilité des activités du CICR dans ce pays.

## SIERRA LEONE

Conséquence directe du conflit armé interne dans ce pays, les problèmes humanitaires sont devenus plus aigus encore en 1993. Les modifications constantes de l'équilibre militaire dans l'est du pays ont provoqué de nouveaux bouleversements et de nouveaux déplacements des populations locales, forcées à fuir leurs foyers situés dans des régions transformées en champs de bataille. Après que les forces gouvernementales eurent repris Koidou et eurent avancé jusqu'aux districts de Pendembu et de Kailahun, anciens fiefs du RUF\*\*, le gouvernement a commencé à encourager les civils qui avaient cherché refuge de l'autre côté de la frontière libérienne à revenir dans leur pays. Près de 5 000 civils qui se trouvaient auparavant dans la zone contrôlée par les rebelles ont été conduits dans les casernes militaires de Taru pour y être interrogés et triés par l'armée. Certains

---

\* Front de libération de l'Air et de l'Azawad.

\*\* Revolutionary United Front.

d'entre eux ont ensuite été envoyés en prison, alors que d'autres étaient dirigés sur les camps de personnes déplacées à Segbwema et Taru. Il y avait donc, dans l'est et le sud du pays, des groupes importants de civils ayant besoin d'assistance humanitaire.

Dans la capitale également, la situation est restée relativement instable. Désirant marquer l'anniversaire du coup d'Etat de 1992, le président du *National Provisional Ruling Council* (NPRC) a annoncé plusieurs mesures. Parmi celles-ci figurait la libération de 24 détenus liés à des membres de l'ancien gouvernement, qui étaient incarcérés depuis le coup d'Etat et qui, après leur libération, ont été assignés à résidence.

A la fin de l'année, le président sierra-léonien a présenté les grandes lignes d'un plan visant à rétablir la démocratie dans le pays, annoncé des élections libres d'ici à 1996, déclaré un cessez-le-feu unilatéral pour le mois de décembre et confirmé une amnistie générale en faveur de tous les groupes d'opposition. Pourtant, ces efforts ont été fréquemment contrés par des menaces de coup d'Etat, des accusations de corruption et, dans le cas du cessez-le-feu de décembre, par des revers militaires.

### Activités en faveur de la population civile

L'année a été assombrie pour le CICR par un incident de sécurité meurtrier survenu à la fin du mois d'août. Un convoi du CICR a été attaqué par un groupe armé sur la route qui mène de Kénéma à Zimmi, dans le sud-est de la Sierra Leone. Deux infirmières du CICR ont été tuées et une troisième a été blessée. Jusqu'alors, le CICR avait déployé des activités humanitaires sur une base régulière, tant dans la région de Zimmi que dans une autre région affectée située dans l'est du pays. Tout au long du premier semestre de 1993, l'institution avait apporté une aide alimentaire et assuré des soins médicaux à 11 000 civils affectés par le conflit dans la région de Zimmi, donnant régulièrement des consultations médicales, vaccinant les moins de cinq ans et immunisant les jeunes femmes contre le tétanos. Des distributions de semences avaient également eu lieu.

Des programmes du CICR de ce même type étaient en cours dans la région de Daru, au nord de Zimmi. Dans la région située entre Daru et la frontière du Libéria, gravement affectée par les combats, les civils avaient bénéficié de l'assistance médicale du CICR. En outre, en raison du mauvais état nutritionnel de la population de la région, en particulier des enfants, une ration mensuelle de vivres avait été distribuée en août.

Toutes ces opérations ont été brusquement interrompues par l'attaque lancée contre le convoi du CICR. La situation restant précaire sur le plan de la sécurité, le CICR a été dans l'impossibilité de reprendre ses activités sur le



⊕ Sous-délégation CICR    + Bureau CICR

CICR / RA 12.93

#### EN 1993, LE CICR A :

- distribué à environ 50 000 civils affectés par le conflit en Sierra Leone plus de 1 200 tonnes de secours alimentaires et non alimentaires;
- visité 647 personnes détenues pour des raisons de sécurité ou en relation avec le conflit armé;
- mené à bien une importante campagne de diffusion visant à faire comprendre l'action de la Croix-Rouge et à obtenir le respect de son emblème.

terrain dans la région. Bien que les activités liées à la détention et au programme de diffusion se soient poursuivies dans les villes de Bo, Kenema et Daru et qu'une quantité limitée d'assistance médicale ait été remise à une infirmière locale à Zimmi, l'action de secours a été suspendue dès le mois de septembre.

#### Activités en faveur des détenus

En février, le délégué régional en poste à Abidjan a remis au président un rapport établi à l'issue des visites du CICR à la prison centrale de Freetown au cours des six mois précédents et demandant que des améliorations soient apportées de toute urgence aux conditions de détention.

Au fur et à mesure de l'avance des troupes gouvernementales à l'intérieur du territoire contrôlé par le RUF, le nombre de combattants et de sympathisants présumés du RUF faits prisonniers a fortement augmenté. Une réponse favorable a été donnée à la demande présentée par

le CICR qui souhaitait avoir accès aux détenus incarcérés dans l'arrière-pays. Ainsi, une grande partie de l'action menée par le CICR en Sierra Leone au cours de l'année a été consacrée au suivi des cas de personnes détenues, dont certaines étaient encore sous interrogatoire. De nouvelles visites, effectuées conformément aux critères habituels de l'institution, ont eu lieu à la prison centrale de Freetown, tandis que d'autres commençaient, dès le mois de juin, dans des casernes militaires à Bo, Kenama, Koidu et Daru. Dans certains cas, des secours matériels ont été remis par le CICR aux détenus. Dans d'autres, la Société nationale ou d'autres organismes caritatifs se sont chargés de couvrir les besoins. Dans tous les lieux de détention, le CICR a examiné l'état de santé des détenus et une aide alimentaire a été fournie à la prison centrale de Freetown.

Le CICR a également obtenu l'accès, conformément à ses critères habituels, aux personnes détenues par le *Criminal Investigation Department* (Département des enquêtes criminelles) à Freetown.

Le 15 octobre, de nouvelles visites ont été effectuées dans les casernes militaires de Bo, Kenema, Koidu et Daru. Le CICR a ensuite remis un rapport spécial aux autorités.

En novembre, le gouvernement a libéré 195 détenus de la prison centrale de Freetown. Les autorités ont demandé au CICR d'organiser le transport des détenus libérés jusqu'à leurs lieux d'origine. Après des visites préliminaires effectuées par les délégués dans les régions concernées, un premier groupe de 153 personnes a été ramené dans les régions de Bo, Kenema, Segbwema et Daru, tandis que les 42 autres étaient amenées dans les camps de personnes déplacées situés à Makeni et Massingbi.

## Diffusion

Tout au long de l'année, la délégation régionale d'Abidjan, la sous-délégation de Freetown ainsi que le bureau de Kenema se sont efforcés de faire connaître et comprendre le mandat spécifique du CICR. En juin, un séminaire de trois jours, consacré au droit international humanitaire et au droit de la guerre, a été organisé à l'intention de 30 lieutenants et capitaines des forces armées de la Sierra Leone. Un autre séminaire, organisé en collaboration avec la Croix-Rouge de Sierra Leone, a eu lieu à Freetown réunissant 30 journalistes. A la suite du grave incident de sécurité survenu le 27 août (voir ci-dessus), l'action engagée dans le domaine de la diffusion a revêtu une importance encore plus grande en Sierra Leone.

## ABIDJAN

### Délégation régionale

(Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Libéria et Sierra Leone)

Les résumés des activités déployées en 1993 par le CICR au Libéria et en Sierra Leone, qui ont été coordonnées par la délégation d'Abidjan, figurent dans les chapitres correspondants. Dès la fin du premier semestre, l'opération au Libéria a été coordonnée par une délégation ad hoc indépendante de la délégation régionale d'Abidjan.

## BURKINA FASO

La Croix-Rouge Burkina Be a terminé à la mi-novembre la campagne de diffusion et d'information qu'elle avait entreprise dans les casernes militaires du pays avec le soutien de la délégation régionale. En outre, une campa-

gne d'une semaine a été réalisée à Ouagadougou afin de faire mieux connaître l'emblème de la croix-rouge; des visites personnelles ont notamment ainsi été faites aux responsables d'abus de l'emblème. Dans la capitale également, un atelier de diffusion destiné aux hauts fonctionnaires a eu lieu en décembre.

## CÔTE D'IVOIRE

Fin octobre, un match de football disputé à Kumasi (Ghana) et opposant une équipe ivoirienne à une équipe ghanéenne a dégénéré, donnant lieu à des manifestations massives d'hostilité envers les Ghanéens vivant en Côte d'Ivoire, provoquant le déplacement de plus de 10 000 personnes ainsi qu'un nombre non confirmé de morts. Dès le 6 novembre, deux équipes médicales de la Croix-Rouge, composées de personnel de la Croix-Rouge de Côte-d'Ivoire, de la Fédération et du CICR, ont effectué des visites quotidiennes dans une douzaine de lieux – postes de police et ambassades, notamment – où quelque 3 500 personnes s'étaient rassemblées. Chaque jour, les équipes ont dispensé des soins médicaux à une cinquantaine de personnes et des distributions ponctuelles de vêtements, de couvertures, de nattes et de savon ont été faites en fonction des besoins. Le CICR a également remis deux véhicules à la Société nationale, dont il a réapprovisionné les stocks d'urgence.

En février, un séminaire sur la communication, la planification et les méthodes en matière de diffusion a été organisé à Grand-Bassam par le CICR à l'intention des membres de la Société nationale travaillant dans ce domaine. Le ministre de la Santé et le maire de Grand-Bassam ont également participé à ce séminaire.

Un autre cours de formation destiné aux responsables de la diffusion, ainsi qu'une séance spéciale pour les professeurs, ont été organisés conjointement avec la Société nationale en avril. Les 17 et 18 juin, un séminaire consacré au droit international humanitaire et aux opérations de maintien de l'ordre a été organisé à l'intention de 25 officiers de la gendarmerie nationale. Par la suite, les autorités ont fait part de leur satisfaction devant la qualité de ces cours.

## GUINÉE

Fin septembre, une manifestation organisée à Conakry a dégénéré en confrontation violente entre groupes ethniques. Les hôpitaux de la capitale ont eu à accueillir quelque 200 blessés et 18 personnes ont été tuées. La délégation régionale a envoyé à Conakry un délégué chargé d'apporter son

soutien à la Société nationale sur le plan pratique afin de renforcer la capacité de celle-ci dans des situations d'urgence de ce type.

Le 19 décembre, les Guinéens ont voté pour la première fois depuis l'accession de leur pays à l'indépendance afin d'élire le président. Huit candidats étaient en lice. Le gouvernement n'a pas tenu compte des appels lancés au dernier moment par l'opposition qui demandait que les élections soient reportées et, selon les informations recueillies sur place, les combats qui ont ensuite éclaté dans les rues de Conakry et de Gueckedou ont fait quelque 200 blessés et au moins une dizaine de morts. A la fin de l'année, la Cour Suprême a confirmé la victoire du précédent chef d'Etat, en dépit des accusations de tricherie.

Au cours de la période électorale, la Croix-Rouge guinéenne a été très active, assurant l'évacuation des blessés sur l'hôpital (111 personnes le jour de l'élection, notamment). Un délégué du CICR se trouvait sur place avant l'élection afin d'apporter son concours à la Société nationale. Le CICR a fourni aux équipes de premiers secours de la Société nationale des radios VHF, afin de permettre d'établir de bonnes communications entre les équipes elles-mêmes, ainsi qu'avec la station du bureau du CICR où une permanence était assurée 24 heures sur 24.

En décembre également, les premiers entretiens ont eu lieu avec le doyen de la faculté de droit de l'Université de Conakry en vue d'introduire et de formaliser l'enseignement du droit international humanitaire dans les universités.

## DAKAR

### Délégation régionale

(Cap-Vert, Gambie, Guinée-Bissau, Sénégal)

## CAP-VERT

Fin février, le délégué régional a effectué une mission dans les îles du Cap-Vert, à l'occasion de laquelle il a organisé des séances de diffusion pour les sections de Praia et Mindelo de la Société nationale. A la demande de la Croix-Rouge du Cap-Vert et en coopération avec la Fédération, le CICR a installé un réseau radio HF sur toutes les îles de l'archipel (à l'exception d'une seule) afin d'établir une liaison entre l'ensemble des sections de la Société nationale ainsi qu'avec Dakar et Genève.

Le 15 décembre, l'Assemblée nationale du Cap-Vert a prononcé l'adhésion du pays aux Protocoles additionnels aux Conventions de Genève.

## GAMBIE

Du 7 au 10 juin, le délégué régional et la Croix-Rouge de la Gambie ont organisé un séminaire sur le droit international humanitaire à l'intention de 20 membres des forces armées, de la police et du service pénitentiaire. Tout au long de l'année, le CICR a apporté son soutien aux activités menées par la Société nationale dans le domaine de la diffusion.

Le 30 novembre, le délégué a visité la prison centrale de Banjul où il s'est entretenu avec deux détenus de sécurité arrêtés en relation avec la tentative de coup d'Etat de 1981.

## GUINÉE-BISSAU

Le 17 mars 1993, le CICR a obtenu l'accès à l'ensemble des détenus arrêtés en relation avec une récente tentative de coup d'Etat. Une première visite a eu lieu les 14 et 15 mai, conformément aux critères habituels de l'institution. Quarante-deux détenus ont été visités et le rapport établi à l'issue de cette visite a été remis au ministre de la Défense le 28 juin. Fin décembre, un certain nombre de ces détenus avaient été libérés et, les 27 et 28 décembre, les 13 personnes encore détenues ont été visitées. Depuis la première visite du CICR, effectuée en mai, les détenus avaient été autorisés à recevoir des visites de leurs familles.

Du 11 au 13 mai, un cours sur le droit international humanitaire a été organisé à l'intention des membres des forces armées de la Guinée-Bissau. Trois officiers venus de Sao Tomé-et-Principe ainsi que du Cap-Vert ont également participé au cours.

## SÉNÉGAL

L'insurrection armée en Casamance s'est poursuivie au cours des six premiers mois de 1993, rendant indispensable l'action de la Croix-Rouge dans cette région. En effet, un nombre croissant de civils ont été déplacés par les combats et ont eu besoin d'assistance. C'est lors d'une mission d'évaluation de ces besoins que, le 25 janvier, la Croix-Rouge a été victime d'un événement dramatique: un véhicule transportant des secouristes de la Croix-Rouge sénégalaise a heurté une mine antichar sur la route de Boulouba, à quelque 30 kilomètres de Ziguinchor. Six secouristes ont été tués et cinq autres transportés d'urgence dans un état grave, à l'hôpital où ils ont été immédiatement soignés; ils se sont rétablis par la suite.

A la suite des combats opposant l'armée sénégalaise au MFDC\*, le nombre des déplacés s'est accru de plusieurs dizaines de milliers de

---

\* Mouvement des Forces démocratiques de la Casamance.

personnes. Selon les informations recueillies sur place, les affrontements auraient fait plus de 300 morts.

Malgré de nouveaux problèmes de sécurité liés aux mines terrestres, la Croix-Rouge sénégalaise et le CICR ont été en mesure de mener à bien un programme d'aide alimentaire en faveur de 8 000 personnes déplacées à Ziguinchor et ce, dès le mois de mai. Le CICR a fourni les 80 tonnes de riz et d'huile nécessaires à la poursuite de ce programme.

En outre, le CICR a demandé l'autorisation de visiter les personnes capturées dans le cadre du conflit armé interne. A la suite de nombreuses démarches infructueuses pour obtenir une audience avec le ministre de l'Intérieur, un entretien a finalement été organisé avec son successeur au début du mois de septembre. Entre-temps, un cessez-le-feu avait été signé (le 8 juillet) entre le gouvernement et le MFDC et les 256 personnes détenues en relation avec le conflit avaient été libérées. Le ministre de l'Intérieur a affirmé que le nouveau gouvernement sénégalais était disposé à accueillir favorablement les demandes présentées par le CICR en ce qui concerne l'accès à de futurs détenus.

## Diffusion et information

Fin mars, le CICR et l'Union des journalistes de l'Afrique occidentale ont organisé un atelier de deux jours à Dakar. Quinze directeurs et rédacteurs en chef des principaux journaux de langue française de l'Afrique occidentale y ont participé. Le délégué général du CICR pour l'Afrique, accompagné par des responsables de la communication du siège du CICR, était présent pour répondre aux questions des participants. Ceux-ci ont fait part de leur désir d'avoir une relation de travail plus active avec le CICR. Dans ce but, des engagements ont été pris au cours des discussions afin de renforcer les relations de travail. Des conférences de presse très bien suivies ont été organisées conjointement avec la Croix-Rouge sénégalaise sur les thèmes de la mobilisation de l'action humanitaire en Afrique, des mines terrestres et de la Conférence internationale pour la protection des victimes de la guerre.

## KINSHASA Délégation régionale (Congo, Zaïre)

La délégation régionale de Kinshasa a développé ses activités en 1993 afin de faire face, de diverses manières, aux besoins humanitaires engendrés

par les troubles internes survenus dans certaines régions du Zaïre et du Congo. Par conséquent, l'effectif de la délégation s'est considérablement élargi en cours d'année, passant de 5 expatriés en janvier à 14 en décembre.

## CONGO

Dénonçant le caractère frauduleux des élections qui ont eu lieu au Congo début juin, l'opposition a demandé à la population de descendre dans la rue en signe de protestation. Les magasins ont été fermés, des barricades ont été dressées et les manifestations ont dégénéré en affrontements violents entre les partisans du président et l'opposition. Certains quartiers de la capitale ont été bouclés et quelque 2 000 personnes qui avaient fui du district de Baongo se sont rassemblées autour du siège du gouvernement. Peu de temps auparavant, Baongo était devenu le fief de l'opposition et, comme d'autres quartiers de Brazzaville contrôlés par l'opposition, était farouchement gardé par des hommes armés masqués. Au cours de ces périodes de violence, seuls les véhicules du CICR et de la Croix-Rouge congolaise ont été autorisés à circuler librement dans la capitale divisée; des médicaments ont ainsi été acheminés au travers des lignes et les malades et les blessés ont pu être évacués sur les hôpitaux. Dans certains quartiers de la ville, les véhicules du CICR étaient les seuls à pouvoir circuler.

Au cours des troubles du mois de juillet, le CICR a demandé l'autorisation de visiter les personnes présumées détenues de part et d'autre. Cependant, les détenus ont été libérés avant même que les autorisations nécessaires aient été obtenues. Du 19 au 28 août, le délégué du CICR en poste à Brazzaville a effectué une mission d'évaluation à Dolésie et à Pointe-Noire. Des troubles ayant également été signalés dans ces régions, il s'agissait d'examiner la situation des personnes déplacées et d'évaluer la nécessité éventuelle de visites de détenus. Sur la base des informations recueillies par le délégué, le CICR a décidé d'apporter son soutien à un programme d'assistance restreint lancé par la Société nationale en faveur des personnes déplacées dans la région de Dolésie.

Après que le Congo eut connu une brève période de retour au calme, à la suite de la signature à Libreville, le 4 août, d'un accord entre le gouvernement et l'opposition, de nouveaux troubles ont éclaté à Brazzaville le 1<sup>er</sup> novembre. Dans les rues, la violence a continué de monter jusqu'à la fin du mois de décembre et certains quartiers de la capitale contrôlés par l'opposition se sont trouvés défendus par d'autres militants armés. Le CICR et la Croix-Rouge congolaise ont travaillé dans des conditions difficiles afin d'évacuer les blessés et les morts. Aucun chiffre définitif n'est disponible quant au nombre total de morts que ces événements ont provoqués en 1993. Toutefois, pendant la seule période du 10 au 15 décembre, les hôpitaux de

Brazzaville ont enregistré plus de 80 décès. Le CICR, comme il l'avait fait pendant les événements des mois antérieurs, a lancé des appels à la radio demandant aux parties au conflit de respecter la Croix-Rouge et de permettre aux véhicules des équipes de secouristes de circuler librement. La délégation régionale a fourni à la Société nationale des assortiments de pansements, ainsi qu'un véhicule; des médicaments et du matériel médical ont également été remis aux hôpitaux de la capitale.

Ayant été informé qu'un certain nombre de personnes auraient été arrêtées par les forces gouvernementales en raison de leur participation aux troubles, le CICR a demandé l'autorisation de visiter ces détenus. Malheureusement, en dépit des nombreux contacts entre la délégation et les autorités, notamment le ministre de la Défense, le ministre de l'Intérieur et le Bureau de la présidence, aucune visite n'avait pu avoir lieu à la fin de l'année.

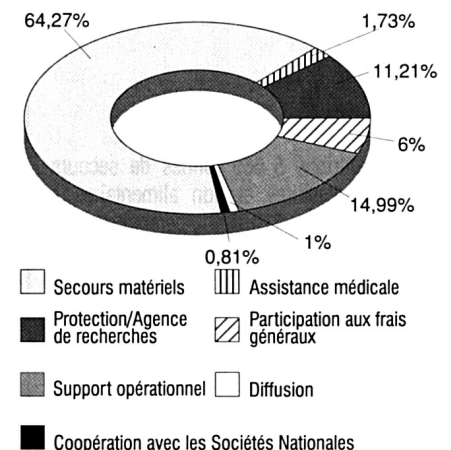
## Diffusion

Du 16 au 22 septembre, des représentants du Tchad, de la République centrafricaine, du Cameroun, du Gabon et de Sao Tomé-et-Principe ont participé, à Brazzaville, à un séminaire consacré à l'utilisation dans les programmes nationaux d'instruction militaire de la nouvelle version française du dossier pédagogique préparé par le CICR sur le droit de la guerre.

## ZAÏRE

L'année 1993 a été marquée, au Zaïre, par le mécontentement populaire, des manifestations de masse, des émeutes, du pillage et autres flambées de violence, ainsi que par une dégradation de la situation socio-économique. Les tensions et les harcèlements d'origine politique et ethnique ont engendré de grandes souffrances dans la région du Shaba (Katanga), ainsi que dans le Kivu septentrional, où la population civile s'est trouvée entraînée malgré elle dans un processus complexe de déstabilisation. La délégation régionale a maintenu des contacts réguliers avec les autorités, afin de leur rappeler qu'elles sont tenues d'assurer la sécurité et la protection des civils pris au piège des différentes situations de troubles. Cependant, de nombreuses personnes ont perdu la vie au cours de l'année et plus de 100 000 personnes ont été contraintes de fuir leur foyer et de vivre dans des conditions précaires dans des camps de fortune à Kolwezi et Likasi (Shaba) en attendant de pouvoir rentrer dans leur région d'origine. Nombre de ces familles originaires du Kasai vivaient au Shaba depuis des générations. Le CICR leur a fourni sur une base régulière une assistance alimentaire et non alimentaire.

Kinshasa délégation régionale  
Dépenses totales en 1993:  
CHF 7 650 000





⊕ Délégation CICR   ⊕ Sous-délégation CICR   + Bureau CICR

CICR / RA 12.93

Dans le Kivu, les délégués qui étudiaient au mois de juin la possibilité d'une intervention du CICR dans la région ont reçu de nombreuses informations faisant état de massacres. De nombreuses maisons avaient été complètement rasées et des milliers de personnes déplacées ont été vues sur les routes et dans les villages visités. Les besoins en matière de protection ont constitué la principale préoccupation du CICR dans cette région, de même que le soutien à la Société nationale qui a pris la forme d'une formation dans le domaine des premiers secours et de la mise en place de systèmes d'assainissement. L'assistance matérielle a été limitée à la distribution de petites quantités d'outils agricoles.

Le Zaïre est le plus grand pays de l'Afrique sub-saharienne, sa superficie étant à peu près celle de l'Europe occidentale. Les communications à l'intérieur du pays sont extrêmement difficiles et il est quasiment impossible de se rendre rapidement dans de nombreuses régions.

Les problèmes humanitaires apparus n'en ont été que plus alarmants. En effet, dans un tel contexte d'instabilité économique, sociale et politique, toute nouvelle détérioration importante de la situation aurait des conséquences catastrophiques.

### Kivu

Dans la région du Kivu, les délégués ont effectué une série de missions d'évaluation en juin auprès de communautés isolées et victimes d'une série d'attaques violentes – les tribus indigènes s'opposant à des personnes d'origine banyarwanda, souvent installées dans la région depuis plusieurs générations. Les délégués ont été en mesure de vérifier qu'au moins 60 000 personnes avaient été déplacées, mais elles étaient si disséminées qu'il était impossible de donner un chiffre précis. Les besoins sur le plan de l'alimentation et des soins médicaux étaient pris en charge par la population locale, les paroisses et les organisations non gouvernementales. Il a donc été jugé

#### EN 1993, LE CICR A :

- distribué 5 665 tonnes de secours alimentaires et non alimentaires à environ 110 000 personnes affectées par la violence régnant dans le Shaba.

inutile que le CICR apporte une assistance alimentaire, bien que l'institution ait continué à suivre l'évolution de la situation tout au long de l'année, établissant une présence permanente à Goma en août. Le délégué basé à Goma avait notamment pour tâche de tenter d'obtenir, de la part des autorités et des communautés concernées, le respect de la population civile, d'effectuer des visites aux détenus dans cette région et d'aider les sections locales de la Croix-Rouge zairoise à mettre sur pied des équipes d'intervention pour les situations d'urgence.

## Shaba

Au Shaba, une nouvelle présence permanente du CICR a été établie à Kolwezi, où des dizaines de milliers de Kasaiens s'étaient rassemblés en attendant d'avoir la possibilité de rentrer au Kasai. Un grand nombre des Kasaiens vivant au Shaba s'étaient enfuis après avoir été victimes de menaces et d'attaques et n'avaient pas d'autre choix que de tenter de rejoindre leur région d'origine où ils se trouveraient plus en sécurité.

A la suite des troubles politiques, la situation de la communauté kasaienne au Shaba a constitué une préoccupation importante pour le CICR tout au long de 1993. Plus de 100 000 personnes déplacées ont vécu dans des conditions extrêmement difficiles dans les villes de Likasi et de Kolwezi, à l'intérieur ou à proximité de la gare, dans des écoles ou dans des camps de fortune.

Dans les tout derniers jours de juin, les autorités militaires ont commencé à employer la force pour déplacer les Kasaiens qui se trouvaient à la gare de Kolwezi, détruisant les abris de fortune qu'ils y avaient construits. Ces gens se sont donc enfuis vers d'autres quartiers de la ville, créant de nouveaux besoins urgents en matière d'assistance. Le CICR a immédiatement commencé à distribuer des couvertures aux personnes dormant en plein air, puis a procédé à des distributions de vivres jusqu'à la fin de l'année. Quelque 80 000 personnes déplacées se trouvaient encore à Likasi et à Kolwezi. Une opération d'évacuation semblable, bien que moins violente, a également été menée par l'armée à Likasi à fin juillet. Le délégué régional est intervenu à l'échelon ministériel, demandant aux autorités de donner l'ordre de mettre un terme aux violences et aux persécutions au Shaba et dans le Kivu septentrional.

L'organisation de trains destinés à assurer l'évacuation des Kasaiens vers leur région d'origine a constitué un problème majeur tout au long de l'année. Les rares départs prévus ont presque toujours dégénéré en drames, des personnes cherchant désespérément à pénétrer dans les wagons, certaines mourant dans la bousculade ou au cours du long voyage vers le Kasai. En

raison du manque de combustible ou d'autres difficultés, le voyage a parfois duré plusieurs semaines. Les évacués ont donc dû dresser des camps de fortune le long de la voie ferrée. Les personnes qui avaient été enregistrées en vue de leur évacuation ont reçu des rations de vivres, remises par le CICR au moment du départ.

Des secours ont également été fournis par le CICR aux Katangais victimes de harcèlements de la part des militaires stationnés à Kolwezi ou de la violence généralisée dictée par les militants politiques. Parmi les autres groupes vulnérables assistés par le CICR ont figuré les familles dispersées en raison de leurs origines multiraciales. Au total, le CICR a fourni quelque 5 665 tonnes de secours alimentaires et non alimentaires à plus de 110 000 bénéficiaires au Shaba.

Tout au long de l'année, les distributions de secours ont dû être fréquemment interrompues pendant plusieurs jours à Kolwezi en raison de problèmes liés à l'établissement de listes fiables de bénéficiaires, ainsi qu'à la confusion régnant au cours des distributions.

### Activités en faveur des détenus

A la suite du regain de tension intervenu en juin à Kinshasa, dans le Shaba et dans le Kivu septentrional, et du fait que le président zairois a donné à nouveau, au mois d'août, les instructions nécessaires pour que l'action du CICR liée à la détention soit facilitée, la délégation a effectué des visites dans quelques lieux de détention. Quatre lieux de détention ont été ainsi visités entre juillet et septembre à Kinshasa et Goma. Au total, 24 détenus de sécurité ont été enregistrés (18 dans des postes de police de Goma et 6 à la prison Makala de Kinshasa). Il a été impossible au CICR d'obtenir l'accès, à Kinshasa, aux lieux de détention placés sous l'autorité de la présidence.

### Activités médicales

En août, une évaluation nutritionnelle a été effectuée à Kolwezi et à Likasi par un spécialiste venu du siège. Cette évaluation a confirmé la nécessité de poursuivre les distributions de vivres aux victimes vivant dans ces deux villes et d'adapter les rations fournies aux groupes vulnérables se trouvant à Kolwezi, où une détérioration de l'état nutritionnel de la population a été constatée.

A la suite d'une évaluation effectuée dans le Kivu septentrional par un ingénieur sanitaire du CICR, l'institution a remis à la ville de Kanyabayonga quatre pompes et du matériel sanitaire.

## Agence de recherches

L'activité déployée dans le domaine de l'Agence par la délégation régionale de Kinshasa s'est limitée au traitement d'un petit nombre de demandes concernant des Zaïrois recherchés par des membres de leur famille vivant à l'étranger. Un seul dossier a été ouvert en relation avec les problèmes survenus au Shaba.

## Coopération avec la Société nationale

A la suite des événements du Shaba, du Kivu et de Kinshasa, il a été nécessaire d'assurer la formation de nouvelles équipes de secouristes de la Croix-Rouge du Zaïre. Depuis 1992, des équipes avaient bénéficié d'une formation à Kinshasa, mais en 1993, ce programme a été étendu au Kivu septentrional et au Shaba.

## Activités de diffusion

Un cours sur le droit international humanitaire destiné aux instructeurs des forces armées zaïroises a eu lieu à Kinshasa et Kananga en juillet. Une soixantaine d'officiers venant des provinces du Kasai, du Shaba, de l'Equateur, du Haut-Zaïre et de Kinshasa y ont participé.

D'autres cours sur le droit international humanitaire ont été organisés à Kinshasa à l'intention de 31 officiers supérieurs venus de 9 pays membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale.

## LAGOS

### Délégation régionale (Bénin, Ghana, Nigéria, Togo)

Les pays couverts par la délégation régionale de Lagos ont traversé une période d'incertitude générale en 1993. Les changements politiques intervenus au Nigéria et au Togo ne se sont pas passés sans encombre puisqu'ils ont conduit, dans l'un et l'autre de ces pays, à des actes de violence qui, dans une certaine mesure, ont également touché le Bénin et le Ghana.

Le CICR a réagi en intensifiant ses contacts avec les milieux politiques décideurs (civils et militaires), en développant ses programmes de diffusion du droit international humanitaire et en augmentant le soutien apporté aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge des quatre pays concernés, afin de renforcer leur capacité d'intervention dans les situations d'urgence.

## BÉNIN

Le CICR a participé à 7 séminaires qu'il a financés et organisés à l'intention de 120 officiers et sous-officiers des forces armées béninoises et portant sur l'application pratique du droit international humanitaire sur le champ de bataille.

En collaboration avec la Croix-Rouge béninoise, le CICR a lancé une campagne sur la protection de l'emblème. Un séminaire a été organisé au milieu de l'année à l'intention des membres des professions médicales et paramédicales, ainsi que des représentants du gouvernement et des médias.

## GHANA

Le CICR a apporté son concours à une série de séminaires de diffusion organisés par la Croix-Rouge du Ghana à l'intention de politiciens, de fonctionnaires gouvernementaux, d'hommes d'affaires éminents, d'officiers des forces de sécurité et de journalistes. La Société nationale a organisé l'approvisionnement en eau potable des réfugiés togolais qui avaient massivement franchi la frontière en janvier et février.

## NIGÉRIA

Souffrant déjà d'une économie stagnante et de divers problèmes sociaux, le Nigéria a connu une année agitée en 1993. L'annulation de l'élection présidentielle du 12 juin a provoqué un nombre croissant de grèves, une pénurie de carburant, ainsi que des troubles civils semblables à ceux qui étaient survenus en 1992. Le sud-ouest du Nigéria en particulier a été directement affecté en juillet par des émeutes qui ont fait un grand nombre de morts et de blessés. Un climat de peur s'est ensuite installé, car on redoutait un déferlement de violence généralisée dans tout le pays. Des changements à la tête du pays ont suivi, le président démissionnant pour être remplacé par un gouvernement provisoire, lui-même remplacé pour un organe suprême, le *Provisonal Ruling Council*, composé de 11 membres et dominé par les forces de sécurité.

A la fin de l'année, un organe gouvernemental civil – le *Federal Executive Council* – était installé et des pourparlers engagés entre des personnalités nigérianes au sujet des changements à apporter à la Constitution. Les déclarations des autorités ont fait naître l'espoir de nouvelles élections et la tension qui avait gagné l'ensemble du pays s'est apaisée.

Au cours de 1993, le CICR a intensifié de manière substantielle ses contacts avec les milieux civils et militaires décideurs, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du gouvernement. Ces démarches ont été accompagnées par l'intensification des efforts déployés dans le domaine de la diffusion du droit in-

ternational humanitaire. Des conférences ont été données dans les principaux établissements des forces de sécurité — *Command and Staff College, National Guard, Brigade of Guards* —, ainsi que dans le *National War College*, la plus haute académie militaire du Nigéria. Des réunions d'information sur le CICR et le droit international humanitaire ont été organisées à l'intention de membres éminents de la hiérarchie militaire, ainsi que des commandants des principales unités. Parallèlement, des réunions ont été organisées pour la presse nationale.

Au cours de l'année, la délégation régionale a continué à apporter son soutien aux équipes spécialisées dans la préparation aux situations d'urgence de la Croix-Rouge du Nigéria. Un nombre considérable d'ateliers ont été organisés dans le but de renforcer la capacité opérationnelle générale de la Société nationale. Ils ont eu lieu, pour la plupart, à Lagos et à Kaduna, deux villes considérées comme particulièrement susceptibles de connaître des flambées de violence.

En mai, la Fédération et le CICR ont eu des entretiens avec de hauts représentants de la Croix-Rouge du Nigéria afin d'élaborer un plan de développement. Il a été convenu qu'après un audit, la Société nationale bénéficierait pendant deux années des conseils en matière de management donnés par un spécialiste de la Fédération.

## TOGO

Alors que persistait une situation de malaise politique et qu'une grève générale étranglait l'économie du pays, trois vagues successives de violence interne (deux en janvier, la troisième en mars) ont marqué le début d'une année particulièrement difficile pour le Togo. Les affrontements, en début d'année, entre des membres des forces de sécurité et le public, ont fait un grand nombre de morts et de blessés, en particulier au sein de la population civile. Les troubles ont déclenché un exode massif d'environ 300 000 personnes qui, fuyant essentiellement la région de Lomé, ont traversé la frontière du Bénin ou du Ghana, ou se sont enfuies vers l'intérieur du Togo même. Ces événements ont mis à rude épreuve les ressources locales, déjà à peine suffisantes pour couvrir les besoins existants. L'impact sur l'économie des pays voisins — Bénin et Ghana — a également été considérable. Il est donc devenu nécessaire d'entreprendre une action d'assistance importante en faveur des réfugiés. Les Sociétés nationales des trois pays concernés ont joué un rôle important dans sa mise en œuvre.

A la fin du premier semestre, les négociations entre le gouvernement et l'opposition — tenues sous les auspices de la France et du Burkina Faso — ont débouché sur un accord qui a conduit aux élections présidentielles du mois d'août. Cependant, les principaux mouvements d'opposition ont retiré

leurs candidats et l'élection s'est terminée par une polémique, le chef de l'Etat sortant revenant au pouvoir. A la fin de l'année, les pourparlers se poursuivaient encore au sujet de la participation des partis de l'opposition aux nouvelles élections prévues pour le début de 1994. Ces événements ont conduit le CICR à envoyer des délégués supplémentaires au Togo, à intensifier ses contacts avec les différentes parties concernées et à consolider son soutien à la Croix-Rouge togolaise. Conjointement avec la Société nationale, les délégués ont organisé des séances de diffusion à l'intention des forces de sécurité et des membres du public vivant dans les régions les plus exposées à la violence. Une campagne multimédias sur le respect de l'emblème de la croix rouge a en outre été menée.

Le soutien apporté à la Société nationale a consisté notamment en conseils techniques; des secours ainsi que des équipements pour les premiers secours et les communications ont été fournis, de même qu'une assistance financière. La Société nationale a concentré ses activités autour de Lomé, point névralgique des troubles, où ses équipes de secouristes étaient souvent les seules à pouvoir évacuer les nombreux blessés.

## YAOUNDÉ

### Délégation régionale

(Cameroun, République centrafricaine, Guinée équatoriale et Sao Tomé-et-Principe, Tchad)

Au cours de l'année, de violents affrontements sont survenus dans différentes régions couvertes par la délégation régionale. La délégation de Yaoundé et la sous-délégation de N'Djamena ont apporté une assistance matérielle aux civils affectés par ces flambées de violence et présenté deux offres de services officielles, en vue de visiter les personnes détenues pour des raisons de sécurité au Tchad et en Guinée équatoriale. Elles ont en outre collaboré tout au long de l'année avec les Sociétés nationales de la région, soutenant leurs efforts, afin d'améliorer leur préparation aux situations d'urgence.

## CAMEROUN

Au début de l'année, le CICR a lancé des programmes d'assistance en faveur des civils affectés par les troubles internes survenus dans le nord-ouest du Cameroun. Ceux-ci avaient été déclenchés par des militants de l'opposition qui contestaient les résultats des élections présidentielles d'octobre 1992. Quelque 300 familles déplacées ont reçu des vivres et des ustensiles

de cuisine à la fin de décembre 1992 et 77 autres familles ont bénéficié d'une assistance à fin janvier 1993. Par la suite, quelque 500 Tchadiens ont bénéficié d'une aide dans les villes frontalières de Tuboro et Madingrin en juin. Ils étaient arrivés au Cameroun à la suite d'affrontements armés dans leur région d'origine, au Tchad. Plus tard, les réfugiés ont été conduits au camp de réfugiés du HCR, situé à Poli.

En 1993, la délégation régionale a mené une importante campagne de diffusion au Cameroun, afin d'améliorer la connaissance de la Croix-Rouge au sein des autorités militaires et civiles et afin de soutenir les comités locaux et les sections locales de la Croix-Rouge camerounaise.

Un manuel destiné aux forces armées, élaboré par l'état-major général et imprimé par les soins du CICR, a été officiellement introduit dans l'armée.

## RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Des réfugiés fuyant les affrontements armés et les meurtres commis au hasard dans les villes de Goré et Doba, dans le sud du Tchad, sont arrivés en début d'année en République centrafricaine. De janvier à mi-juin, près de 8 000 civils ont bénéficié d'une aide alimentaire d'urgence du CICR distribuée par l'intermédiaire de la Croix-Rouge centrafricaine. Au total, près de 100 tonnes de vivres et quelque 1 500 marmites ont été remises à 1 554 familles. En outre, une léproserie et un centre nutritionnel à Bossangoa ont reçu conjointement 3 tonnes de farine et 13 tonnes de haricots. Vivant dans des camps improvisés à proximité de la frontière, les réfugiés ont été en mesure d'utiliser le service de recherches du CICR pour contacter leur famille.

Des activités d'Agence de recherches ont également été déployées en faveur des réfugiés soudanais vivant dans le sud-est de la République centrafricaine (régions de Zémio, M'Boki et Obo). La Croix-Rouge du Tchad s'est chargée des activités de recherches en faveur des réfugiés se trouvant au Tchad.

## GUINÉE ÉQUATORIALE

En février, le délégué régional s'est rendu à Malabo où il s'est entretenu avec le ministre de la Justice et le président de la Cour suprême de la question de l'accès aux détenus de sécurité. Une fois encore, les autorités ont refusé de donner au CICR l'autorisation de visiter les lieux de détention placés sous le contrôle des services nationaux de sécurité.

Un séminaire d'information sur les principes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et sur les principales règles du droit international humanitaire s'est tenu à Malabo les 1<sup>er</sup> et 2 juillet, à l'intention de hauts fonctionnaires du gouvernement.

Une vaste campagne d'information et de diffusion a été menée tout au long de l'année, afin de susciter l'intérêt de la population pour la Société nationale, non encore officiellement reconnue.

Afin de renforcer la préparation de la Société nationale aux situations d'urgence, le CICR a fait don d'assortiments de premiers secours, ainsi que d'autre matériel, aux sections de l'île de Bioko et de Rio Mini. Des cours sur le Mouvement, les premiers secours et la préparation aux situations d'urgence ont été organisés à l'échelon des sections locales. A Malabo et à Bata, un programme détaillé portant sur l'hygiène et l'assainissement a été lancé par les branches locales de la Croix-Rouge.

## TCHAD

Les efforts entrepris par la délégation régionale de Yaoundé afin d'obtenir l'accès aux personnes détenues pour des raisons de sécurité au Tchad sont restés infructueux en 1993. En janvier, après plus d'une année de négociations stériles avec les autorités compétentes, le CICR a présenté une nouvelle offre de services officielle en vue de pouvoir visiter l'ensemble des lieux de détention. Aucune ouverture ne paraissant en vue, le CICR a soumis un protocole d'accord à la présidence et à la Conférence nationale souveraine en mars. L'institution a alors reçu le feu vert en vue du déploiement de ses activités de protection en faveur des détenus et des civils affectés par le conflit. Les autorités ont donné leur accord et même demandé au CICR d'entreprendre des actions de secours en faveur des civils déplacés ou affectés d'une autre manière dans le sud-ouest du pays et dans le Logone oriental. Cependant, l'autorisation de visiter les détenus de sécurité ne s'est pas concrétisée, malgré l'accord donné par le président tchadien en mai, qui autorisait le CICR à voir ces détenus. Un cours national sur le droit international humanitaire a eu lieu du 17 au 19 mai à N'Djamena à l'intention des officiers supérieurs de l'armée tchadienne récemment réorganisée, ainsi que de la gendarmerie nationale.

## Activités en faveur de la population civile

Des flambées de violence ont eu lieu dans les premiers mois de 1993 entre les forces d'élite de la garde républicaine et la population civile dans le sud du pays, provoquant le départ de milliers de familles qui ont franchi la frontière de la République centrafricaine et du Cameroun (voir ci-dessus *République Centrafricaine et Cameroun*). En outre, des milliers d'autres personnes se sont enfuies vers l'intérieur du pays, restant dans la région du Logone oriental. Les informations les plus prudentes ont indiqué le chiffre de plusieurs centaines de morts.

Au cours d'une mission conjointe effectuée dans cette région en mai et juin, un délégué du CICR et le secrétaire général de la Croix-Rouge du Tchad ont vu une centaine de villages complètement rasés. Par la suite, le CICR a lancé un programme d'assistance en faveur de 80 000 personnes déplacées dans le Logone oriental, leur distribuant des semences, des outils et des vivres afin de leur permettre de traverser cette période difficile et contribuer à les empêcher de devenir dépendants d'une aide à long terme. Pendant la durée de ce programme, le CICR a maintenu un bureau à Doba. Celui-ci a été fermé en septembre lorsqu'il a été estimé que la situation alimentaire était suffisamment stabilisée pour que le CICR mette fin à son programme d'assistance.

## Activités médicales

A N'Djamena, le 8 août, une cérémonie à la mémoire des personnes décédées lors de récents affrontements tribaux survenus à Sarh et Abéché dans la région du Ouaddai a dégénéré en un effroyable bain de sang qui aurait fait, selon les sources officielles, 45 morts et 180 blessés. Le CICR a immédiatement mobilisé les équipes de premiers secours de la Société nationale afin d'évacuer les blessés; il a par ailleurs fourni à l'hôpital principal de la capitale le matériel médical et les pansements dont il avait un besoin urgent. Les équipes de secouristes de la Société nationale ont fait preuve d'un courage exemplaire pendant ces troubles.

Fin décembre 1992, le centre orthopédique de Kabalaye, à N'Djamena, a été placé sous la responsabilité du SECADEV\* qui avait été le partenaire du CICR dans le centre pendant douze ans. Cependant, le CICR a poursuivi son soutien tout au long de l'année, sous la forme d'une assistance technique et d'une aide financière limitée.

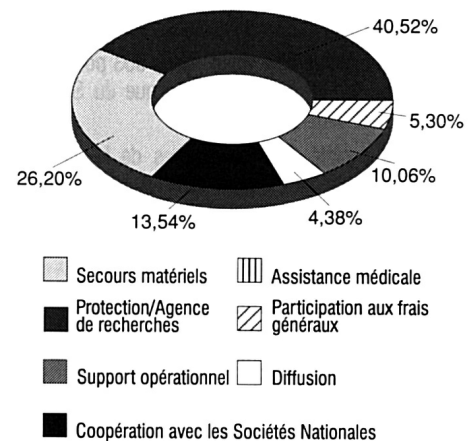
## Afrique australe

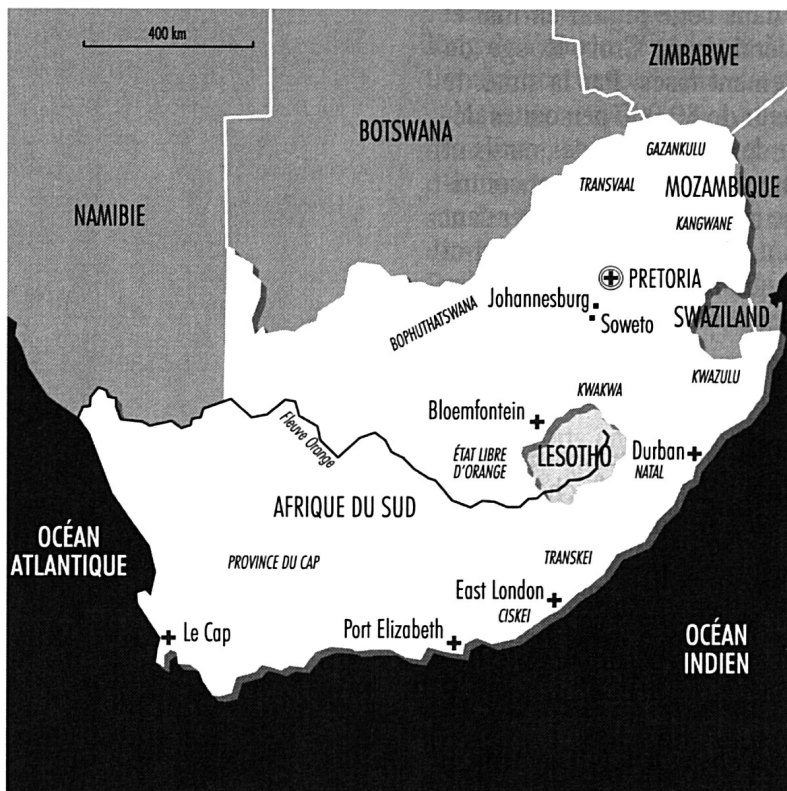
### AFRIQUE DU SUD

Ce qui restait du système de l'apartheid en Afrique du Sud a été complètement démantelé en 1993, préparant de ce fait le terrain pour les premières élections démocratiques, prévues pour le 27 avril 1994. Une loi est passée en décembre qui rend aux résidents des homelands la nationalité sud-africaine à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1994. L'économie affaiblie du pays a retrouvé un second souffle lorsque la communauté internationale a levé les sanctions

\* Secours catholique et Développement.

Afrique du Sud  
Dépenses totales en 1993:  
CHF 10 480 000





⊕ Délégation CICR      + Bureau CICR

CICR / RA 12.93

EN 1993, LE CICR A :

- effectué 22 visites dans 18 prisons;
- effectué 534 visites dans 303 postes de police situés en Afrique du Sud et dans les homelands;
- assisté 46 500 victimes de la violence dans les townships et les homelands en leur fournissant 130 tonnes de secours alimentaires et non alimentaires;
- traité 494 messages Croix-Rouge en relation avec les réfugiés mozambicains et d'autres réfugiés en Afrique du Sud.

raient été tuées dans l'East Rand pendant les seuls mois de juillet et d'août. Environ 46 500 personnes, en grande majorité au Natal, ont bénéficié de l'opération de secours conjointe du CICR et de la Croix-Rouge sud-africaine. Dans l'exercice de leurs fonctions, les collaborateurs locaux et les délégués du CICR, ainsi que le personnel et les volontaires de la Société nationale se sont trouvés dans une situation marquée par les divisions politiques, l'intolérance, les intimidations, les menaces de guerre civile et les attaques raciales.

En effet, le CICR a été extrêmement préoccupé par le nombre croissant des abus dans l'usage de l'emblème de la croix rouge. Plusieurs incidents liés à la sécurité se sont produits au cours de l'année, notamment la tentative de vol d'un véhicule de la Croix-Rouge à Inanda au début de juillet, le vol d'un véhicule sous la menace d'un fusil à Umlazi, et la fuite de justesse

\* African National Congress.

économiques qui pesaient sur l'Afrique du Sud, où environ 50 % de la main-d'œuvre, sinon plus, est au chômage. L'adoption d'une nouvelle constitution provisoire et l'installation d'un Conseil exécutif de transition en décembre a renforcé la tendance à la démocratie et, en décembre aussi, le prix Nobel pour la paix a été remis conjointement au président de l'Afrique du Sud et au président de l'ANC\*, pour leurs efforts en faveur de la paix en Afrique du Sud.

Cependant, les changements positifs intervenus dans la structure politique de la nation ont été dans une certaine mesure contrecarrés par la violence interne qui a continué de frapper le pays. Outre les troubles croissants dans les homelands et les townships, les Sud-Africains ont dû faire face à un taux de criminalité beaucoup plus élevé et à une augmentation des attaques perpétrées pour des motifs politiques.

Ce regain de violence sur l'ensemble de l'année s'est traduit par des milliers de morts. Quelque 1 200 personnes au-

d'un collaborateur local dont le véhicule a été pris deux fois dans le feu croisé des combats qui faisaient rage dans le township d'Ezakeni en août. La délégation du CICR et les divers bureaux régionaux de la Société nationale ont examiné les procédures concernant le personnel et les volontaires travaillant dans des régions dangereuses. Par ailleurs, les délégués ont intensifié les contacts avec les partis et alliances politiques afin d'expliquer le rôle de la Croix-Rouge.

Comme la recrudescence de la violence exigeait une augmentation des activités du CICR, la délégation a ouvert trois nouveaux bureaux en 1993, à savoir au Cap, à Port Elizabeth et à Bloemfontein, en plus des bureaux existants de Durban, East London et Pretoria.

Les visites du CICR dans les lieux de détention ont continué sans problème pendant toute l'année. Elles concernaient toutes les catégories de détenus et de prisonniers en Afrique du Sud, y compris ceux des homelands.

## Activités en faveur des détenus

La première phase des visites sans préavis aux postes de police sud-africains, qui avait débuté en automne 1992, s'est terminée avec la présentation d'un rapport de synthèse le 1<sup>er</sup> mars au ministre de la Loi et de l'Ordre et au chef de la police sud-africaine (*South African Police, SAP*). Ce rapport, qui couvrait la période du 22 octobre 1992 au 31 janvier 1993, comprenait les conclusions et observations des délégués après les 94 visites effectuées dans 70 postes de police de six régions contrôlées par la SAP. Il a été examiné avec les autorités à divers niveaux, et la SAP s'est engagée à poursuivre sa coopération avec le CICR. Tout au long de l'année, les visites sans préavis se sont poursuivies de manière régulière, et au total 534 visites ont été effectuées dans 303 postes de police.

En janvier, la délégation a repris ses visites dans les prisons sud-africaines. Ces visites avaient été différées depuis septembre 1992, lors de la libération de prisonniers «politiques». A la fin du mois de juin, le CICR avait terminé la première phase de ses visites de prisonniers condamnés, détenus dans huit prisons des villes de Port Elizabeth, Bavianspoort, Pretoria, Barberton, Pietermaritzburg et Durban. Par la suite, des rapports sur les conditions de détention ont été envoyés au département des Services correctionnels. D'autre part, 68 visites ont été effectuées dans 40 sections de prisons réservées aux détenus en attente de jugement.

Les délégués ont toujours eu des entretiens sans témoin avec les détenus et les prisonniers.

Dans plusieurs homelands, le CICR a rencontré des officiers supérieurs des forces de police respectives et d'autres fonctionnaires pour discuter avec eux des activités de protection de l'institution en faveur des prisonniers et des détenus. Au total, en 1993, 103 visites ont été faites dans 71 lieux de détention des homelands (Bophuthatswana : 29 visites dans 18 lieux de détention; Ciskei : 10 visites dans huit lieux de détention; Transkei : 39 visites dans 29 lieux de détention; KwaZulu : 25 visites dans seize lieux de détention).

### Assistance en faveur des victimes de la violence interne

Les endroits qui ont le plus souffert de la violence en 1993 ont été les townships de la région du Reef et de la province du Natal. Dans cette province, on a estimé à plus de 200 le nombre de morts par mois, nombre le plus élevé en trois ans. Les régions les plus touchées ont été les townships et les communautés rurales autour de Durban, où les familles affectées et les personnes déplacées ont bénéficié de l'assistance du CICR et de la Croix-Rouge sud-africaine.

Le CICR et la Société nationale se sont employés ensemble à venir en aide aux victimes des troubles tout au long de l'année. En dépit des risques considérables encourus, les équipes de la Croix-Rouge ont accru leur présence lors d'événements potentiellement violents comme les marches, les manifestations et les obsèques. Elles étaient prêtes à donner les premiers soins et à évacuer les blessés graves sur les hôpitaux. Les cours de premiers secours donnés par la Croix-Rouge à la population se sont poursuivis dans les townships et les régions rurales.

Quelque 46 500 personnes ont bénéficié des secours aux victimes de la violence en 1993. Ces secours comprenaient entre autres des vivres, des couvertures et des ustensiles de cuisine.

Le CICR et la Croix-Rouge sud-africaine se sont efforcés de manière concertée, pendant le deuxième trimestre de 1993, d'améliorer leur assistance aux victimes des troubles. Trois nouveaux bureaux du CICR ont été ouverts au Cap, Port Elizabeth et Bloemfontein. Par ailleurs, des équipes paramédicales ont été déployées dans les principales régions présentant un risque de conflit et ce, sur l'ensemble du territoire. Dix de ces équipes, qui comptaient plus d'une centaine de volontaires, ont été mobilisées pour le *Sharpeville Day* (21 mars) et les obsèques de Chris Hani, un politicien de l'ANC bien connu, assassiné en avril.

Outre l'assistance matérielle, le CICR et la Société nationale ont fourni aux familles une assistance financière pour les obsèques afin qu'elles puissent enterrer dignement leurs morts.

## Autres secours

Le programme d'assistance du CICR en faveur des réfugiés mozambicains s'est poursuivi pendant tout le premier semestre. Au total, 5 472 arrivées ont été enregistrées. Ce programme a pris fin en juin. Suite à l'importante consolidation du processus de paix au Mozambique, le nombre d'arrivées nouvelles a considérablement baissé. C'est alors que le HCR a conclu un accord avec le gouvernement sud-africain pour commencer à rapatrier ces réfugiés.

## Agence de recherches

Pendant l'année, les activités de l'Agence de recherches se sont focalisées sur l'échange de messages Croix-Rouge entre les réfugiés des homelands de Gazankulu et KaNgwane et leurs familles au Mozambique. Ainsi, 494 messages ont été échangés en 1993.

## ANGOLA

Le conflit en Angola, souvent appelé «la guerre oubliée du monde», a fait des dizaines de milliers de victimes en 1993 et causé des souffrances inouïes à la population civile. Devant l'intensité et l'étendue des combats en début d'année, le CICR n'a pas été en mesure de mener à bien son action humanitaire, et à la mi-janvier, il a été obligé d'évacuer ses collaborateurs expatriés de ses bureaux de Huambo et de Kuito. C'était la première fois que le CICR se retirait du Planalto depuis le début de ses opérations sur place en 1979.

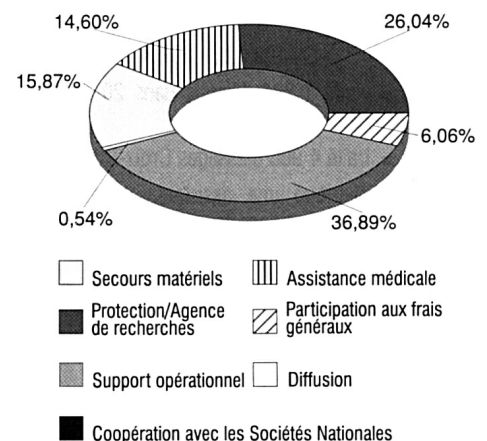
Dans les régions plus paisibles, le CICR a pu exercer son mandat de manière limitée tout au long de l'année, visitant des détenus et proposant les services de l'Agence de recherches.

Le 10 février, le CICR a lancé un appel solennel au gouvernement angolais et à l'UNITA\* pour qu'ils respectent les règles du droit international humanitaire, veillent à leur application et autorisent l'action humanitaire à titre d'extrême urgence.

Les pourparlers entre le gouvernement angolais et l'UNITA ont été rompus au début du mois de février à Addis-Abeba, dans un climat général de désaccord. Un certain nombre de questions ont été laissées en suspens, notamment la conclusion d'un cessez-le-feu, le second tour des élections présidentielles et la libération de prisonniers. De nouvelles tentatives ont été entreprises peu de temps après pour amener les parties à la table des négociations, mais en vain. Les appels lancés par le public en faveur d'une trêve

\* Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola.

Angola  
Dépenses totales en 1993:  
CHF 4 810 000





et de l'ouverture de corridors pour permettre à l'aide humanitaire d'atteindre la population civile sont restés sans écho. En effet, aucune des parties concernées n'a donné son accord sur ces propositions en même temps. Au début de juin, après une absence de cinq mois, le CICR a finalement été à même de rétablir sa présence à Huambo, où les combats avaient causé d'importantes destructions. Les soins médicaux n'y étaient plus assurés et certaines marchandises essentielles faisaient défaut. Onze tonnes de vivres et deux tonnes de médicaments et de matériel médical ont été acheminées vers Huambo par avion et distribuées à l'hôpital central de la ville, sous la supervision du CICR.

Malgré de nouveaux efforts déployés sur le plan diplomatique pour aboutir à un cessez-le-feu, le conflit armé en Angola s'est intensifié en août lorsque, le 2 du mois, le gouvernement angolais a lancé une offensive militaire contre le Planalto central, isolant ainsi la région de Huambo.

Lors d'une attaque aérienne, le 4 août, le bureau du CICR à Huambo, clairement signalé par une croix rouge, a été bombardé et détruit en grande partie. Le délégué et les employés locaux ont miraculeusement survécu à cette attaque. Le CICR a lancé un appel public aux belligérants pour qu'ils respectent la population civile, les blessés, les prisonniers et l'emblème de la croix rouge. Le CICR a en outre informé les représentants des Etats-Unis, de la Fédération de Russie et du Portugal de violations du droit international humanitaire commises par les deux parties et a demandé leur aide pour faciliter l'accès aux victimes du conflit.

Le Conseil de sécurité des Nations Unies a examiné la situation en Angola à trois reprises et adopté les résolutions 864 et 890, qui ont entraîné des sanctions (embargos sur les armes et pétrolier) à l'encontre de l'UNITA, avec effet à partir du 26 septembre (avec la menace de renforcer ces sanctions si l'UNITA violait le cessez-le-feu et ne reprenait pas les négociations sur la base de l'accord de Bicesse). D'autre part, ces résolutions ont favorisé

#### EN 1993, LE CICR A :

- visité 1 234 détenus dans 20 lieux de détention différents;
- traité 4 986 messages Croix-Rouge;
- distribué une assistance médicale d'urgence dans les hôpitaux touchés par les combats;
- évacué 415 étrangers des zones de guerre.

le dialogue entre les parties belligérantes et prolongé le mandat de l'UNAVEM II\* jusqu'au 16 mars 1994.

En décembre, les pourparlers de paix ont piétiné, et en fin d'année le représentant spécial des Nations Unies en Angola examinait la question. Entre-temps, il était devenu possible d'accéder à pratiquement toutes les régions de l'Angola, pour certaines par avion seulement.

Le CICR a maintenu des contacts réguliers avec le gouvernement angolais et l'UNITA pendant toute l'année, notamment à l'occasion des entretiens qui ont eu lieu entre le président du CICR et le ministre angolais de l'Assistance et de la Réinsertion sociale à Genève, et entre le délégué général du CICR pour l'Afrique et des représentants de l'UNITA à Abidjan.

En novembre, des rencontres à haut niveau ont eu lieu entre le CICR et les deux parties belligérantes à Huambo et Luanda; elles ont débouché sur un accord permettant au CICR de porter assistance aux victimes du conflit selon les besoins. Une mission d'évaluation du CICR a été effectuée ultérieurement à Malanje, Menongue et Huambo, pour préparer un programme médical et de secours dans les villes assiégées et contrôlées par le gouvernement et sur le territoire aux mains de l'UNITA. Il est ressorti de cette mission que les besoins étaient immenses, généralisés et surtout urgents, malgré des efforts importants déployés sur le plan humanitaire par les Nations Unies et des organisations non gouvernementales, nationales ou internationales. Fin décembre, le CICR préparait des envois de secours, et du personnel supplémentaire était dépêché de Genève pour renforcer les délégations de Luanda et Huambo et commencer des activités de secours.

### Activités en faveur des détenus

Le CICR a visité cinq lieux de détention à Luanda et dans deux localités en province, à savoir Lubango (province de Huila) et Bentiaba (province de Namibe). Dans ces lieux de détention, le gouvernement détenait des membres ou sympathisants, reconnus ou présumés, de l'UNITA, donnant à certains d'entre eux le statut «sous protection du gouvernement» ou «*sub custodia*». Des visites ont eu lieu conformément aux critères habituels du CICR, comprenant notamment des entretiens sans témoin avec les détenus. Au total, le CICR a effectué 123 visites à 1 234 personnes détenues dans vingt endroits différents, y compris celles placées en résidence surveillée. La prison de Sao Paulo à Luanda et le camp de Bentiaba dans la province de Namibe ont reçu périodiquement une aide alimentaire.

Dans les provinces de Namibe et de Huila, les autorités angolaises ont libéré 197 personnes en présence du CICR, en janvier et février. En juin,

\* Mission de vérification des Nations Unies en Angola.

ces mêmes autorités ont annoncé qu'elles libéreraient plus de 200 personnes détenues à Luanda sous le statut «*sub custodia*». Des délégués du CICR se sont entretenus sans témoin avec les détenus concernés pour savoir où ils souhaitaient aller après leur libération. La plupart d'entre eux avaient choisi de se rendre à l'intérieur du pays, et le CICR a proposé de les y emmener par avion, si les deux parties marquaient leur accord. Finalement, le gouvernement a libéré plus de 220 civils à Luanda. Ceux qui n'avaient pas de parents pour les recueillir ont été pris en charge par le ministère de l'Assistance et de la Réinsertion sociale, et hébergés dans un camp connu sous le nom de *Casa dos Rapazes*, où quelque 80 personnes vivaient dans des tentes. Le CICR a fourni une grande tente à utiliser comme cuisine et poste de santé.

En avril, après en avoir reçu l'autorisation de l'UNITA, le CICR a visité 287 personnes détenues en trois endroits de la province d'Uige : Uige, Negage et Bungo. Des visites de suivi ont eu lieu le 20 octobre.

### Agence de recherches

L'une des principales préoccupations du CICR après la reprise des hostilités en Angola a été la séparation des familles qui étaient dans l'impossibilité de rester en contact, les communications étant interrompues dans l'ensemble du pays. Le service de recherches du CICR a essayé de rétablir les liens familiaux chaque fois que cela était possible. Pendant l'année, 3 568 messages Croix-Rouge ont été échangés entre détenus ou personnes détenues au titre du statut «*sub custodia*» et leur famille, et 1 418 autres messages ont été échangés entre des personnes vivant en Angola et les membres de leur famille se trouvant à l'étranger. En outre, le CICR s'est employé à rechercher les personnes dont les parents étaient sans nouvelles. Dans le courant de l'année, 139 personnes ont ainsi été localisées.

### Evacuation des ressortissants étrangers

Après avoir été pressenti par les gouvernements étrangers, le CICR a accepté d'aider à l'évacuation des résidents étrangers qui souhaitaient quitter Huambo, à condition qu'un accord en ce sens soit intervenu entre le gouvernement angolais et l'UNITA. Par la suite, quatre vols ont été organisés en juin et en juillet pour évacuer les étrangers se trouvant à Huambo sur Sao Tomé-et-Principe, où des représentants des autorités portugaises les ont accueillis. Un cinquième vol a permis d'évacuer un Namibien et un Sud-Africain directement sur Windhoek. En tout, 415 étrangers de douze nationalités différentes ont été évacués de Huambo par le CICR.

## Assistance médicale

Les activités médicales dans les régions où des combats violents se sont produits ont dû être suspendues dès la mi-janvier, lorsque le CICR a évacué ses collaborateurs expatriés de Huambo et de Kuito. L'accès aux bureaux locaux du CICR à Jamba et Menongue est par ailleurs devenu impossible après cette date.

Néanmoins, un médecin et une infirmière du CICR ont effectué une évaluation à grande échelle des besoins médicaux dans des régions où l'institution avait accès: Uige, N'dalatando, Saurimo, Luena, Benguela, Lobito, Namibe et Lubango. Tous les établissements sanitaires visités se trouvaient dans des endroits où les combats n'étaient que limités, et la plupart d'entre eux recevaient déjà une aide d'autres organisations. Une assistance ponctuelle (1,5 tonne) a donc été fournie aux hôpitaux de Saurimo, Benguela, Uige, Luena et Luanda pour soigner les blessés de guerre, et aucune autre intervention du CICR n'a été jugée nécessaire à ce moment-là.

En juin, le coordinateur médical a effectué des missions d'évaluation dans plusieurs hôpitaux de la province de Huambo. Cinq hôpitaux (Caala, Katchiungo, Donde, Bailundo et Chilimbe) ont ainsi été visités et des secours médicaux essentiels y ont été distribués.

En juillet, le CICR a tenté d'envoyer dans la région de Huambo une équipe de spécialistes en chirurgie de guerre provenant de diverses Sociétés nationales. Suite au refus du gouvernement, le CICR n'a pas pu organiser de vols à destination de Huambo et a dû annuler cette opération.

A Huambo, après le début des attaques aériennes lancées en août par les forces armées gouvernementales, l'aide alimentaire destinée aux patients de l'hôpital central et la distribution de médicaments et de matériel médical à cet établissement, ainsi qu'à un hôpital privé administré par les Benguela Railways (chemins de fer de Benguela) se sont poursuivies aussi longtemps que les stocks le permettaient. D'autres secours ont en outre été distribués aux hôpitaux de Donde, Katchiungo, Bailundo, Chilumbe, Longojo et Ganda. Au total, treize tonnes de vivres et trois tonnes de matériel médical ont été distribuées, principalement en juillet et en août.

Le CICR a poursuivi ses activités médicales dans les centres de détention qu'il a visités, notamment dans la prison de Sao Paulo et le camp de Bentiaba (province de Namibe). L'équipe médicale a par ailleurs examiné les conditions de détention dans tous les lieux où des membres ou sympathisants, reconnus ou présumés, de l'UNITA étaient détenus.

Les activités orthopédiques ont cessé à Bomba Alta et Kuito au début du mois de janvier et n'avaient pas repris à la fin de l'année. Le programme ha-

bituel d'assistance aux amputés a lui aussi été interrompu en janvier suite au retrait, pour des raisons de sécurité, des collaborateurs expatriés.

En décembre, le CICR avait entrepris de lancer un nouveau programme médical d'importance qui visait à remettre en état les établissements sanitaires des régions touchées par le conflit. Des évaluations effectuées sur le terrain avaient révélé une forte incidence de la malnutrition. Un programme de secours alimentaires d'urgence à grande échelle a donc débuté tout à la fin de l'année.

## MOZAMBIQUE

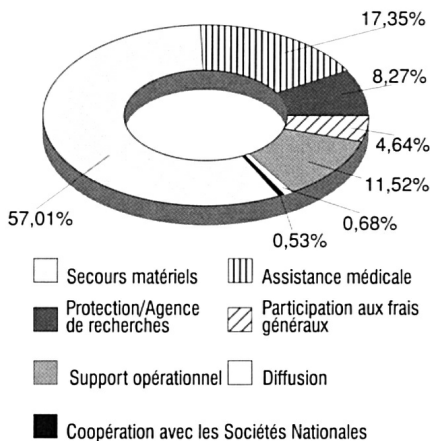
La signature d'un accord général de paix en octobre 1992 a mis fin aux seize années de conflit armé interne et d'effusion de sang qui ont failli détruire le tissu même de la nation mozambicaine. Quand les fortes pluies de décembre ont marqué la fin de la période de sécheresse en Afrique australe, les Mozambicains ont nourri de grands espoirs de paix et de prospérité pour 1993. Ces espoirs se sont concrétisés dans une certaine mesure : de nombreux réfugiés sont retournés au Mozambique, les récoltes ont été abondantes dans plusieurs régions auparavant paralysées par la sécheresse, et la terreur incessante qui régnait dans le pays s'est apaisée.

A côté de ces événements positifs, la démobilisation de l'armée et de la RENAMO\*, et la formation d'une nouvelle force de défense nationale ne se sont pas déroulées comme prévu, et les élections annoncées pour octobre 1993 ont été remises à l'année suivante. Le déminage des campagnes jonchées de mines terrestres n'a progressé que lentement.

Certains signes encourageants ont toutefois été relevés, comme les entretiens attendus de longue date entre le président du Mozambique et le chef de la RENAMO, à Maputo à la fin d'août et au début de septembre. Les deux hommes, qui se rencontraient pour la première fois sur le territoire mozambicain, sont parvenus à un accord concernant l'administration régionale et le contrôle de la police.

Le 13 septembre, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté une résolution qui demandait aux parties de s'en tenir aux modalités d'application de l'accord de paix signé un an auparavant, et d'éviter tout retard supplémentaire dans la tenue d'élections. A la mi-octobre, le secrétaire général des Nations Unies est venu à Maputo pour encourager le président du Mozambique et le chef de la RENAMO à faire en sorte que le processus de démobilisation soit mené à bonne fin et que des élections aient lieu en octobre 1994.

Mozambique  
Dépenses totales en 1993:  
CHF 23 150 000



\* Résistance nationale mozambicaine.

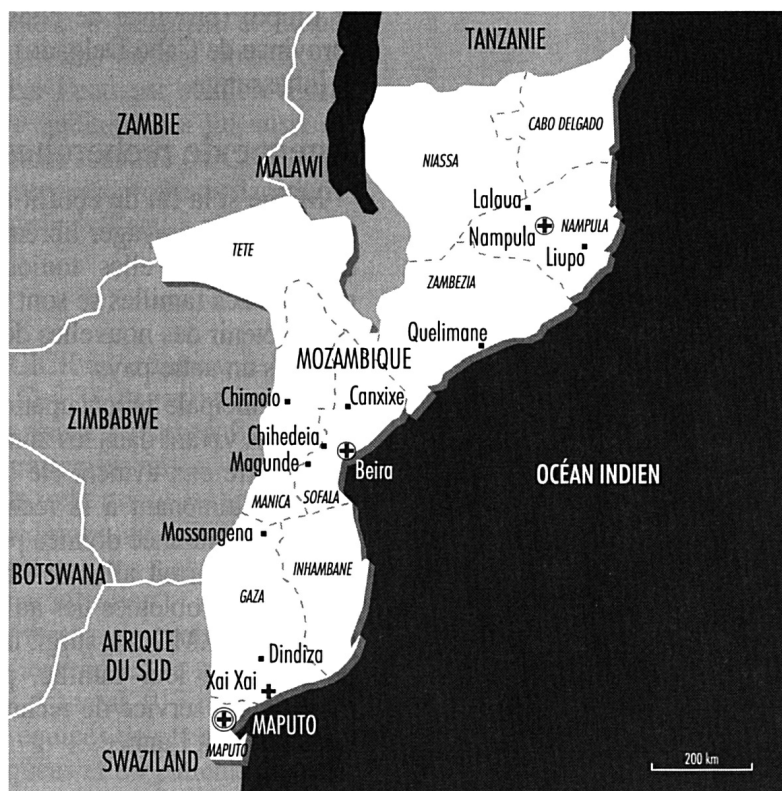
La situation a une fois de plus été instable dans le pays à la fin de l'année. Un certain nombre de problèmes ont en effet surgi à propos de la démobilisation des troupes gouvernementales et des combattants de la RENAMO. Dans ce contexte général, le CICR est allé de l'avant avec son projet de réduire son programme de secours et de se concentrer sur l'assistance médicale, les activités de l'Agence de recherches et la diffusion du droit international humanitaire.

### Activités en faveur de la population civile

D'importants mouvements de réfugiés et de personnes déplacées retournant dans leur pays d'origine ont été observés au cours de l'année. Toutefois, un grand nombre de ceux qui avaient trouvé refuge dans un autre pays hésitaient à rentrer dans leur foyer avant que la réconciliation politique et la démobilisation des troupes soient véritablement effectives. A mesure que l'année avançait, l'arrivée des Nations Unies et de nombreuses organisations non gouvernementales a permis au CICR de réduire ses opérations de secours dans les régions facilement accessibles.

La crise alimentaire était en bonne voie d'être résolue dans la deuxième moitié de l'année. Les récoltes ont été satisfaisantes dans la plupart des provinces, permettant ainsi au CICR de porter ses efforts sur les distributions de secours alimentaires et non alimentaires dans les régions qui n'avaient reçu aucune aide les mois précédents, compte tenu des difficultés d'accès.

Le CICR a mené, sur l'ensemble de l'année, un vaste programme de secours alimentaires et non alimentaires dont ont bénéficié les communautés suivantes : (province de Sofala) Beira, Goonda, Magunde, Gorongosa, Canda, Panja, Chihedeia, Nhangera, Canxixe, Palame, Chire et Senga-Senga; (province de Gaza) Xai-Xai, Chibuto, Maqueze et Alto Changane; (province de Maputo) Matola et la région de Magude; (province de Nampula) Angoche, Nampula, Murrupula, Namapa, Alua, Namige, Quinga



⊕ Délégation CICR    ⊕ Sous-délégation CICR    + Bureau CICR

CICR / RA 12.93

#### EN 1993, LE CICR A :

- approvisionné 41 000 personnes en eau potable;
- aidé plus de 280 000 personnes affectées par le conflit et la sécheresse en leur fournissant 12 545 tonnes de vivres, 539 tonnes de semences et 377 tonnes d'assistance non alimentaire;
- équipé 461 amputés de guerre d'appareils orthopédiques;
- vacciné 14 000 enfants et jeunes femmes contre des maladies potentiellement mortelles;
- traité 10 561 messages Croix-Rouge.

et Liupo; (province de Niassa) Lichinga; (province de Manica) Chimoio; (province de Cabo Delgado) Pemba; (province de Zambezia) Quelimane, Ile et Inhassunge.

### Agence de recherches

Même si la fin du conflit armé signifiait que les gens pouvaient, en théorie du moins, voyager librement dans tout le pays, les communications restaient quant à elles toujours très problématiques. Par conséquent, de nombreuses familles se sont tournées vers le service de recherches du CICR pour obtenir des nouvelles de leurs parents où qu'ils soient, au Mozambique ou dans un autre pays.

La principale préoccupation du CICR dans ce domaine a été les milliers d'enfants vivant dans les zones contrôlées par la RENAMO. Un grand nombre d'entre eux avaient été capturés par la RENAMO pendant le conflit et étaient maintenant à la recherche de parents qui pourraient les recueillir. Malgré l'assurance donnée personnellement par le chef de la RENAMO que le CICR pourrait aller de l'avant dans ce travail délicat de recherches, de nombreux problèmes liés au transfert de ces enfants hors des régions tenues par la RENAMO ont surgi; à la fin de l'année, seuls 800 d'entre eux avaient pu rejoindre leur famille, par l'intermédiaire du CICR ou par d'autres moyens. Le service de recherches du CICR a enregistré quelque 3 000 enfants pendant l'année.

### Activités médicales et dans le domaine de l'assainissement

Le CICR a poursuivi son programme de remise en état des établissements médicaux endommagés ou même complètement détruits pendant le conflit. Il en a créé là où il n'y en avait pas, et a assuré sur place une formation en soins médicaux afin de donner au plus grand nombre possible de civils l'accès aux services de santé de base.

De plus, une vaste campagne de vaccination a été menée en coopération avec l'UNICEF. Ces vaccinations ont eu lieu en même temps que des distributions de vivres, ce qui a permis d'atteindre un grand nombre de personnes. Au total, 11 000 enfants de moins de cinq ans ont été vaccinés contre la poliomyélite, la rougeole, le tétanos, la diphtérie et la coqueluche, et 3 000 femmes en âge d'être mères ont été vaccinées contre le tétanos.

Comme des soins de santé corrects supposent une source fiable d'eau potable, l'ingénieur sanitaire de la délégation a organisé la remise en état ou la création de systèmes réguliers d'approvisionnement en eau dans les établissements sanitaires, les lieux de détention et les communautés isolées. Deux grands projets financés par un fonds spécial de réhabilitation émanant de

l'ambassade des Pays-Bas ont été menés à terme à Maqueze et Mapai. Ainsi, 19 000 personnes ont pu être approvisionnées en eau potable. Un troisième projet, destiné notamment à acheminer l'eau par camion-citerne vers la communauté de Chicualacuala (12 000 habitants), a lui aussi été mené à bonne fin sous la supervision de l'ingénieur sanitaire du CICR. Une autre réalisation importante a été le forage de cinq puits profonds dans la région de Panja (province de Sofala) qui ont fourni de l'eau à une communauté de 10 000 habitants.

## Activités orthopédiques

Après trois années de formation, le cours du CICR à l'intention de techniciens orthopédiques à Beira a pris fin en mars. Des 38 stagiaires inscrits au départ, 23 ont terminé le cours avec succès et réussi l'examen final le 20 mars, sous la supervision de trois spécialistes mozambicains en orthopédie et de trois autres experts venus de l'étranger. Ils ont ensuite été intégrés en tant que techniciens dans les centres orthopédiques du CICR à Beira, Maputo, Nampula et Quelimane. Le but final est que ces techniciens prennent la relève à mesure que le CICR réduira sa participation.

Entre-temps, la production de prothèses, d'orthèses, de chaises roulantes et de béquilles, et la réparation d'appareils orthopédiques se sont poursuivies comme d'habitude tout au long de l'année. Au total, 917 prothèses ont été fabriquées et 377 nouveaux patients ont été équipés de ces appareils. En ce qui concerne les orthèses, 106 ont été fabriquées et 84 patients équipés. De plus, 2 011 paires de béquilles ont été produites.

## HARARE

### Délégation régionale

(Botswana, Lesotho, Malawi, Namibie, Swaziland, Zambie, Zimbabwe)

En 1993, l'essentiel de l'activité de la délégation régionale du CICR à Harare, qui portait auparavant sur le problème des réfugiés mozambicains dans cette région, a concerné la poursuite des activités liées à la détention au Malawi.

## MALAWI

En mars, le délégué régional s'est rendu à Blantyre, où il a rencontré le *Secretary of the Office of the President and Cabinet* (secrétaire du Bureau du président et du Cabinet). Il a discuté avec lui des activités du CICR liées

EN 1993, LE CICR A :

- visité 342 détenus dans 26 prisons du Malawi;
- traité 11 494 messages Croix-Rouge destinés à des réfugiés mozambicains se trouvant dans la région.

à la détention et de la possibilité pour le Malawi de signer un accord de siège qui permettrait à une délégation d'être basée dans ce pays. Le délégué a attiré l'attention du ministre sur les résultats de la première série de visites dans les 26 prisons du Malawi, qui avait débuté en août 1992 et venait de se terminer.

Ayant établi une présence permanente à Blantyre, le CICR a été mieux en mesure de suivre l'évolution de la situation dans le pays.

Dans un référendum, le 14 juin, les Malawiens ont voté pour l'adoption d'un système à partis multiples. Compte tenu de l'état de santé précaire du président, un conseil présidentiel a été créé en octobre pour diriger le pays. Le délégué régional est retourné en novembre au Malawi où le Conseil a confirmé sa volonté de travailler avec le CICR, ajoutant que la question des visites dans les postes de police serait traitée avec diligence. Par ailleurs, le Conseil a annoncé que le service pénitentiaire relevait non plus de la juridiction de la police, mais était placé sous le contrôle du nouveau ministre de l'Intérieur.

Des affrontements ont éclaté le 3 décembre à Lilongwe, entre les «*Young Pioneers*» du parti du Congrès du Malawi et l'armée, faisant 22 morts et plus d'une centaine de blessés. La confusion a ensuite régné lorsque la radio d'Etat a annoncé le 7 du même mois que le président du Malawi se sentait mieux et était prêt à reprendre ses fonctions et que le Conseil présidentiel était par conséquent dissous. Cette déclaration a été accueillie avec un certain scepticisme, vu que personne n'avait en fait vu le président pour confirmer sa spectaculaire guérison. L'opposition a appelé à une grève générale, demandant que la constitution soit amendée pour permettre de nommer un nouveau président par intérim. La Cour suprême a interdit la grève, qui était prévue pour le 13 décembre. Au milieu de cette confusion, deux délégués du CICR ont entrepris des démarches pour visiter une vingtaine de personnes prétendument détenues par l'armée en relation avec les récents troubles internes. L'armée les a informés que ces personnes avaient toutes été remises à la police, qui à son tour avait déjà libéré la majorité d'entre elles. Les trois dernières personnes restant en détention préventive sous l'inculpation de meurtre ont été visitées par les délégués, conformément à la procédure habituelle du CICR.

A la fin de l'année, le calme était revenu.

### Activités en faveur des détenus

Le CICR a poursuivi ses visites de prisons au Malawi pour évaluer les conditions matérielles et psychologiques de détention et le traitement réservé aux prisonniers. En 1993, le CICR a visité 26 prisons, dont certaines plusieurs fois, où il a vu 342 prisonniers qui relevaient de son mandat. Le

nombre des prisonniers nouvellement enregistrés et vus au cours de l'année s'élevait à 196, ce qui amenait à 504 le total depuis le début des visites du CICR en août 1992. Un rapport complet a été remis aux plus hautes autorités du pays à l'occasion de la visite du délégué régional en juillet.

Les visites dans les postes de police ne se sont malheureusement jamais concrétisées, bien que le chef de la police ait donné son accord pour que des délégués du CICR aient accès à des personnes spécifiquement nommées qui étaient détenues, et malgré les démarches répétées de la délégation régionale aux niveaux les plus élevés pour obtenir cet accès.

Divers secours ont été distribués afin d'améliorer les conditions d'hygiène dans les prisons au Malawi, notamment des seaux et des bassines en plastique, des jerrycans, des balais, des serpillières, du savon et du désinfectant. Des couvertures et des ballons de football ont aussi été distribués. Des projets en matière d'assainissement prévoyaient notamment la remise à neuf des cuisines des prisons de Maula et de Zomba, et le forage d'un puits à la prison de Miyuku II.

## NAMIBIE

En juin, le CICR a remis au gouvernement namibien le rapport final sur les Namibiens portés disparus en relation avec la lutte pour l'indépendance. Cela a mis fin au mandat permettant à l'institution d'agir en tant qu'intermédiaire entre les familles des Namibiens portés disparus et la SWAPO.\*

En mars, la Croix-Rouge de Namibie a été reconnue officiellement par le CICR.

## SWAZILAND

En décembre, le délégué régional a visité les nouvelles autorités swazies. L'adhésion du pays aux Protocoles additionnels a été examinée et accueillie favorablement par le premier ministre et le ministre des Affaires étrangères. Les activités du CICR, tant en matière de diffusion que de préparation aux situations d'urgence en faveur de la Croix-Rouge du Swaziland, ont été fort appréciées. Au cours de sa visite à Mbabane, le délégué régional a par ailleurs rencontré des représentants de la Société nationale. Ses activités dans le domaine de l'Agence de recherches, relatives aux 25 000 réfugiés mozambicains vivant dans le pays ont reçu le soutien du CICR tout au long de l'année.

## ZIMBABWE

A mesure que l'année avançait, le nombre de demandeurs d'asile mozambicains arrivant au Zimbabwe et dans d'autres pays voisins n'a cessé de

\* South West Africa's People's Organization.

diminuer. Cela était dû principalement à l'amélioration de la situation politique au Mozambique depuis la signature de l'accord de paix à Rome en octobre 1992, mais aussi grâce aux pluies plus abondantes et aux distributions plus importantes de vivres par le CICR, les Nations Unies et des organisations non gouvernementales présentes dans le pays. Les équipes mobiles mises en place par le CICR et la Croix-Rouge du Zimbabwe ont par conséquent été de moins en moins sollicitées, ne transportant que quelques demandeurs d'asile vers des camps de réfugiés situés plus à l'intérieur du pays, plus particulièrement à Nyangombe et Chambuta. La décision a été prise au début de l'année de ne garder qu'une seule équipe mobile opérationnelle le long de la frontière. Comme les réfugiés commençaient à refluer en grand nombre, cette dernière équipe n'a plus été nécessaire dès la fin de juin. Les activités de secours dans ce domaine ont donc été progressivement supprimées. Le CICR s'est employé avec la Société nationale à fournir des services de recherches aux 140 000 réfugiés mozambicains vivant au Zimbabwe (ce nombre correspond à celui des réfugiés recensés au début de l'année 1993).

En juillet, la princesse Diana, présidente d'honneur de la Croix-Rouge britannique de la Jeunesse, a effectué une visite au Zimbabwe. Les délégués régionaux du CICR et de la Fédération et le secrétaire général de la Croix-Rouge du Zimbabwe lui ont présenté les activités de la Croix-Rouge.

## Diffusion

Un atelier s'est tenu du 21 au 26 août à Harare à l'intention des attachés de presse appartenant aux Sociétés nationales de la région. Les participants sont venus d'Afrique du Sud, du Botswana, du Lesotho, du Malawi, de Namibie, du Swaziland et de Zambie, ainsi que des délégations du CICR à Pretoria et Luanda. L'atelier portait sur la production de bulletins d'information et de programmes radio et de télévision, et sur les diverses manières de promouvoir les activités du Mouvement à travers les médias. Un atelier de présentation du dossier pour instructeurs, *Le droit de la guerre*, a été organisé à Harare, du 13 au 15 septembre, par le délégué chargé de la diffusion auprès des forces armées en Afrique. Y ont participé 27 instructeurs militaires supérieurs de dix pays africains (Botswana, Kenya, Lesotho, Malawi, Namibie, Ouganda, Swaziland, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe). L'atelier a été inauguré par le secrétaire à la Défense zimbabwéen et l'un des conseillers techniques était le chef de la Défense et de la Sécurité de l'Organisation de l'Unité africaine. Cet atelier a été couvert par les principaux médias.

A la demande de l'école royale de police du Swaziland, le coordinateur du CICR en matière de préparation et de réponse aux situations d'urgence a

présenté le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à l'occasion d'un cours pour commandants à Mbabane.

Un important séminaire sur les droits de l'homme et le droit international humanitaire s'est tenu du 29 novembre au 3 décembre à Harare. Il était organisé par l'Institut Raoul Wallenberg, avec la participation du CICR. Parmi les 70 membres des services officiels qui y ont pris part figuraient notamment des représentants des ministères de l'Intérieur, de la Justice, des Affaires étrangères et de la Défense, ainsi que des représentants de la police, des services pénitentiaires et de l'*Attorney général*. La plupart, rassemblés pour la première fois de leur carrière, ont exprimé leur vif intérêt pour l'action du CICR. Le délégué régional a accordé plusieurs interviews à la presse pendant la semaine du séminaire.

## Afrique orientale

### BURUNDI

La situation au Burundi s'est modifiée radicalement en cours d'année et les activités humanitaires du CICR ont évolué en conséquence. La sous-délégation de Bujumbura (rattachée à la délégation de Kigali, au Rwanda voisin) a poursuivi ses activités liées à la détention dans les onze prisons du pays, ainsi que dans quatre postes de police. Cette action s'est poursuivie jusqu'en septembre, le gouvernement élu en juin ayant alors déclaré une amnistie générale concernant tous les auteurs d'atteinte à la sécurité de l'Etat capturés avant juin 1993. En juin également, le gouvernement du Burundi a adhéré, avec effet en décembre 1993, aux Protocoles additionnels aux Conventions de Genève.

Malgré une tentative de coup d'Etat militaire début juillet, le passage de 26 ans de contrôle exercé par un parti unique (celui des Tutsis) à une démocratie comprenant plusieurs partis et plusieurs ethnies s'est essentiellement déroulé dans le calme. La tentative de coup d'Etat militaire du 21 octobre, qui a eu pour conséquence l'assassinat du premier président d'origine Hutu qui avait été élu démocratiquement ainsi que de plusieurs de ses ministres, a donc été d'autant plus inattendue.

La colère provoquée dans le public par ces événements a conduit à une flambée de violence et à des affrontements ethniques qui ont opposé essentiellement les deux principales ethnies du pays, les Hutus et les Tutsis, et qui impliquaient également les intérêts politiques de divers partis. La violence a rapidement gagné un certain nombre de régions, en particulier dans



+ Délégation CICR   
 + Présence CICR   
 + Equipe médicale CICR

CICR / RA 12.93

- EN 1993, LE CICR A :
- évacué vers des hôpitaux les personnes grièvement blessées se trouvant dans les zones rurales;
  - distribué des secours médicaux aux hôpitaux et aux autres établissements sanitaires;
  - distribué des secours non alimentaires d'urgence à 200 000 personnes déplacées;
  - visité 290 détenus de sécurité.

le nord, le centre et l'est du pays. La presse s'est fait largement l'écho des épouvantables massacres qui ont eu lieu. La communauté internationale a été choquée par le nombre élevé de morts et a lancé un appel pour qu'il soit mis fin aux massacres. Le CICR a immédiatement pris contact avec le gouvernement et les autorités militaires, leur demandant d'user de leur influence pour ramener le calme dans la population. Une note à cet effet a été envoyée au ministère de la Défense le 3 novembre. Entre-temps, le CICR a lancé immédiatement des opérations d'urgence dans le domaine des secours et dans le domaine médical en vue d'alléger, dans toute la mesure du possible, les souffrances de la population civile. La présence constante du CICR a contribué à la protéger.

En décembre, la situation demeurait instable bien qu'elle fût beaucoup plus calme. Le ministre de la Défense a informé le chef de la mission du CICR à Bujumbura que des séances de pacification avaient déjà commencé à être orga-

nisées dans tout le pays. Toutefois, à la fin de l'année, seuls quelque 600 000 réfugiés qui s'étaient enfuis dans les pays voisins où ils vivaient dans des conditions précaires, avaient commencé à regagner le Burundi.

### Activités en faveur de la population civile

La tournure prise par les événements au Burundi a entraîné un renforcement des effectifs expatriés assurant la présence permanente du CICR. Des délégués supplémentaires et du personnel chirurgical ont été dépêchés au Burundi depuis Kigali, Nairobi et Genève. Leur présence régulière dans les communautés rurales a sans aucun doute contribué à apaiser les tensions entre les parties au conflit; cependant, à la fin de l'année, bien que les flambées de violence d'octobre et novembre se fussent apaisées, de petits nombres de personnes étaient encore tuées et les hôpitaux accueillait des patients victimes de blessures récentes. Le CICR a contacté les autorités à plusieurs reprises à propos de mauvais traitements dont était victime la po-

pulation civile. Il leur a demandé de faire en sorte que les principes humanitaires de base soient entièrement respectés. La délégation a également adressé une lettre circulaire aux organisations non gouvernementales afin d'expliquer l'usage correct de l'emblème de la croix rouge, tel qu'il est prévu par le droit international humanitaire.

Au Burundi et dans les camps de réfugiés des pays limitrophes, de nombreuses familles dispersées en raison des combats ont été en mesure de retrouver leurs parents grâce au service de recherches du CICR. L'institution a organisé des regroupements de familles et assuré l'échange de messages Croix-Rouge et de demandes de nouvelles entre les membres des familles séparées.

Dans le cadre du programme de secours du CICR en faveur des civils affectés par la violence, 55 000 couvertures, 15 000 m<sup>2</sup> de feuilles de plastique destinées à la construction d'abris, 10 000 bidons à eau et 5 tonnes de savon ont été distribués à quelque 200 000 personnes déplacées sur l'ensemble du territoire du Burundi.

En novembre, le CICR a effectué une évaluation dans le domaine agricole et nutritionnel afin de définir un programme de distribution de semences et d'outils, devant permettre à la population affectée par le conflit de retrouver son autonomie sur le plan nutritionnel.

## Activités médicales

Pendant les périodes de violence, le CICR a pu se déplacer librement sur l'ensemble du territoire du Burundi et l'emblème de la croix rouge a été constamment respecté.

Chaque fois que cela a été possible, les équipes mobiles du CICR ont prodigué des soins aux blessés rencontrés au long des routes; en outre, elles ont réussi à évacuer sur les hôpitaux au total quelque 300 personnes grièvement blessées. Grâce aux contacts constants avec les communautés locales, les équipes du CICR ont appris qu'un grand nombre de personnes blessées se cachaient dans les collines et avaient peur de se rendre dans les hôpitaux par crainte de tomber aux mains de l'ennemi. Les équipes ont également été informées que plusieurs milliers de personnes avaient perdu la vie. Par conséquent, le CICR a lancé régulièrement à la radio des messages informant le public sur la date et le lieu de passage des équipes médicales mobiles. Ainsi, les équipes ont été en mesure de recueillir les blessés et de les transporter dans les hôpitaux sous la protection de l'emblème de la croix rouge. Les délégués ont continué à visiter ces patients à l'hôpital à intervalles réguliers afin de leur apporter une meilleure protection.

Parallèlement à cette action d'urgence, les équipes ont procédé à l'évaluation des besoins dans les hôpitaux locaux, auxquels ils ont fourni des médi-

caments et du matériel médical. Quelque 13,6 tonnes de secours médicaux ont été envoyées au Burundi à cette fin, dont un demi-million de comprimés d'antibiotiques devant permettre de lutter contre une épidémie de dysenterie touchant l'ensemble du pays. Le CICR a également maintenu une équipe chirurgicale travaillant à plein temps à l'hôpital de Kibuye, alors qu'à Kiremba, une équipe mise à disposition par le Corps suisse d'aide en cas de catastrophe a travaillé dans le cadre de l'opération du CICR du 23 novembre au 14 décembre.

Dans deux camps de réfugiés burundais situés au Rwanda, le CICR a réalisé des travaux d'assainissement afin de fournir de l'eau potable et éviter tout danger de contamination. De l'eau potable a également été fournie à l'hôpital de Kirundu.

## Activités en faveur des détenus

A l'approche des élections de juin, la tension a augmenté dès la fin du mois de mars et un certain nombre d'arrestations ont eu lieu.

Le CICR a donc accéléré le rythme de ses visites dans les lieux de détention sur l'ensemble du territoire burundais, de façon à voir tous les nouveaux détenus le plus rapidement possible. Au total, la délégation de Bujumbura a visité 290 détenus de sécurité dans l'ensemble du pays; parmi eux se trouvaient des personnes arrêtées en relation avec la tentative de coup d'Etat de mars 1992.

A la suite du changement de gouvernement en juillet, la nouvelle Assemblée nationale du Burundi s'est réunie en septembre et une amnistie générale a été finalement décrétée le 9 septembre. Tous les détenus relevant du mandat du CICR, de même que de nombreux détenus de droit commun, ont dès lors été libérés, à l'exception de huit membres de l'armée qui avaient été capturés après la tentative de coup d'Etat, le 3 juillet 1993. Au total, 2 084 détenus ont été relâchés, dont 180 relevaient du mandat du CICR.

Le CICR a fourni une assistance matérielle et assuré le transport de détenus libérés, sur une base individuelle et sur demande. Fin septembre, quelque 150 personnes avaient bénéficié de ce type d'assistance. En septembre, le chef de délégation au Rwanda, qui était également responsable des opérations du CICR au Burundi, a rencontré le premier ministre et le ministre des Relations extérieures. Il s'agissait d'obtenir confirmation que le gouvernement burundais était disposé à accorder au CICR l'autorisation de visiter à l'avenir les détenus de sécurité si cela se révélait nécessaire. Peu de temps plus tard, les autorités du Burundi ont signé un accord de siège avec le CICR en vue de l'établissement d'une délégation.

## Diffusion

Tout au long de l'année, le CICR s'est efforcé de mieux faire connaître, par divers moyens, le droit international humanitaire et les Principes fondamentaux de la Croix-Rouge. Fin mars, un cours sur le droit de la guerre a été organisé à l'intention de 31 officiers supérieurs des forces armées du Burundi. La campagne de sensibilisation à la Croix-Rouge a également visé les partis politiques, les écoliers et les journalistes. Elle a été menée sur une plus grande échelle après les événements d'octobre. Le CICR a eu recours aux ondes de la radio nationale pour expliquer le rôle de l'institution et demander le respect des principes humanitaires de base.

Les sections de la Société nationale à Bujumbara, Kirundo, Muyinga et Ngozi ont organisé des ateliers pour former des volontaires locaux aux activités de la Croix-Rouge et encourager les sections à créer des équipes de premiers secours.

Vers la fin de l'année, le CICR a organisé une table ronde avec des représentants de divers groupes sociaux afin d'échanger des idées sur les principes humanitaires. Le but de cette réunion était d'amener les différentes parties à s'entendre sur un code de conduite humanitaire de portée générale susceptible d'être accepté par tous, encourageant ainsi le respect de la vie humaine et de la dignité d'une manière efficace et universellement applicable.

## ÉRYTHRÉE

Les premiers mois de 1993 ont été marqués par les préparatifs en vue du référendum sur l'indépendance de l'Erythrée qui devait avoir lieu du 23 au 25 avril. Le CICR a remis du matériel de premiers secours à la «Croix-Rouge d'Erythrée», dont les volontaires devaient être présents dans la plupart des 1 500 bureaux de vote au cours des trois jours de scrutin. Le référendum s'est heureusement déroulé sans incidents et aucune intervention des secouristes n'a été nécessaire. Le 24 mai, l'Erythrée est officiellement devenue le 52<sup>e</sup> Etat africain.

L'action du CICR en Erythrée a eu deux volets principaux: la réadaptation orthopédique et le soutien à la Société nationale. L'atelier orthopédique d'Asmara a assuré en 1993 la fabrication de 503 prothèses et de 17 orthèses, permettant à 520 patients d'être appareillés. En outre, 138 paires de béquilles ont été fabriquées et 428 réparations importantes ont été effectuées sur des appareils orthopédiques.

Le CICR a apporté une aide financière à la Société nationale pendant les 4 premiers mois de l'année; par la suite, c'est la Fédération qui a pris à sa charge le coût de ce soutien. Des discussions ont eu lieu entre le CICR et la

Société nationale en cours d'année à propos d'une éventuelle coopération dans les domaines de la diffusion, des activités de l'Agence de recherches et des premiers secours. En septembre, un membre du Comité, l'organe suprême du CICR, s'est rendu en Erythrée et a eu des entretiens avec des représentants de la Croix-Rouge locale.

Le chef de la délégation du CICR à Addis-Abeba, également responsable des activités de l'institution en Erythrée, s'est rendu à Asmara à intervalles réguliers tout au long de l'année, afin de rencontrer les autorités et d'examiner avec elles un certain nombre de questions, notamment le soutien apporté par le CICR au centre orthopédique d'Asmara.

Fin octobre, le directeur-adjoint des opérations, le délégué général adjoint pour l'Afrique et un juriste venu du siège du CICR ont effectué, accompagnés par le chef de la délégation d'Addis-Abeba, la première visite officielle de l'institution en Erythrée depuis l'indépendance. Le but de leur visite était d'avoir des entretiens au sujet de l'adhésion de l'Erythrée aux Conventions de Genève et à leurs Protocoles additionnels, de la reconnaissance de la «Croix-Rouge d'Erythrée», de l'usage de l'emblème, ainsi que sur d'autres points.

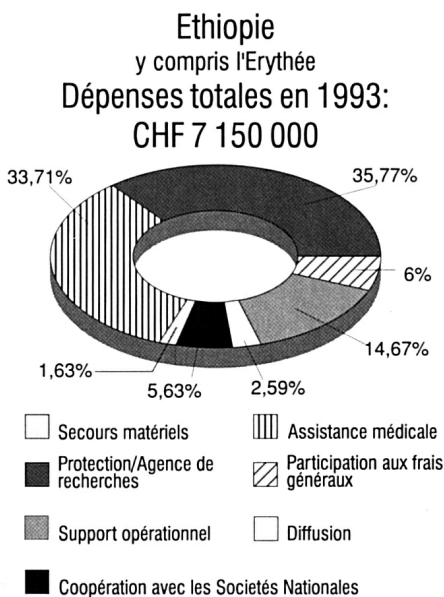
## ÉTHIOPIE

En 1993, le gouvernement provisoire d'Addis-Abeba a poursuivi sa politique de décentralisation, accordant davantage d'autonomie aux 14 régions du pays. Après avoir élaboré un premier projet de nouvelle constitution, les autorités éthiopiennes ont lancé, vers la fin de l'année, une campagne nationale visant à stimuler le débat à ce sujet au niveau local. La date des élections de l'Assemblée constituante avait été provisoirement fixée en juin 1994.

Les autorités ont continué à être confrontées au mécontentement dans les rangs de l'opposition, celui-ci donnant lieu à un certain nombre d'affrontements armés entre l'OLF\* et les troupes gouvernementales, notamment dans le Hararghe oriental.

Le CICR a axé son action au cours de l'année sur les visites aux détenus et a réalisé quelques programmes d'appoint dans le domaine de l'assistance médicale et matérielle, essentiellement en faveur des personnes détenues. En outre, la délégation a poursuivi ses activités dans quatre ateliers orthopédiques et a apporté son soutien à la Société nationale dans le domaine de la diffusion, de l'Agence de recherches et des premiers secours.

\* Oromo Liberation Front/Front de libération Oromo.



## Activités en faveur des détenus

Le CICR a visité des détenus dans des camps, des prisons et des postes de police dans l'ensemble de l'Éthiopie. Les personnes visitées étaient incarcérées en raison de crimes présumés, commis sous le précédent gouvernement, ou pour leurs liens avec ce dernier, ou pour avoir pris part au mouvement insurrectionnel de l'OLF, ou pour d'autres raisons liées à la sécurité de l'État. L'acte d'*habeas corpus* ayant été adopté par les autorités au début de l'année, de nombreux membres du gouvernement précédent qui étaient incarcérés et avaient demandé à en bénéficier ont été libérés dès le mois de février. D'autres ont été mis en liberté sous caution. Tous les détenus n'ont toutefois pas été libérés et le CICR a poursuivi ses visites à environ 1 500 personnes jusqu'à la fin de l'année.

La plupart des 23 000 partisans ou combattants de l'OLF qui avaient été capturés par les forces gouvernementales depuis juin 1992, lorsque l'OLF s'était retiré du gouvernement provisoire, ont été libérés en mars 1993. Le CICR et la Croix-Rouge éthiopienne ont organisé le transport de 11 530 personnes désirant rentrer dans leurs lieux d'origine. Les délégués ont continué à visiter les 1 600 détenus encore incarcérés. Au cours de l'année, le gouvernement a arrêté encore 5 000 personnes pour des raisons liées au soulèvement de l'OLF. Ces prisonniers ont également été visités par le CICR. Au total, le CICR a effectué 117 visites dans 54 lieux de détention auprès de 29 347 détenus, dont 8 434 ont été vus en entretien sans témoin et 4 502 enregistrés pour la première fois.

## Agence de recherches

Dans le domaine des recherches, la délégation a principalement déployé ses activités en faveur des personnes séparées de leur famille en raison du conflit qui s'est terminé en 1991. À l'occasion des visites dans les lieux de détention, le CICR a également collecté et distribué des messages Croix-Rouge échangés entre les détenus et leur famille. Au total, le bureau de l'Agence de recherches du CICR à Addis-Abeba a collecté 997 messages Croix-Rouge et en a distribué 571. Il a ouvert 311 dossiers de recherches et 93 cas ont été résolus.

## Activités médicales

Le personnel médical du CICR a participé à toutes les visites dans les lieux de détention. Lorsque des besoins ont été constatés, du matériel médical a été fourni, notamment des médicaments de base, des liquides de perfusion intraveineuse et des pansements. En novembre, un programme prévoyant le traitement des détenus atteints de tuberculose a débuté dans le

### EN 1993, LE CICR A :

- visité plus de 29 000 personnes détenues;
- équipé 858 personnes d'appareils orthopédiques, dans trois centres orthopédiques;
- distribué plus de 190 tonnes de secours à plus de 46 000 bénéficiaires.

camp de détention de Hurso et, en décembre, dans le camp de détention de Dedessa.

Dans le cadre de son soutien à la Croix-Rouge éthiopienne, le CICR a fourni aux branches de la Société nationale de la plupart des régions du matériel médical ainsi que sept ambulances au total. Le CICR a également fourni du matériel médical aux hôpitaux et aux centres de santé.

Le CICR a poursuivi ses activités en faveur des amputés dans trois centres orthopédiques. Les trois ateliers de Debre Zeit, Addis-Abeba et Mekele ont assuré la fabrication de 1 016 prothèses (601 patients appareillés) et de 497 orthèses (257 patients appareillés). En outre, 1 349 paires de béquilles et 70 fauteuils roulants ont été produits et 88 réparations importantes d'appareils orthopédiques ont été réalisées. Le CICR a par ailleurs fourni à l'atelier orthopédique de Harar de l'équipement et des conseils afin que les amputés de guerre, victimes du conflit de l'Ogaden, bénéficient d'un traitement adéquat.

Au cours de l'année, un atelier de formation a été ouvert à Addis-Abeba pour apprendre à des techniciens en orthopédie venus de l'étranger à utiliser le polypropylène dans la fabrication des appareils orthopédiques.

## Secours

La délégation a essentiellement distribué des secours — alimentaires et non alimentaires — à des personnes détenues dans des camps de détention ou des prisons, mais aussi à des patients accueillis dans les ateliers orthopédiques et à d'autres groupes désavantagés. A la fin de l'année, quelque 10 tonnes de haricots et d'huile ont été distribuées à quatre institutions chargées de secourir les enfants des rues, les orphelins et les patients hospitalisés.

## Diffusion

La délégation du CICR a mené, conjointement avec la Croix-Rouge éthiopienne, des activités de diffusion dont l'objectif était d'assurer le respect de l'emblème et d'expliquer l'importance du droit international humanitaire, notamment dans les régions les plus susceptibles d'être affectées par un conflit. Au cours de l'année, quelque 30 000 personnes ont été atteintes dans les régions de l'Ogaden, de l'Omo et des Afar — autorités gouvernementales, membres de l'armée et de la police, personnel médical et grand public. En outre, le CICR a organisé des séminaires à l'intention des membres de la Société nationale et a activement soutenu le programme de diffusion lancé par celle-ci dans l'ensemble du pays.

A la fin de l'année, le CICR a organisé dans la capitale un séminaire spécialement destiné aux journalistes. Au cours de ces deux jours de réunion, diverses questions ont été abordées, notamment le rôle respectif des composantes du Mouvement et la presse et le droit humanitaire. Trente-quatre journalistes y ont participé, dont 20 appartenaient au ministère de l'Information et 14 à la presse indépendante.

## OUGANDA

En 1993, le paysage politique s'est modifié en Ouganda. Des groupes rebelles, tels que l'UPA\* dans l'est ougandais et le NALU\* dans les montagnes du Ruwenzori, dans l'ouest du pays, ont, semble-t-il, complètement disparu après la mort de leurs chefs survenue en juin et août respectivement. En novembre, un accord global de reddition a été négocié entre des hauts fonctionnaires du gouvernement et les commandants rebelles de la LRA\* (l'ancien mouvement dit «du Saint-Esprit») qui combattaient dans les districts de Gulu et de Kitgum, dans le nord-est du pays. Un cessez-le-feu non officiel est intervenu par la suite.

Tandis que les groupes rebelles déposaient les armes, quelque 25 000 hommes des forces gouvernementales de la NRA\* étaient démobilisés. Une recrudescence générale d'actes de banditisme — problème fréquent dans les périodes d'après-guerre — a été alors enregistrée.

Entre-temps, la Commission constitutionnelle de l'Ouganda a présenté un projet de constitution au président Museveni et la date des élections des membres de la future Assemblée constituante a été fixée au 28 mars 1994.

La situation en Ouganda a donc nettement continué à se stabiliser tout au long de l'année. La libération des détenus de sécurité, les efforts vers davantage de démocratie, ainsi qu'une économie relativement prospère, bénéficiant du soutien de gouvernements occidentaux donateurs, ont été des éléments positifs, faisant passer au second plan les problèmes liés à la démobilisation de dizaines de milliers d'anciens combattants.

Les activités du CICR liées à la détention ont été progressivement réduites et il a été possible de remettre à la Société nationale la responsabilité de nombreux programmes (voir ci-dessous). Le CICR a donc réduit sa présence permanente en Ouganda à la fin de l'année : seuls deux expatriés sont restés en poste à Kampala, ce bureau étant dès lors rattaché à la délégation régionale de Nairobi.

---

\* Uganda People's Army.  
National Army for the Liberation of Uganda.  
Lord Resistance Army.  
National Resistance Army.

## Activités en faveur des détenus

De nouveaux efforts ont été déployés afin d'accélérer la procédure judiciaire dans le pays, de sorte que les personnes contre qui il ne pesait aucune charge officielle soient remises en liberté. Au fil des mois, le nombre de personnes détenues pour des raisons de sécurité a donc continué à diminuer. Une amnistie présidentielle, dont le chef du service pénitentiaire a été l'instigateur, a conduit à la libération de 785 détenus. Par conséquent, seuls 99 prisonniers relevant du mandat du CICR se trouvaient encore derrière les barreaux fin 1993, alors qu'ils étaient 2 232 en juillet 1992. Au cours de l'année, les délégués du CICR ont effectué 38 visites dans 18 lieux de détention, parmi lesquels des prisons d'Etat, des postes de police et des casernes militaires.

La délégation du CICR à Kampala a poursuivi ses efforts visant à obtenir l'accès aux soldats de la NRA détenus dans des casernes militaires. Le problème des soldats de la NRA en détention préventive mais pas encore condamnés et avec qui les délégués du CICR n'ont pas pu avoir d'entretien sans témoin, a été abordé avec le commandant de la NRA en juin. Quelque temps plus tard, 22 officiers de la NRA détenus dans les casernes militaires de Makindye et Lubiri ont été libérés, l'accusation de trahison dont ils faisaient l'objet ayant été levée.

A l'instar des années précédentes, et conformément aux procédures habituelles de l'institution, le personnel médical du CICR a accompagné les délégués lors des visites dans les lieux de détention afin d'examiner l'état de santé des détenus. Les programmes d'eau et d'assainissement se sont poursuivis et des améliorations ont été faites par le CICR et l'administration pénitentiaire ougandaise dans trois prisons d'Etat. Le CICR a également fourni à l'administration pénitentiaire ougandaise des secours de première nécessité tels que savon, produits d'entretien, couvertures et équipements récréatifs (ballons de football, notamment) et destinés en particulier aux prisons de Gulu et de Lira.

## Agence de recherches

Les activités de la délégation de Kampala dans le domaine des recherches ont été axées sur la transmission des messages Croix-Rouge échangés entre, d'une part, les réfugiés soudanais dans le nord du Zaïre ainsi que les réfugiés rwandais dans le sud de l'Ouganda et, d'autre part, les membres de leur famille restés dans leur pays d'origine.

Fin juin, la responsabilité de l'ensemble des activités de l'Agence de recherches, à l'exception des missions à effectuer au Zaïre et de certains dossiers confidentiels liés à la détention, a été confiée au Bureau de recherches

de la Croix-Rouge de l'Ouganda récemment créé. En 1993, 187 personnes ont été localisées et 29 202 messages Croix-Rouge ont été acheminés.

### Activités médicales

Après la reprise, en février, de violents combats dans la région frontalière voisine de l'Équatoria occidental (Sud-Soudan), un nombre croissant de blessés de guerre sont arrivés sur le territoire ougandais. La délégation de Kampala a apporté son concours aux évacuations des blessés graves vers l'hôpital chirurgical du CICR situé à Lokichokio, dans le nord-ouest du Kenya. Au cours de l'année, 84 blessés de guerre ont été amenés d'Arua (nord-ouest de l'Ouganda) à Lokichokio. Le CICR a également acheminé par avion, de Lokichokio à Arua, quelque 1 700 kilos de médicaments et de matériel médical pour que les blessés puissent bénéficier des premiers secours.

### Secours

Au cours du premier semestre, la délégation de Kampala a mis en place les moyens logistiques nécessaires pour assurer l'acheminement régulier des vivres destinés au programme alimentaire d'urgence lancé au Rwanda par le CICR. En 1993, quelque 18 000 tonnes de vivres achetés en Ouganda ont été acheminés au Rwanda.

Des distributions limitées de secours non alimentaires ont également été effectuées dans le nord de l'Ouganda en faveur des victimes des nouveaux affrontements survenus au Soudan.

### Diffusion

Les unités mobiles de diffusion du CICR ont sillonné une grande partie du pays, touchant plus de 30 000 personnes à qui elles ont donné des informations sur le droit international humanitaire et les principes humanitaires fondamentaux. Parmi les publics visés figuraient le personnel et les volontaires de la Croix-Rouge de l'Ouganda, les autorités locales, les enseignants, les étudiants, la police, les unités de défense locales, le personnel médical et le personnel pénitentiaire.

La délégation du CICR à Kampala a également organisé des séances de diffusion à l'intention des officiers du contingent ougandais mis à la disposition des Nations Unies, ainsi qu'à l'intention des forces de la MONUOR\* stationnées sur la frontière entre l'Ouganda et le Rwanda.

---

\* Mission d'observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda.



En 1993, le gouvernement ougandais a, pour la première fois, organisé des ateliers consacrés aux droits de l'homme à l'intention d'officiers supérieurs de l'armée et de la police, ainsi que de hauts fonctionnaires de l'administration pénitentiaire. Dans le cadre de ces ateliers, la délégation du CICR a été invitée à donner un cours d'introduction au droit international humanitaire.

## Coopération avec la Société nationale

Au cours de l'année, le CICR a peu à peu remis la responsabilité d'un nombre croissant de ses activités à la Croix-Rouge de l'Ouganda. En confiant à la Société nationale la poursuite des activités de recherches, ainsi que les deux unités mobiles de diffusion, le CICR lui a également remis du matériel – véhicules, équipement audio-visuel et équipement de bureau. En outre, les stocks de secours dont il disposait encore ont été donnés par le CICR à la Société nationale pour son programme de préparation aux catastrophes.

### EN 1993, LE CICR A:

- fourni régulièrement à 900 000 personnes déplacées des secours alimentaires représentant au total 115 800 tonnes;
- remis des médicaments et du matériel médical aux hôpitaux et aux postes de santé;
- dispensé des soins médicaux à quelque 80 000 personnes grâce aux cliniques mobiles;
- collecté 5 000 messages Croix-Rouge et en a distribué 8 000;
- visité 441 détenus.

## RWANDA

Un cessez-le-feu avait été proclamé le 31 juillet 1992 par le gouvernement rwandais et le FPR\*. A la fin janvier 1993, la tension s'était accrue à nouveau entre les parties au conflit en raison de leur insatisfaction au sujet de certains points spécifiés dans les Protocoles d'Arusha. La violence politique et interethnique a provoqué des pertes en vies humaines ainsi que le déplacement de populations civiles dans certaines parties du pays. Le 8 février, dans le nord du pays, les forces du FPR ont lancé une importante attaque contre les forces gouvernementales tout au long de la ligne de cessez-le-feu. Progressant vers le sud, elles sont parvenues en quelques jours

\* Front patriotique rwandais.

à 25 kilomètres de la capitale, Kigali. Les forces gouvernementales ont accepté un cessez-le-feu à condition que le FPR se retire sur ses positions antérieures.

Les conséquences humanitaires de cette nouvelle flambée de violence ont été considérables. Près de 600 000 civils se sont enfuis, pour la plupart vers le sud, en direction de Kigali. Au total, le nombre des personnes déplacées en raison de ce conflit armé interne a atteint près d'un million.

Le 7 mars, le gouvernement rwandais et le FPR ont signé un nouvel accord de cessez-le-feu à Dar es-Salaam. Une zone démilitarisée a été créée par la suite entre la ligne de front antérieure et la nouvelle, et des pourparlers de paix ont eu lieu à Arusha (Tanzanie).

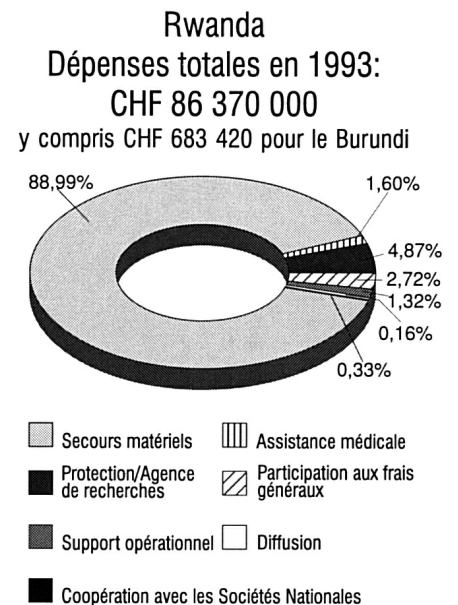
Du 27 au 31 juillet, le président du CICR a effectué une visite officielle au Rwanda. Il a eu des entretiens avec des responsables gouvernementaux, des représentants du FPR, de la Croix-Rouge rwandaise, ainsi qu'avec les ambassadeurs des principaux pays donateurs ou ayant participé aux négociations de paix d'Arusha. Au cours de ces entretiens, l'action humanitaire du CICR au Rwanda a été clairement reconnue et saluée par tous. La préoccupation du CICR quant à l'avenir de la population civile était également partagée par les différentes parties.

Après une série de retards, le 4 août, le président de la République rwandaise et le président du FPR ont finalement signé un accord de paix destiné à mettre fin à trois années de conflit armé interne. Cet accord et ses protocoles prévoyaient un gouvernement provisoire élargi, composé notamment de représentants du FPR, ainsi qu'une force internationale de maintien de la paix. Il était prévu que les deux armées se fondent en une seule armée nationale, à la suite de la démobilisation des soldats des forces armées rwandaises et des combattants du FPR.

Le 5 octobre, le Conseil de sécurité des Nations Unies a approuvé la résolution 872 autorisant le déploiement de forces des Nations Unies au Rwanda\*. Cette mission destinée à contrôler les conditions de sécurité, notamment dans la zone démilitarisée, a commencé officiellement en novembre à Kigali et dans le nord du pays.

A la fin de l'année, le pays n'avait pas encore retrouvé une stabilité complète et des flambées de violence ont continué à se produire. En raison de la précarité de la situation dans le pays, le CICR a joué un rôle crucial en faveur de la population civile en 1993 – et ce, souvent dans des conditions difficiles. Les activités de secours, notamment les grandes distributions de vivres, ont constitué une priorité, mais les activités dans le domaine de

\* MINUAR: Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda.



l'assistance médicale, de l'Agence de recherches et de la détention ont également été très importantes.

Grâce à leur présence régulière dans les régions affectées par le conflit entre le gouvernement et le FPR, ainsi que par la violence ethnique, les délégués du CICR ont été en mesure de recueillir des informations au sujet d'allégations de mauvais traitements et ont pu les transmettre aux autorités concernées, en demandant à toutes les parties de respecter le droit international humanitaire.

## Assistance en faveur de la population civile

Après la reprise des combats en février, quelque 600 000 civils déplacés se trouvant dans le plus grand dénuement sont venus s'ajouter aux 350 000 personnes déplacées qui bénéficiaient déjà d'une assistance. Le CICR, en collaboration avec la Croix-Rouge rwandaise, a rapidement et considérablement développé son programme d'aide alimentaire, mettant sur pied cinq nouvelles bases logistiques dans les régions de Kigali, Ruhengeri et Byumba. Au total, quelque 300 collaborateurs de la Croix-Rouge rwandaise et 25 expatriés du CICR ont assuré la coordination de ce programme. Parallèlement, la Croix-Rouge de Belgique, présente au Rwanda depuis plusieurs années déjà, a intensifié son action et augmenté son personnel sur place pour assurer, conjointement avec le CICR, la coordination des opérations d'assistance non alimentaire.

Dès le 24 février, l'infrastructure mise en place par le CICR lui permettait de disposer de suffisamment de vivres à distribuer. Outre les stocks de vivres mis à disposition par le Programme alimentaire mondial (PAM), le CICR a mis sur pied son propre système d'approvisionnement régulier en vivres. Différents moyens de transport et itinéraires ont été utilisés, les secours étant acheminés d'Entebbe (Ouganda) à Kigali par avion (conjointement avec le PAM) ou transportés depuis Kampala (Ouganda) par ferry-boat sur le lac Victoria, puis par la route à Kigali, à travers la Tanzanie; des convois routiers à destination du Rwanda ont également été organisés depuis l'Ouganda en traversant directement la frontière ou les lignes. Le CICR a ainsi été en mesure de faire bénéficier régulièrement d'une assistance alimentaire plus de 900 000 personnes déplacées vivant principalement dans des camps provisoires. Dès le mois d'avril, quelque 2 800 tonnes de vivres étaient distribuées chaque semaine, malgré certains problèmes de distribution, tandis qu'au terme d'un accord ad hoc avec le CICR, la Croix-Rouge de Belgique distribuait à 180 000 personnes des secours non alimentaires, tels que des ustensiles de cuisine.

Du fait qu'il n'existait pas de listes précises de bénéficiaires — ce qui a constitué l'une des grandes difficultés rencontrées — le contrôle de la

situation était très difficile. En outre, en raison de l'absence des autorités locales aux points de distribution, les employés de la Croix-Rouge rwandaise travaillaient dans des conditions difficiles. L'attention des autorités, dans la capitale, a été attirée à plusieurs reprises sur ces problèmes.

En mars, le CICR a envoyé au président de la République et au président du FPR un mémorandum faisant état de sa préoccupation au sujet de la population civile et signalant le risque de famine et de graves problèmes médicaux si les personnes déplacées ne pouvaient pas rapidement regagner leurs foyers. En juin, un accord a finalement été conclu entre les deux parties au conflit prévoyant le retour, en toute sécurité, de ces personnes dans leurs régions d'origine situées dans le nord du Rwanda, dans la zone démilitarisée.

En juillet, des représentants du CICR et de la Croix-Rouge rwandaise ont participé à une commission d'urgence mise en place pour examiner la situation humanitaire dans le pays. Il a été décidé que le CICR, le PAM et la Société nationale poursuivraient leur action d'assistance et que les autorités locales assumeraient la responsabilité de la supervision et de la sécurité lors des distributions. Malgré ces mesures, trois graves incidents se sont produits. D'une part, du 12 au 18 août, le CICR a été obligé de suspendre l'aide alimentaire à certaines régions, les routes ayant été bloquées. D'autre part, le 26 septembre, lors d'émeutes qui avaient éclaté à Muhura, 26 volontaires de la Croix-Rouge rwandaise ont été retenus en otage pendant deux jours, ce qui a entraîné une nouvelle suspension temporaire des distributions. Enfin, l'incident le plus grave s'est produit le 27 novembre, lorsqu'un camion de la Croix-Rouge de Belgique a sauté sur une charge explosive télécommandée dans la zone démilitarisée. Un employé de la Croix-Rouge rwandaise a été tué et trois autres grièvement blessés.

La malnutrition parmi la population déplacée a continué à être un sujet de préoccupation. Un agronome du CICR s'est rendu au Rwanda au mois d'août afin d'étudier la manière de remédier à cette situation et de lancer des programmes de réhabilitation agricole. Un nutritionniste basé au Rwanda a régulièrement effectué des missions d'évaluation dans les camps. Une commission spéciale, coordonnée par le CICR, a été créée avec différentes organisations non gouvernementales afin d'évaluer ce problème. Le rapport final et les recommandations de la commission ont été présentés en septembre. En conséquence, les rations alimentaires distribuées ont été réadaptées et, dans les camps, la situation s'est considérablement améliorée sur le plan nutritionnel. Cependant, certaines pénuries graves de vivres sont apparues fin octobre, lorsque les organisations non gouvernementales travaillant dans les camps ont accordé toute leur attention aux réfugiés burundais qui affluaient dans le sud du Rwanda.

Fin septembre, environ 600 000 personnes déplacées avaient regagné leurs foyers dans la zone démilitarisée. Des programmes de réhabilitation agricole ont été lancés afin de leur permettre de parvenir à l'autosuffisance, mais le CICR a dû continuer à leur apporter une assistance alimentaire au moins jusqu'à la première récolte de décembre.

Les 350 000 personnes déplacées restantes, originaires de la zone contrôlée par le FPR, n'ont pas pu regagner leurs foyers en 1993. A la fin de l'année, elles vivaient toujours dans des camps situés dans les régions contrôlées par le gouvernement et il apparaissait probable qu'elles continueraient à dépendre de l'aide humanitaire internationale pendant les premiers mois de 1994.

De mai à juillet, la délégation du CICR à Kampala, a mené une action d'assistance, coordonnée par la délégation de Kigali, en faveur de 10 500 civils vivant en zone FPR, dans le nord du Rwanda, leur fournissant des vivres, du savon, des jerricans, des marmites et des couvertures.

## Activités médicales et dans le domaine de l'assainissement

Afin de faire face aux besoins croissants provoqués par la prolongation du conflit, le CICR a renforcé son assistance médicale d'urgence. Au cours des violentes manifestations qui se sont déroulées à Kigali en janvier, deux équipes médicales du CICR ont apporté leur concours aux équipes de la Croix-Rouge rwandaise et de la Croix-Rouge de Belgique. Les blessés ont été évacués sur les hôpitaux locaux et sur l'hôpital principal de la capitale, tandis que des médicaments et du matériel médical d'urgence étaient distribués aux postes de santé locaux.

Après l'attaque lancée en février par le FPR, les équipes du CICR ont évacué les malades et les blessés des zones de combats vers des établissements médicaux situés dans des zones plus sûres. Une équipe chirurgicale a été envoyée sur place pour prêter main forte à l'hôpital principal de Kigali. Au cours de ses sept semaines de mission, l'équipe a pratiqué au total 227 interventions.

Le CICR a effectué plusieurs évaluations médicales dans les régions conflictuelles, notamment en zone FPR. En mars, un médecin et un ingénieur sanitaire du CICR se sont rendus dans les camps surpeuplés de Nyacyonga, Rusine et Kiziguro où ils ont découvert une grave épidémie de dysenterie. Le CICR a donc mis sur pied un système d'urgence pour assurer leur approvisionnement en eau: 350 000 litres d'eau ont été acheminés chaque jour dans cette région depuis Kigali, tandis que les diverses organi-

sations non gouvernementales présentes s'efforçaient de mettre en place des systèmes plus durables.

Conformément à un accord conclu avec le CICR, la Croix-Rouge de Belgique a distribué du matériel médical et chirurgical aux hôpitaux rwandais dans lesquels des personnes déplacées étaient soignées.

Fin mai, deux cliniques mobiles CICR/Croix-Rouge de Belgique sont entrées en fonction afin de prodiguer des soins de santé primaires aux personnes déplacées vivant dans la zone démilitarisée et d'évacuer les cas graves vers les hôpitaux locaux. Dès le 19 septembre, les structures médicales locales ayant repris leurs activités (avec l'aide d'autres organisations humanitaires), il a été mis fin progressivement à ce programme, dans le cadre duquel 80 000 patients avaient bénéficié de soins. Le CICR a donc été en mesure d'axer ses efforts sur 17 postes de santé, situés dans la zone démilitarisée, dont il a assuré l'approvisionnement.

Bien que le nombre d'urgences ait nettement diminué après le cessez-le-feu, les mines ont continué à faire des blessés. En octobre, la délégation de Kigali a adressé un aide-mémoire à ce sujet aux autorités gouvernementales, au FPR, aux ambassades, aux organisations non gouvernementales, aux églises et à la presse.

Le CICR a effectué, depuis sa délégation en Ouganda, deux évaluations médicales dans la partie du pays contrôlée par le FPR. A l'issue de ces missions, 1 300 kilos de matériel médical ont été distribués en vue du traitement des blessés de guerre et de la population civile.

## Agence de recherches

En 1993, le CICR a été souvent mis à contribution afin de rétablir le contact entre les Rwandais réfugiés en Ouganda et leur famille restée dans le pays, ainsi qu'entre les personnes déplacées vivant dans des camps situés soit en zone gouvernementale, soit en zone FPR. Une équipe du CICR a visité les réfugiés rwandais à Kisoro (Ouganda) et des missions du CICR ont été régulièrement effectuées en zone FPR. C'est ainsi que 17 détenus en mains du FPR ont été enregistrés et qu'ils ont pu écrire des messages à l'intention de leur famille vivant dans la partie du Rwanda contrôlée par le gouvernement. Au total, quelque 5 000 messages ont été collectés et 8 000 distribués. En novembre, après le coup d'Etat survenu au Burundi, un délégué a effectué une évaluation dans le sud du Rwanda afin de déterminer les besoins, dans le domaine des recherches, des réfugiés burundais nouvellement arrivés. Le CICR a par la suite assuré la formation de 13 employés de la Croix-Rouge rwandaise chargés de mener des activités de recherches dans les camps de réfugiés.

## Activités en faveur des détenus

Dès le début des hostilités, le CICR a eu accès aux prisonniers détenus par le gouvernement et par le FPR. En juin, le CICR a obtenu du ministère de la Défense l'autorisation officielle de visiter les camps militaires. Trois détenus combattants du FPR et 12 soldats gouvernementaux ont été libérés en août sous les auspices du CICR. Au total, les délégués ont visité 441 détenus.

## Diffusion

Au cours de l'année, diverses séances de diffusion consacrées au CICR et au droit international humanitaire ont été organisées à l'intention des forces armées, de la Société nationale, des organisations non gouvernementales, des écoliers, des journalistes et de tous les partis politiques. L'objectif était de faire mieux connaître le rôle du CICR et, ainsi, de faciliter son action dans le pays.

En juillet, lors d'une réunion à laquelle participaient 15 représentants du FPR, le chef de délégation a expliqué le mandat du CICR et les règles essentielles du droit international humanitaire, ainsi que leur application pratique dans le cadre du conflit rwandais.

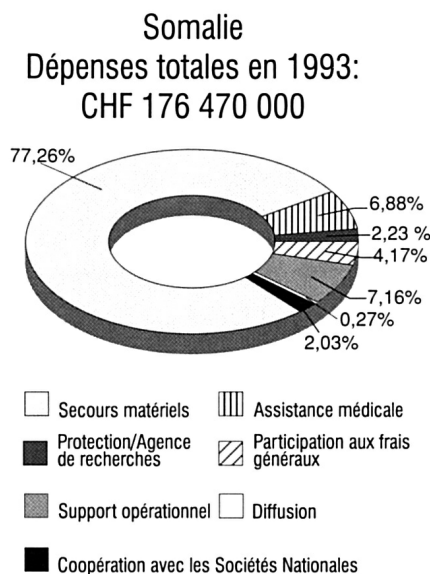
En octobre, les représentants de différents groupes sociaux participant à une réunion spécialement organisée par le CICR se sont efforcés de trouver un accord sur un ensemble de règles humanitaires universellement applicables susceptibles d'accroître efficacement le respect de la vie et de la dignité humaines.

## SOMALIE

A la fin de 1993, la tragédie somalie restait toujours sans solution, mais pour l'essentiel, les terribles souffrances que la population somalie avait endurées en 1992 appartenaient au passé.

Dès le mois de décembre 1992, les soldats de l'UNITAF\* sont arrivés en grand nombre, les combats ont cessé dans de nombreuses régions, et, bien que la situation fût restée instable tout au long de l'année, les images de personnes mourant de faim sont apparues de plus en plus rarement dans les médias. Cela était dû, d'une part, au fait que des centaines de milliers de personnes – les plus faibles – avaient perdu la vie et, d'autre part, à l'action des organisations internationales, telles que le CICR, qui ont réussi à acheminer en Somalie des quantités de secours suffisantes pour faire face aux besoins.

\* United Task Force.

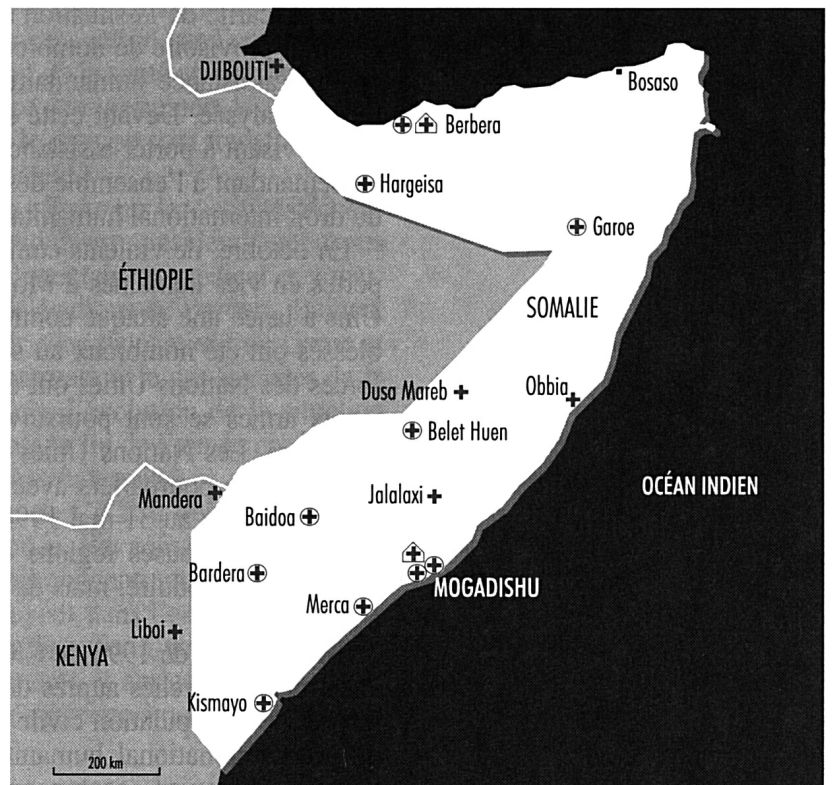


Sur le plan politique, les espoirs de voir la paix s'instaurer en Somalie sont restés mitigés. Addis-Abeba a accueilli en janvier les représentants de 15 factions somaliennes, réunis dans cette ville sous les auspices des Nations Unies. Après avoir signé un cessez-le-feu immédiat, les représentants des factions sont retournés à Addis Abeba, pour la première session, le 27 mars, d'une Conférence de réconciliation nationale qui a débouché sur la conclusion d'un accord prévoyant la création d'un Conseil national de transition, composé de 74 membres représentant les différentes régions et les divers partis politiques du pays. Cependant, la violence a continué à sévir dans diverses régions de la Somalie.

Lors de la conférence du 27 mars, les 15 signataires s'étaient engagés à observer le cessez-le-feu signé en janvier et à remettre toutes leurs armes et toutes leurs munitions à l'ONUSOM II\*. Cette nouvelle force des Nations Unies, qui a remplacé l'UNITAF le 4 mai, a reçu du Conseil de sécurité des Nations Unies (Résolution 814) le mandat de mener à bien une action d'assistance humanitaire en collaboration avec les organes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales. Cette action d'assistance allait être l'une des plus grandes opérations des Nations Unies dans le monde, puisqu'elle a mobilisé quelque 30 000 hommes.

A Mogadishu, le 6 juin, la situation militaire a pris une tournure dramatique lorsque 24 soldats pakistanais sous commandement des Nations Unies ont été tués. Le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté une résolution condamnant cette attaque et exigeant que les auteurs soient déférés à la justice. La situation s'est rapidement détériorée dans les quartiers du sud de la capitale et un conflit armé, dans lequel étaient directement impliqués les forces de l'ONUSOM II, a suivi, causant de graves dommages matériels et faisant de nombreux morts et blessés.

\* Opération des Nations Unies en Somalie.



⊕ Sous-délégation CICR   ⊕ Bureau CICR   ⊕ Hôpital CICR/CRS

CICR / RA 12.93

#### EN 1993, LE CICR A :

- distribué 98 462 tonnes de secours alimentaires et non alimentaires (semences et outils, notamment) à environ 2,5 millions de bénéficiaires;
- assuré la transmission de 253 476 messages Croix-Rouge et localisé 3 142 personnes dont les proches étaient sans nouvelles;
- admis 2 861 patients dans son hôpital chirurgical de Mogadishu-nord, où 5 112 interventions ont été réalisées;
- fourni des médicaments et du matériel médical à des centres de santé à travers le pays;
- vacciné 5 millions de chameaux, chèvres, moutons et vaches contre différentes maladies dangereuses.

La précarité de la situation au lendemain de ces événements a provoqué le retrait provisoire de nombreuses organisations internationales. Par conséquent, l'assistance humanitaire s'est trouvée en grande partie temporairement paralysée. Devant cette situation, le CICR a réagi en intensifiant ses efforts visant à porter assistance aux personnes blessées lors des combats et en demandant à l'ensemble des parties engagées de se conformer aux règles du droit international humanitaire.

En octobre, de violents combats ont à nouveau provoqué de nombreuses pertes en vies humaines à Mogadishu, lorsqu'une force spéciale des Etats-Unis a lancé une attaque contre les dirigeants de la SNA\*. Les morts et les blessés ont été nombreux au sein de la population somalie et les rangs des forces des Nations Unies ont également compté des victimes. Les affrontements armés se sont poursuivis jusqu'à ce qu'une trêve soit déclarée, le 4 octobre. Les Nations Unies ont alors modifié leur position et décidé de reprendre les pourparlers avec la SNA. Le mandat de l'ONUSOM II a été prolongé jusqu'au 31 mai 1994. Fin 1993, les tensions étaient encore vives dans de nombreuses régions du pays et des flambées de violence continuaient à se produire, mais de manière sporadique et avec beaucoup moins d'intensité.

Tout au long de 1993, le CICR a régulièrement entrepris, au plus haut niveau, des démarches auprès des différentes parties, demandant un meilleur respect de la population civile en Somalie ainsi que l'application de l'esprit du droit international humanitaire. Le président du CICR s'est rendu en Somalie en janvier, accompagné d'un membre du Comité (l'organe suprême du CICR). Des entretiens ont eu lieu avec les principaux chefs militaires, traditionnels et religieux de la Somalie, les responsables du Croissant-Rouge de Somalie, ainsi qu'avec un certain nombre de représentants de la communauté diplomatique et humanitaire en poste en Somalie. Le président du CICR a fait valoir auprès des dirigeants somalis qu'il devait pouvoir compter sur leur plein appui pour que le CICR soit en mesure de s'acquitter de son mandat. Lors de ses entretiens avec des représentants des Nations Unies, le président a souligné la spécificité du mandat du CICR, relevant que dans l'intérêt même des victimes des violences, l'institution devait être en mesure de travailler de manière indépendante.

Le directeur des Opérations du CICR a également attiré l'attention sur la nécessité, pour l'institution, de pouvoir travailler en toute indépendance en Somalie, lors des discussions qu'il a eues à New York au mois de mars avec plusieurs hauts représentants du Secrétariat des Nations Unies.

---

\* Somali National Alliance.

Au fil des mois, la famine a été progressivement jugulée et de nombreuses organisations ont été en mesure de lancer une action sur l'ensemble du territoire pour améliorer la situation sur le plan de la santé et de la nutrition. Vers le milieu de l'année, la période d'urgence étant terminée, les programmes médicaux qui étaient en cours dans tout le pays se sont transformés en programmes de réhabilitation et de développement.

Le CICR a donc commencé à réorienter ses efforts sur les activités découlant directement de son mandat spécifique, réduisant considérablement ses grandes actions d'urgence dans le domaine alimentaire et médical et y mettant finalement un terme fin août. Les sous-délégations de Bardera, Baidoa, Merca et Kismayo ont donc été fermées et les sous-délégations de Garoe et Belet Huen ont été remises à la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Toutefois, l'évolution de la situation dans ces régions a été surveillée de près jusqu'à la fin de l'année par le biais de visites effectuées régulièrement par les délégués terrain.

Le nombre d'expatriés requis pour l'action du CICR a très fortement diminué au cours de huit premiers mois de l'année. Fin août, seule la délégation de Mogadishu restait ouverte, les délégués concentrant leurs efforts sur les activités de l'Agence de recherches, déployées dans l'ensemble du pays en collaboration avec le Croissant-Rouge de Somalie. Une autre priorité a consisté à poursuivre les programmes vétérinaires et agricoles, ceux-ci devant éviter que la situation nutritionnelle ne se détériore à nouveau et n'atteigne le même degré d'horreur qu'en 1992.

## Problèmes de sécurité

Les opérations du CICR sur le terrain ont eu des succès mitigés au cours du premier semestre, du fait des conditions de sécurité perpétuellement changeantes. Déjà souvent compromise l'année précédente par les actes de violence dirigés contre ses employés, la poursuite des activités du CICR en Somalie a été à nouveau mise en péril au début de 1993, lorsqu'un administrateur du CICR a été abattu au cours d'un hold-up dans son bureau de Bardera. Après avoir suspendu ses opérations pendant plusieurs jours et avoir dépêché son délégué général pour l'Afrique à Nairobi, pour des réunions d'urgence, le CICR a décidé que les besoins humanitaires étaient tels que le danger inhérent à l'opération passait au second plan. L'institution a donc lancé un appel solennel aux chefs politiques et traditionnels somalis, leur demandant de garantir la sécurité de ses employés. Les distributions de secours ont recommencé peu de temps après. En février, trois membres du personnel somali du CICR ont été tués et trois autres blessés par l'explosion d'une mine près de Las Anod. Le 22 mars, après un vol à main armée perpétré à la sous-délégation de Mogadishu-nord, le CICR a temporairement éva-

cué sur Nairobi l'ensemble de son personnel expatrié de ce bureau. Début avril, la sous-délégation de Kismayo a également dû être évacuée en raison d'une flambée de violence survenue dans la ville, au cours de laquelle les locaux du CICR ont été atteints par des grenades. Des civils appartenant à un certain clan s'étaient réfugiés dans les locaux du CICR et étaient attaqués par un clan adverse. Ils ont été par la suite évacués par des soldats belges sous commandement des Nations Unies vers une localité située au nord-ouest de la ville. Par conséquent, tout au long de l'année, les expatriés du CICR travaillant en Somalie ont été régulièrement personnellement menacés ou victimes de tentatives d'extorsion de fonds, alors que les pillages et les tirs ont continué à constituer un problème important qui a eu pour conséquence de ralentir considérablement les distributions.

### Activités en faveur des détenus

Début février, 381 prisonniers détenus à Mogadishu par le *United Somali Congress* ont été libérés. Avec leur accord, le CICR a organisé leur retour dans leurs régions d'origine. Après des affrontements qui ont opposé les forces de l'ONUSOM II à des milices somalies, le CICR s'est efforcé d'obtenir l'accès aux prisonniers détenus par l'ONUSOM II. Le 24 juin, le chef de délégation a rencontré le représentant spécial du secrétaire général des Nations Unies en Somalie, à qui il a présenté une offre de services à cette fin. Les visites ont commencé le 28 juin et, le 15 septembre, un premier rapport a été remis au commandant de l'ONUSOM II. Les délégués ont fourni une assistance d'appoint aux détenus lorsque les besoins n'étaient pas couverts d'une autre manière. Un deuxième rapport a été remis le 6 décembre aux autorités de l'ONUSOM II. Deux soldats de l'ONUSOM II capturés par les forces de la SNA ont également été visités par les délégués et le CICR a organisé leur transfert au quartier général de l'ONUSOM II lors de leur libération, le 14 octobre. Au total, 646 détenus relevant du mandat du CICR ont été visités; sur ce nombre, 206 étaient détenus par l'ONUSOM II.

### Agence de recherches

Le service de recherches du CICR a constitué pour la population somalie le seul moyen de communication à la fois régulier et fiable, tant à l'intérieur du pays qu'avec l'étranger. Le CICR a acheminé 253 476 messages Croix-Rouge en 1993, permettant ainsi aux familles séparées de rester en contact, et il a traité 4 123 demandes de recherches émanant de personnes sans nouvelles d'un membre de leur famille. Au cours de la même période, 3 142 personnes ont été localisées.

Au cours de l'année, le CICR a commencé à remettre au Croissant-Rouge de Somalie la responsabilité du service de recherches. Plusieurs antennes du service ont été fermées en cours d'année, le réseau ne comptant plus fin décembre que 14 bureaux gérés par la Société nationale en Somalie et 10 autres établis au Kenya et à Djibouti.

Le conflit armé ayant pris fin et de nombreuses régions du pays bénéficiant d'une saison des pluies qui s'annonçait bonne, une partie considérable de la population réfugiée au Kenya a commencé à regagner la Somalie. Les besoins en matière de recherches ont donc progressivement diminué dès la fin du premier semestre.

## Activités médicales

Afin de faire face aux besoins médicaux engendrés par les combats, le CICR a porté assistance aux groupes vulnérables, assurant, d'une part, le traitement des blessés de guerre et des personnes nécessitant des soins chirurgicaux d'urgence et, d'autre part, des soins de santé primaires.

Le programme médical du CICR en Somalie a été réévalué en avril. Il a été alors décidé de réduire de façon substantielle les activités sur le terrain, du fait de l'arrivée d'autres organisations ayant leurs propres programmes médicaux et de l'ouverture de dispensaires publics à Mogadishu et dans le Somaliland.

Alors qu'au début du mois d'avril, le CICR continuait à apporter son soutien aux hôpitaux de Boroma, Las Anod, Erigavo, Garoe, Merca et Lafole, ainsi qu'à une quinzaine de centres de soins ambulatoires, à la fin du mois, toutes les activités de soutien avaient été, soit remises à d'autres organisations, soit progressivement arrêtées.

A Bardera, où la malnutrition était la plus grave, le centre nutritionnel thérapeutique ouvert en décembre 1992 a continué à assurer le traitement de 370 patients jusqu'à la fin du mois de mars. A cette date, le CICR a été en mesure de fermer le centre, l'état nutritionnel de la population s'étant considérablement amélioré.

Au cours du premier semestre de 1993, des programmes de soins de santé primaires ont été réalisés dans l'ensemble du pays, apportant un appui à environ 155 dispensaires et postes de santé. Quatorze équipes médicales mobiles ont été envoyées dans des villages isolés ne disposant pas d'autres services de santé, afin de prodiguer des soins aux personnes souffrant des maladies les plus répandues.

A la suite des combats qui ont éclaté à Mogadishu-sud le 6 juin, lorsque 24 soldats pakistanais sous commandement des Nations Unies ont été tués, le CICR a fourni aux hôpitaux du sud de la capitale du matériel médical d'urgence pour soigner les blessés. Des stocks de matériel médical d'ur-

gence permettant de traiter 1 000 patients ont été acheminés jusqu'à Mogadishu. Dix postes de premiers secours du Croissant-Rouge de Somalie ont ainsi pu être ouverts dans différents quartiers de la ville, leur approvisionnement en matériel étant assuré par le CICR. En coordination avec la Société nationale, le CICR a suivi l'évolution de la situation dans les hôpitaux du sud de la ville et a régulièrement fourni des médicaments et de l'équipement destinés au traitement des blessés de guerre. Du matériel médical a également été remis à des postes de premiers secours administrés par la communauté locale.

En début d'année, deux équipes chirurgicales volantes ont apporté leur appui aux structures médicales locales, visitant les hôpitaux de Doble, Garoe, Bardera et Merca. Plus tard, une seule équipe a suffi pour couvrir les besoins. Cette équipe a, par la suite, travaillé dans les hôpitaux de Garoe et Merca; elle s'est aussi rendue dans les hôpitaux de Las Anod, Boroma et Hargeisa, auxquels des dons de matériel et d'équipement chirurgicaux ont été remis. Le maintien d'une équipe chirurgicale volante est devenu moins nécessaire quelques mois plus tard, étant donné que le nombre de blessés avait fortement diminué dans la plupart des régions du pays. Par ailleurs, d'autres organisations internationales étaient arrivées sur place et avaient commencé à mettre sur pied des programmes de réhabilitation des hôpitaux. Fin mai, l'équipe a donc cessé ses opérations en tant qu'unité volante et a commencé à travailler à Keysaney.

L'hôpital de Keysaney a continué à fonctionner à Mogadishu-nord, sous la supervision d'une équipe chirurgicale du CICR. Au total, 2 861 patients ont été admis dans cet hôpital au cours de l'année et 5 112 interventions chirurgicales y ont été pratiquées.

L'hôpital chirurgical CICR/Croissant-Rouge de Somalie de Berbera a enregistré en moyenne 55 admissions par mois. Le CICR a cessé de lui apporter son soutien en août, la responsabilité de l'hôpital ayant alors été transférée aux autorités du Somaliland.

## Secours

Après avoir distribué plus de 54 000 tonnes de vivres au cours des trois premiers mois de 1993, et du fait que d'autres organisations étaient dès lors en mesure de fournir des secours alimentaires aux personnes démunies, le CICR a – comme prévu – commencé à diminuer l'ampleur de son action d'assistance. Il a réduit progressivement le réseau des cuisines communautaires et mis graduellement un terme aux distributions de rations sèches (destinées à permettre aux bénéficiaires de préparer eux-mêmes leurs repas), pour les interrompre totalement en août. Il a été constaté à cette époque que l'état nutritionnel de la population s'était considérablement amélioré grâce,

d'une part, aux distributions de vivres effectuées par le CICR et d'autres organisations et, d'autre part, aux pluies abondantes et aux programmes agricoles et vétérinaires menés conjointement par le CICR et le Croissant-Rouge de Somalie.

A Baidoa et Belet Huen, toutes les cuisines communautaires du CICR avaient été fermées avant fin avril, de même que la plupart des cuisines de la région de Merca. Mi-mai, il ne restait plus qu'une centaine de cuisines à Mogadishu-nord et 15 dans le sud de la capitale. Parallèlement, des rations sèches continuaient à être distribuées aux groupes particulièrement vulnérables à Kismayo, Belet Huen et Merca. En juin, le CICR a mis fin à ses distributions de vivres en Somalie et a cessé d'employer les quelque 20 navires et barges engagés dans ce programme.

En juin également, le CICR a effectué une distribution de secours (couvertures, vêtements, savon, marmites et feuilles de plastique) en faveur de 250 000 personnes gravement affectées par le conflit.

Après l'arrivée des forces de l'UNITAF, à fin 1992 et l'amélioration des conditions de sécurité, le système logistique complexe mis en place par le CICR pour acheminer des secours par les voies terrestre, maritime et aérienne, a peu à peu été réduit. Les convois routiers pouvant être à nouveau organisés à l'intérieur de la Somalie, le CICR a été en mesure de réduire considérablement les transports de secours par avion; de même, dès le mois de mars, les opérations menées à travers la frontière n'ont plus été nécessaires (alors qu'au cours du premier trimestre de l'année, 1 510 tonnes avaient été acheminées depuis Mombasa et Nairobi). Le CICR a également été en mesure d'organiser régulièrement des transports maritimes jusqu'à Mogadishu.

Au total, l'avion du CICR a acheminé quelque 10 000 tonnes de secours en Somalie au cours de l'action d'assistance et plus de 70 000 tonnes de vivres, matériel médical et secours non alimentaires ont été transportées par bateau en 33 liaisons entre Mombasa et divers points de la côte somalie.

## Programme agricole

En 1993, le CICR a poursuivi son action d'assistance en faveur de plus de 200 000 familles vivant dans les régions rurales afin de consolider les activités économiques qui avaient commencé à reprendre début 1993. Le CICR a distribué 3 300 tonnes de semences, 234 000 houes, 400 000 rouleaux de fil à pêche, ainsi que 6 tonnes de hameçons.

A l'exception de certaines terres qui avaient été affectées, soit par des inondations (région du Bas-Shabelle et de Juba) ou par la sécheresse (région de Gedo), la première saison des cultures (*Gu*) a donné une récolte moyenne.

Au cours de la seconde saison des cultures (*Deyr*) qui s'étend de septembre à février, le CICR a axé ses efforts d'assistance sur 50 000 familles d'agriculteurs qui venaient de revenir sur leurs terres ou qui avaient été victimes des inondations, de la sécheresse ou d'actes de banditisme.

Tout au long de 1993, dans le cadre des distributions de semences et d'outils, le CICR est resté constamment en contact avec les organisations non gouvernementales et les organismes des Nations Unies engagés dans ce même type d'action afin de coordonner les programmes dans les domaines du relèvement et du développement agricoles.

Une attention particulière a été accordée aux groupes ethniques les plus vulnérables, tels que les Bantous et les Bajunis, dont la pêche constitue le principal moyen de subsistance. Du matériel pour la pêche en mer et en eau douce a été distribué à 40 000 familles dans ces communautés vivant près des rivières ou dans les régions côtières. Fin 1993, le CICR a commencé à distribuer du matériel de pêche à quelque 55 000 autres familles.

A moins d'un changement radical de la situation, la distribution de semences et d'outils qui a eu lieu lors de la petite saison des pluies de 1993 devrait être la dernière du genre en Somalie.

### Programme vétérinaire

Le programme vétérinaire lancé par le CICR en Somalie en 1992 avait pour but de permettre aux propriétaires de bétail somalis de garder leur autosuffisance.

Entre septembre 1992 et décembre 1993, près de 10 millions de moutons, chèvres, vaches et chameaux ont été examinés par 23 équipes vétérinaires du CICR. Près de 5 millions de bêtes ont été traitées contre les endoparasites, les ectoparasites et la trypanosomiase, ou vaccinés contre la peste bovine et d'autres maladies.

L'objectif principal du programme d'urgence a été atteint à la fin de 1993. Les propriétaires de bétail, les marchands et les vétérinaires ont confirmé que le programme avait eu des résultats positifs sur l'état de santé des animaux. Ces résultats ont contribué à augmenter la valeur à l'exportation du bétail et amélioré ainsi la situation économique des éleveurs.

Au cours de l'année, le CICR s'est trouvé au premier rang d'un programme visant à mettre en place, à l'échelon national, des cabinets vétérinaires privés ainsi qu'un réseau de distribution des médicaments dans toute la Somalie. Des compagnies pharmaceutiques renommées ont été encouragées, avec succès, à réactiver le réseau de distribution des médicaments dans tout le pays en s'appuyant sur des vétérinaires et des commerçants somalis. En collaboration avec les organisations non gouvernementales qui étaient disposées à prendre la relève de son programme, le CICR a distribué

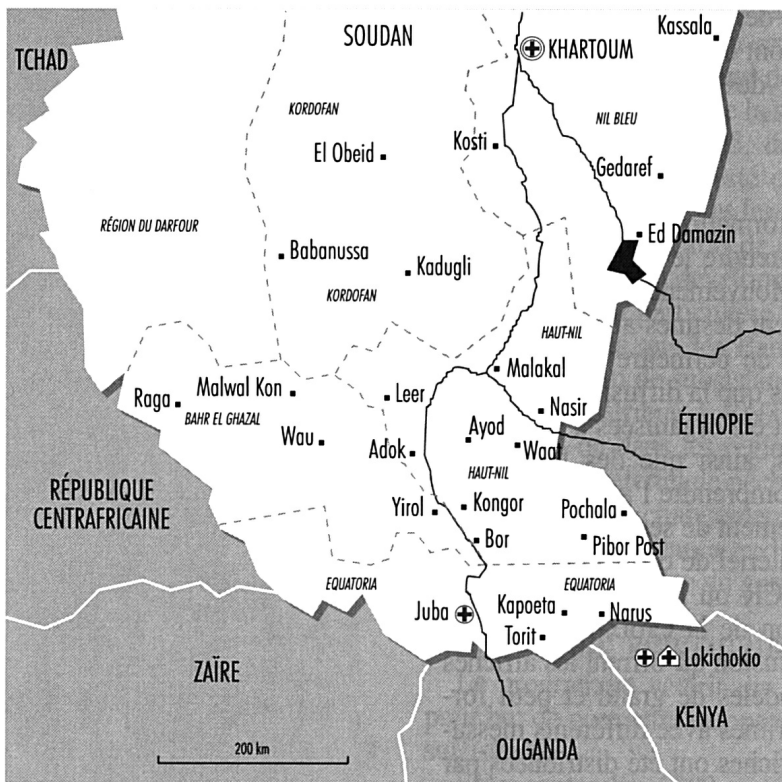
aux cabinets vétérinaires privés un petit stock de démarrage constitué de matériel, de médicaments et de vaccins. Des plans ont été élaborés afin de mettre sur pied un programme destiné à former des assistants vétérinaires somalis et s'étendant sur deux ans.

## Diffusion

De nombreuses séances d'information et de formation ont été organisées tout au long de l'année pour faire mieux comprendre le droit international humanitaire et les principes fondamentaux du Mouvement. Une importance particulière a été accordée aux cours spécialement destinés au personnel du Croissant-Rouge de Somalie et du CICR, afin de permettre à chacun des participants de relayer efficacement les messages que la diffusion a pour but de transmettre. D'autres séances de diffusion ont été organisées à l'intention des anciens des clans et des autorités locales, ainsi que des forces des Nations Unies. L'objectif était de faire mieux comprendre l'action du CICR et de lui permettre ainsi de s'acquitter plus facilement de ses tâches.

Au cours de l'année, toute une gamme de matériel de diffusion a été produite pour faire comprendre, partout où le CICR ou la Société nationale étaient à pied d'œuvre, la spécificité de l'action de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Le potentiel permanent de diffusion qu'offrent les affiches a été particulièrement exploité et plusieurs modèles de grand et petit formats, créés par des artistes somalis, ont été imprimés avec différents messages touchant à la diffusion. Au total, 16 000 affiches ont été distribuées par l'intermédiaire des 25 sous-délégations du CICR et des branches de la Société nationale, tandis que les équipes des programmes agricoles et vétérinaires distribuaient les affiches dans les régions rurales. Ce même réseau de distribution a été utilisé pour les 20 000 calendriers de poche réalisés dans le même esprit que les affiches. A Mogadishu-sud et Mogadishu-nord, 40 emplacements ont été choisis pour des peintures murales de grandes dimensions, réalisées par des artistes locaux et qui contenaient des messages simples concernant le CICR et le Croissant-Rouge de Somalie. Le matériel de diffusion comprenait également: 20 000 prospectus avec des messages et des photographies, 20 000 brochures traitant du code de conduite du combattant, destinés à tous les hommes en armes, 5 000 triangles de premiers secours sur lesquels étaient imprimés des messages de diffusion, 20 000 prospectus pour les soldats étrangers qui gardent les postes de contrôle, 3 000 T-shirts pour la Société nationale, ainsi que 2 000 affiches éducatives et 20 000 albums à colorier pour les écoles primaires.

En outre, des messages de base sur la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge ont été adaptés à la culture locale et régulièrement diffusés par les stations de radio locales, tant à Mogadishu-nord qu'à Mogadishu-sud. Des program-



⊕ Délégation CICR    ⊕ Sous-délégation CICR    ⊕ Hôpital CICR    CICR / RA 12.93

mes hebdomadaires d'information ont également été diffusés, comportant notamment des interviews de membres du personnel du CICR.

## SOUDAN

Après dix ans de conflit armé interne au Sud-Soudan, les combats se sont poursuivis, en 1993, entre les forces gouvernementales et la faction Garang de la SPLA\*, ainsi qu'entre les différentes factions de l'opposition (faction Garang de la SPLA et faction Riek de la SPLA).

Du fait de ce conflit, le pays a continué à être confronté à des problèmes incommensurables. Des dommages irréparables ont été causés à l'infrastructure du pays et, en termes de souffrances humaines, la situation était catastrophique. Des centaines de milliers de personnes déplacées se sont trouvées dans un dénuement total, sans terres, ni bétail. Le 21 mars 1993, au terme de près d'une année d'absence du Sud-Soudan, le CICR a signé avec le gouvernement soudanais un protocole d'accord prévoyant que le CICR aurait accès à toutes les victimes du conflit.

Le 22 mars, le CICR a soumis un plan d'action initial qui a été approuvé par toutes les parties au conflit le 20 avril. Le CICR a finalement été en mesure d'effectuer en mai une série de missions d'évaluation à la suite desquelles un plan d'action définitif a pu être présenté au gouvernement soudanais et aux factions de la SPLA.

Le CICR n'a obtenu aucune réponse des autorités soudanaises au sujet du plan de vol déposé pour le mois de juin. Ce n'est qu'en juillet que l'institution a pu commencer ses activités. Début septembre, le CICR a également reçu l'autorisation de rouvrir sa sous-délégation dans la capitale provinciale de Juba et de reprendre ses activités humanitaires dans cette région.

EN 1993, LE CICR A:

- fourni à 50 000 victimes du conflit un total de 620 tonnes d'assistance alimentaire;
- distribué 170 tonnes de semences et de matériel agricole à 400 000 personnes pour les aider à retrouver leur autosuffisance;
- fourni à 350 000 victimes du conflit un total de 10 tonnes de matériel de pêche et 30 tonnes (288 000 m<sup>2</sup>) de moustiquaires;
- distribué 20 tonnes d'assistance médicale à 30 établissements médicaux;
- équipé 897 personnes d'appareils orthopédiques.

\* Sudanese People's Liberation Army/Armée populaire de libération du Soudan.

Dès le mois de juillet, les opérations menées à partir de Khartoum et du Kenya ont été placées sous la seule responsabilité de la délégation CICR de Khartoum.

## Assistance en faveur de la population civile

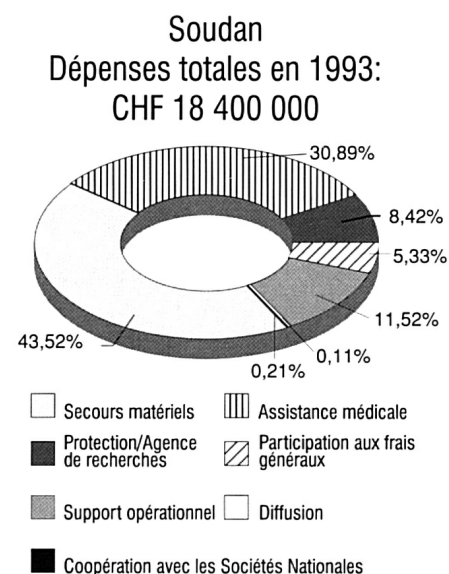
La première mesure prise par la délégation, a été d'effectuer un certain nombre de missions afin d'évaluer les besoins dans les zones contrôlées par le gouvernement, la faction Garang de la SPLA, ou la faction Riek de la SPLA. Du 10 au 28 mai, les délégués se sont rendus à Juba, Kongor, Ayod, Torit, Kajo, Nasir, Ulang, Kapoeta, Waat, Lafon, Malakal et Bor. La situation, sur le plan nutritionnel, était très variable: si, dans certaines régions, elle était satisfaisante, dans d'autres, la population souffrait d'une réelle pénurie de vivres. Dans l'ensemble de ces régions, les soins de santé et le matériel médical faisaient défaut et, souvent, la population n'avait pas la possibilité de s'affranchir de son état de dépendance vis-à-vis de l'aide extérieure.

A l'issue de ces évaluations, le CICR a élaboré un plan d'action. Les Nations Unies, dans le cadre de l'*Opération Lifeline Sudan* restant le principal pourvoyeur de l'assistance alimentaire au Sud-Soudan, le CICR a axé son action de secours sur la mise à la disposition de la population affectée de moyens lui permettant de retrouver son autosuffisance. Des semences, des outils agricoles et du matériel de pêche devaient être fournis aux personnes les plus durement affectées par le conflit, mais ces programmes sont malheureusement restés au point mort jusqu'en juin, les autorisations de vol nécessaires n'ayant pu être obtenues.

Les activités ont repris en juillet et de nouvelles missions ont été effectuées dans d'autres régions. Les premiers envois de secours ont consisté en moustiquaires, bâches de plastique, couvertures, matériel de pêche, matériel médical et médicaments. Dès le 13 août, le CICR ayant reçu l'autorisation d'utiliser un DC-3 supplémentaire, il a été possible de transporter et de distribuer des semences (sorgho, haricots et autres légumes) ainsi que des outils agricoles.

Au cours de la deuxième quinzaine d'août, un nutritionniste et un agronome ont effectué une mission au Soudan afin d'évaluer les programmes de réhabilitation d'urgence et de déterminer l'orientation à leur donner.

Au cours de la deuxième saison de semailles, le bon déroulement du programme agricole a été entravé par un certain nombre de problèmes tels que des pistes d'atterrissage inondées et des délais dans l'obtention des autorisations de vol. Afin de compenser ces retards, et compte tenu de la saison des pluies qui s'est prolongée, le CICR a poursuivi son programme de distribu-



tion de semences plus longtemps que prévu. A la fin de la saison des pluies, le programme de distribution de semences et d'outils du CICR était achevé.

A la suite d'une évaluation effectuée à Malakal, fin septembre, un programme de secours d'urgence spécial a été mis sur pied pour assister les personnes déplacées qui s'y trouvaient et dont les conditions de vie ont été jugées particulièrement précaires. Le programme prévoyait notamment l'ouverture de deux centres nutritionnels thérapeutiques.

A partir d'octobre, le CICR a concentré ses efforts sur les régions les plus affectées par la violence, où l'aide d'urgence était le plus nécessaire. Les distributions de matériel de pêche et de moustiquaires, qui avaient commencé en juillet, se sont poursuivies jusqu'à la fin de l'année. Le matériel de pêche, en particulier, a eu un impact très positif sur les conditions de vie des civils affectés par le conflit. Pouvant ainsi se procurer des protéines, la population a eu un régime mieux équilibré.

Au total, quelque 170 tonnes de semences et de matériel agricole ont été distribuées à 400 000 bénéficiaires en 1993, ainsi que 10 tonnes de matériel de pêche et 30 tonnes (équivalent à 288 000 m<sup>2</sup>) de moustiquaires à quelque 350 000 personnes.

Au cours de l'année, le CICR a établi des contacts avec les organisations non gouvernementales et les organismes des Nations Unies présents au Sud-Soudan, de manière à coordonner les activités agricoles dans la région et éviter les chevauchements dans les opérations de secours.

## Activités médicales et dans le domaine de l'assainissement

Bien que les opérations du CICR n'aient repris que tard dans l'année, l'assistance médicale en faveur des victimes du conflit en cours n'a jamais cessé.

Tout au long de l'année, l'hôpital de chirurgie de guerre du CICR à Lokichokio, dans le nord-ouest du Kenya, a accueilli les blessés du conflit du Sud-Soudan. En août, le nombre de patients hospitalisés a atteint le chiffre record de 320. Dès le mois de juillet, des vols directs ont été organisés par le CICR depuis le Sud-Soudan pour évacuer les blessés sur Lokichokio. Auparavant, les blessés étaient transférés par avion par d'autres organismes opérant au Sud-Soudan ou par des vols du CICR en provenance du nord de l'Ouganda, où un certain nombre de blessés de guerre avaient trouvé refuge. D'autres blessés arrivaient à Lokichokio par leurs propres moyens.

Dès le 6 septembre, le CICR a été autorisé à rétablir sa présence permanente à Juba et a pu y lancer la première phase de son programme, c'est-à-dire la remise en état du service chirurgical de l'hôpital provincial. Le CICR

a également fourni à cet établissement des équipements, des médicaments et du matériel médical, le but final étant d'en faire un hôpital de référence.

Outre les activités décrites ci-dessus, le CICR a remis des médicaments et du matériel médical aux établissements médicaux qui fonctionnaient dans 47 différentes localités du Sud-Soudan, tant dans les zones gouvernementales que dans les zones tenues par la SPLA.

Dans les régions non couvertes par d'autres organisations en raison, soit des combats qui s'y déroulaient, soit de leur proximité par rapport aux lignes de front, le CICR a lancé un programme visant à rendre à nouveau opérationnels les établissements médicaux qui avaient cessé de fonctionner. Ce programme a commencé en novembre dans la région de Bor/Kongor, ainsi que dans trois localités de la région de Bahr el Ghazal – Mayen Abun, Malwal Kon et Nyamlell. Quelque 20 tonnes de médicaments et de matériel médical ont été distribuées à 30 différents établissements médicaux. Au cours de l'année, le CICR a poursuivi ses activités en faveur des amputés dans les centres orthopédiques de Khartoum et de Lokichokio. L'atelier de Kassala a été fermé en mai. Au total, les techniciens du CICR ont fabriqué 1 052 prothèses (539 patients appareillés) et 180 orthèses (158 patients appareillés). Ils ont également assuré la production de 863 paires de béquilles et effectué 204 réparations importantes sur des appareils orthopédiques.

### Agence de recherches

En 1993, le service de recherches du CICR a accordé la priorité au rétablissement des liens familiaux, d'innombrables familles étant séparées en raison du conflit. A la fin de l'année, 21 antennes avaient été créées au Soudan, tant dans les zones gouvernementales que dans les zones tenues par la SPLA. Les activités de recherches ont été déployées en faveur des personnes déplacées se trouvant au Soudan même, ainsi qu'en faveur des réfugiés soudanais se trouvant dans des camps en Ouganda, dans le nord du Zaïre, en République centrafricaine, au Kenya et en Éthiopie. Un grand nombre de messages Croix-Rouge ont été échangés. Un programme de formation a également été mis sur pied à l'intention des sections du Croissant-Rouge soudanais dans les régions où le CICR n'était pas présent.

### Activités en faveur des détenus

Pour la première fois depuis avril 1992, le CICR a été en mesure de visiter des détenus au Soudan. Le 4 juillet, le CICR a vu trois officiers de l'armée soudanaise en mains de la faction Garang de la SPLA. Ils ont été ultérieurement libérés. Après avoir reçu l'autorisation de visiter tous les détenus en mains de la faction Garang de la SPLA, une équipe du CICR venue

de Lokichokio a visité, du 16 au 18 octobre, 182 détenus (essentiellement des membres des forces armées soudanaises). Des couvertures, des moustiquaires, des vivres et des vêtements ont été distribués lors d'une seconde visite qui a eu lieu début novembre. Les détenus ont été en mesure d'écrire des messages Croix-Rouge à leurs familles et les délégués leur ont remis des messages provenant de celles-ci.

### Coopération avec la Société nationale

Le CICR a continué à soutenir les quatre branches du Croissant-Rouge soudanais au Sud-Soudan en prenant à sa charge leurs frais de fonctionnement, en organisant divers cours de formation et de diffusion et en mettant sur pied des programmes d'assistance et de réhabilitation. Il a également fourni à la branche de Juba de la Société nationale des vivres destinées à être distribuées aux groupes vulnérables (patients hospitalisés, orphelins, malades et invalides).

En outre, le Croissant-Rouge soudanais, à Khartoum, a bénéficié du soutien du CICR qui lui a remis notamment des marmites, des couvertures et des vivres destinés à être distribués aux personnes déplacées arrivant au centre de réception de Omdurman. Tout au long de l'année, le CICR et la Société nationale ont collaboré en vue de fournir à plus de 30 000 personnes déplacées vivant dans un camp des faubourgs de Khartoum une quantité suffisante d'eau potable pour couvrir les besoins quotidiens.

Le programme conjoint Croissant-Rouge soudanais/CICR destiné à faire mieux connaître le droit international humanitaire et les principes de la Croix-Rouge s'est poursuivi tout au long de l'année dans les régions du pays non affectées par les combats.

## NAIROBI

### Délégation régionale

(Comores, Djibouti, Kenya, Madagascar, Maurice, Seychelles, Tanzanie)

En 1993, la délégation régionale de Nairobi a apporté son soutien aux grandes opérations menées par le CICR en Afrique orientale, notamment en Somalie, au Soudan, au Rwanda et au Burundi. Elle a assuré la planification des programmes vétérinaires et agricoles, des projets concernant l'approvisionnement en eau et l'assainissement, des télécommunications, des activités déployées dans les domaines de la diffusion et de l'Agence de recherches, ainsi que des services d'information/presse. Des spécialistes de

ces différents domaines ont effectué un certain nombre de missions dans les pays concernés afin d'évaluer la situation, de mettre sur pied des programmes d'urgence et d'aider les délégations du CICR sur place à régler des problèmes spécifiques. La délégation régionale de Nairobi a également organisé l'envoi de matériel médical et de secours destiné aux opérations du CICR dans toute la Corne de l'Afrique. La mise en commun de ces services a donné au CICR la flexibilité et la rapidité d'intervention nécessaires pour faire face aux besoins opérationnels dans cette région.

## COMORES

Au cours de l'année, le délégué régional a effectué deux missions aux Comores. Au cours de ses entretiens avec les autorités comoriennes, il a demandé l'autorisation, pour le CICR, de visiter un certain nombre de personnes détenues en relation avec la tentative du coup d'Etat de septembre 1992. Des discussions à ce sujet se poursuivaient encore à la fin de l'année.

## DJIBOUTI

A la suite du retrait, à la fin 1992, de l'armée française des régions de Djibouti contrôlées par le FRUD\*, le CICR a intensifié ses activités à Djibouti en 1993, notamment dans le nord du pays, où un conflit armé interne était en cours.

En mars, une présence permanente du CICR – un médecin, une infirmière et un délégué – a été établie à Assa Gueyla où un hôpital rural a été installé pour assurer le traitement des malades et des blessés. En outre, une équipe chirurgicale volante a été envoyée pendant une semaine, en mars, pour soigner 90 blessés, des combats particulièrement violents ayant eu lieu. Au total, une centaine d'interventions chirurgicales ont été pratiquées et 2 000 patients ont reçu des soins ambulatoires. En accord avec les parties au conflit, le CICR a évacué les cas les plus graves vers la ville de Djibouti, sous contrôle du gouvernement, afin qu'ils bénéficient de soins plus sophistiqués. Au total, 51 personnes ont été évacuées sur Djibouti pour recevoir un traitement médical ou chirurgical, au terme duquel elles ont été ramenées à Assa Gueyla. Le CICR a en outre fourni des médicaments de base à 11 dispensaires du nord du pays.

Début juillet, les forces gouvernementales ont lancé une offensive militaire et ont repris le contrôle des régions septentrionales du pays. Du fait de cette nouvelle situation, le CICR a retiré son équipe d'Assa Gueyla et a cessé son programme médical dans la zone antérieurement sous contrôle du FRUD.

---

\* Front pour la restauration de l'unité et de la démocratie.

Cependant, le CICR a poursuivi ses activités de protection, intervenant en sa qualité d'intermédiaire neutre en vue de la libération simultanée de personnes détenues par les deux parties. Le 1er décembre, sous les auspices du CICR, le gouvernement de Djibouti a libéré 68 détenus et le FRUD en a libéré 28. L'institution a, par la suite, organisé le transport des détenus libérés. Avant ces libérations, le CICR a régulièrement visité les personnes détenues par le gouvernement pour des atteintes à la sécurité de l'Etat. Dès juillet, le CICR a fait de nombreuses démarches auprès du FRUD afin d'avoir à nouveau accès aux personnes qu'il détenait. Au total, le CICR a visité 142 détenus en 1993 et leur a donné la possibilité de rédiger des messages Croix-Rouge à l'intention de leur famille.

## KENYA

Les difficultés économiques du Kenya se sont encore aggravées, en 1993, du fait de l'instabilité provoquée dans le nord-est du pays par la présence de plus de 350 000 réfugiés somalis, ainsi que par des flambées de violence, d'origine tribale, opposant les Kalenjin et les Kikuyu dans la Rift Valley, dans l'ouest du pays. Certains groupes de civils déplacés par ces affrontements entre tribus ont bénéficié de l'assistance de la Croix-Rouge du Kenya, à qui le CICR a apporté son soutien matériel.

Au cours de l'année, la Société nationale et le CICR ont déployé différentes activités relevant de l'Agence de recherches en faveur des réfugiés somalis au Kenya. En février, le secrétaire général de la Croix-Rouge du Kenya et le délégué régional du CICR ont signé un accord portant sur un programme de développement dans le domaine des recherches, cimentant ainsi la collaboration entre les deux institutions.

En 1993, le CICR a poursuivi ses efforts destinés à promouvoir une meilleure connaissance et un plus grand respect du droit international humanitaire. Au cours de l'année, le délégué chargé de la diffusion auprès des forces armées en Afrique, qui est basé à Nairobi, a effectué un certain nombre de missions dans différents pays. Il a organisé des séminaires et des ateliers consacrés au droit international humanitaire à l'intention de 474 officiers supérieurs des forces armées de 17 pays. L'objectif final visait à obtenir que le droit international humanitaire soit l'une des matières inscrites au programme de l'instruction militaire sur l'ensemble du continent. Un important atelier a été organisé conjointement par le CICR et l'OUA\* du 6 au 10 décembre. Consacré au droit international humanitaire, il était destiné aux forces armées des pays membres de l'OUA et a réuni des représentants de 43 pays.

---

\* Organisation de l'unité africaine.

## MADAGASCAR

Lors d'une réunion avec des représentants du ministère de la Justice de Madagascar, en septembre, le CICR a été informé qu'il était autorisé à visiter les militants du mouvement fédéraliste détenus pour atteinte à la sécurité de l'Etat. Ces visites se sont déroulées du 28 octobre au 5 novembre et ont permis de voir 86 détenus.

En juillet, le gouvernement de Madagascar a adhéré aux Protocoles additionnels aux Conventions de Genève et, en août, il a reconnu la compétence de la Commission internationale d'établissement des faits.

## TANZANIE

Les 18 et 19 août, un délégué basé à Nairobi s'est rendu à Zanzibar, où il a rencontré le président national et le secrétaire général de la Croix-Rouge nationale de Tanzanie, ainsi que le responsable de la branche locale de la Société nationale. Le délégué a organisé, conjointement avec ces représentants de la Société nationale, une séance de diffusion à l'intention de 34 membres du gouvernement local. Cette manifestation a été couverte par la télévision et la radio nationales.